

**CONSEIL COMMUNAL  
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 26 avril 2017 à 19h00  
Openbare zitting van woensdag 26 april 2017 te 19u00**

**M. le Président, Michel Eylenbosch :**

La séance est ouverte.  
De zitting wordt geopend.

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Simplement, nous avons à nouveau été profondément marqués par l'attentat qui s'est déroulé à Manchester. Je pense que ce soir nous pouvons encore avoir une pensée émue, triste, pour évidemment toutes les victimes de cette horreur à travers le monde et maintenant justement en Angleterre.

On peut faire un moment de silence, de recueillement si vous voulez bien.

*(Minute de silence - Minuut stilte)*

**M. le président :**

Ik open de zitting.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Mijnheer de voorzitter, ik heb twee praktische, enfin, één opmerking en één vraag.

Ik zal beginnen met mijn opmerking, ik heb die al verschillende keren gemaakt maar ik blijf zij maken. Ik vind het jammer dat wij in deze digitale tijden nog steeds geen internet hebben in de gemeenteraad en dat telkens opnieuw het probleem het zelfde blijft. Dus dat wij ook nu weer vanavond geen toegang hebben tot internet. Ik druk mijn dossiers bewust niet af omdat ik veronderstel dat wij op internet kunnen hier, dat gaat ook meestal, moeilijk, maar toch. En vandaag is er weer geen internet. Dus ik vind dat heel jammer en ik zou toch echt wel willen vragen dat het eindelijk eens in orde komt. Wij hebben dat al vier jaar gevraagd. Ik begrijp niet waarom het niet lukt om hier een deftige wifi te installeren.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je n'ai pas demandé la parole.

**M. le président :**

Excusez-moi.

**Dhr. Van Damme :**

Ik heb een andere vraag.

**Dhr. de voorzitter :**

Ja, doe maar.

**Dhr. Van Damme :**

J'ai encore une autre suggestion, peut-être qui nous concerne tous.

Tous ceux qui sont là ce soir recevront dans quelques semaines une enveloppe avec une feuille avec leur jeton de présence, on ne reçoit pas en cash mais on reçoit une confirmation qu'on le recevra. Moi je me demande, est-ce que ça vaut vraiment la peine qu'on le reçoive de cette façon-là, par courrier, ou est-ce qu'on ne pourrait pas simplement nous envoyer par mail ? Personnellement, c'est pour jeter, ça épargne une enveloppe, un envoi postal à la commune et en même temps, le papier, je crois que personne n'en a vraiment besoin. Donc je proposerais, si tout le monde est d'accord, que l'envoi de cette fiche de paie, si je peux dire ainsi, se fasse désormais de façon digitale, à tous les conseillers.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme, uw opmerkingen zijn genoteerd, dank u.

De gemeentesecretaris gaat antwoorden.

**Dhr. de gemeentesecretaris :**

Mijnheer Van Damme, u zal waarschijnlijk nog een beetje geduld moeten hebben want wij gaan niet een nieuwe software implementeren en dat gaat dat eindelijk mogelijk maken, om die fiches digitaal te versturen. Het zou kunnen maar me moeten ze eerst afdrukken en dan scannen en dan versturen, dus ja, dat is wel moeilijk.

**Dhr. Van Damme :**

Donc le secrétaire communal vient de dire que, techniquement, c'est très difficile pour le moment. Moi je dis, pour ma part, il ne faut plus me l'envoyer, si j'ai le résumé à la fin de l'année, évidemment pour les impôts on en a besoin, pour le reste, franchement, ça ne me rend pas plus heureux le fait de l'avoir.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme, uw opmerkingen zijn genoteerd.

Le conseil communal va commencer avec le point 1 avant de passer aux questions d'actualité concernant la démission d'un conseiller.

**1. Secrétariat communal - Démission d'un conseiller communal - Pierre Vermeulen - Communication.**  
**Gemeentelijk secretariaat - Ontslagneming van een gemeenteraadslid - Pierre Vermeulen - Mededeling.**

---

**Dhr. de voorzitter :**

Vu l'article 22 de la nouvelle loi communale qui prend connaissance de la lettre du 20 avril 2017 par laquelle Monsieur Pierre Vermeulen présente sa démission en qualité de conseiller communal, la présente délibération sera transmise à l'autorité de tutelle.

**2. Secrétariat communal - Prestation de serment et installation d'un conseiller communal - Carine Liekendael.**  
**Gemeentelijk secretariaat - Eedaflegging en installatie van een gemeenteraadslid - Carine Liekendael.**

---

**M. le président :**

Le Conseil,

Considérant que Monsieur Pierre Vermeulen a démissionné de son poste de conseiller communal ;

Considérant que le conseil communal a pris connaissance de sa lettre de démission en sa séance de ce jour ;

Considérant que la liste n°2 MR comporte 30 suppléants ;

Considérant qu'il y a lieu d'appeler Madame Carine Liekendael au remplacement de Monsieur Pierre Vermeulen ;

Considérant que Madame Carine Liekendael a conservé les conditions d'électorat et qu'elle réunit les conditions d'éligibilité prescrites par l'article 65 de la loi électorale communale et qu'elle ne se trouve pas dans aucun cas d'incapacité, d'incompatibilité et de parenté prévus par les articles 71 et 73 de la nouvelle loi communale ;

Arrête :

La nouvelle titulaire est admise à entrer en fonction et prête, entre les mains de Madame la bourgmestre, le serment suivant :  
Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Après quoi elle est déclarée installée ;

Le présent procès-verbal revêtu de la signature de la conseillère communale installée ce jour sera adressé à l'autorité de tutelle.

Et je propose à Madame Liekendael de bien vouloir s'avancer pour prêter serment entre les mains de Madame la bourgmestre.

*(Prestation de serment de Madame Carine Liekendael - Eedaflegging van Mevrouw Liekendael)*

**Mme la bourgmestre :**

Proficiat, bravo.

*(Applaudissements - Applaus)*

**Mme la bourgmestre :**

Vous êtes invitée à signer.

Voilà, bienvenue au sein de l'assemblée communale.

Je pense que Monsieur Ikazban souhaite également intervenir à l'occasion de votre désignation comme nouveau membre de l'assemblée.

Voilà, j'ai envoyé un petit mot au nom du conseil communal à Monsieur Vermeulen pour le remercier des services et je dirais des attentions qu'il avait portées à la vie de sa commune pendant de nombreuses années puisqu'il a été échevin et également conseiller communal et que c'est un homme qui a son franc parler.

Et donc nous accueillons, Carine, Carine Liekendael qui va prendre la place de Monsieur Vermeulen sur les bancs de l'assemblée du conseil communal.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le président, merci Madame la bourgmestre. Je voulais intervenir juste avant la prestation mais ce n'est pas grave.

Je souhaite la bienvenue, au nom de mon groupe, à la nouvelle conseillère communale. Je sais qu'elle est avocate, donc une avocate en plus dans le groupe principal de la majorité, bienvenue à elle et bon travail.

Mais je voulais surtout saluer Monsieur Vermeulen qui nous a quittés, je pensais encore le voir ce soir, j'ai mal calculé mon coup. Je voudrais simplement amener un témoignage, puisque c'est quand-même quelqu'un qui a passé de longues années ici. Il a aussi, je pense, des histoires à raconter sur son parcours à Molenbeek, mais je voudrais dire simplement que voilà, même si je n'avais pas toujours l'impression de faire partie du même monde que lui, je reconnais en lui une certaine franchise effectivement, à l'égard des conseillers communaux dans la majorité, comme de l'opposition d'ailleurs. Et puis surtout, quelqu'un qui a toujours su rester aimable et courtois avec tout le monde! C'est le souvenir que je vais garder de lui et peut-être que c'est le message qu'on peut aussi se transmettre aux uns et aux autres.

Merci et bienvenue à la nouvelle conseillère.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

**3. Secrétariat communal - Etablissement du tableau de préséance des membres du Conseil communal.**  
**Gemeentelijk Secretariaat - Opmaken van de ranglijst van de leden van de Gemeenteraad.**

---

**M. le président :**

Suite au remplacement de Monsieur Vermeulen par Madame Liekendael, le tableau de préséance est modifié.

**a) Question d'actualité posée par Monsieur Ait Jeddig relative aux déclarations d'A. Finkielkraut sur LCI.**

**Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Ait Jeddig, gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de verklaringen van A. Finkielkraut op LCI.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig :

**M. Ait Jeddig :**

Merci Monsieur le président, ma première question d'actualité se rapporte aux propos de Monsieur Alain Finkielkraut. Ce 19 mai, sur les antennes de LCI, il a dit : « une fois DAESH vaincu restera Molenbeek et tous les territoires perdus de la république ». Molenbeek étant une commune évidemment du royaume de Belgique. Des propos qui ont été largement relayés par la presse écrite.

Alors je voudrais savoir ce que vous en pensez de ces propos méprisants et stigmatisants de la part d'un académicien et d'un personnage médiatisé.

Ensuite, qu'est-ce que vous envisagez, est-ce que vous envisagez de réagir, de donner suite et par quels canaux à cette calomnie, cette accusation qui consiste à faire croire que les habitants musulmans de notre commune sont hostiles aux lois de notre pays et aux autorités locales ?

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Comme tous les conseillers communaux ici présents je pense que nous pouvons tous déclarer et condamner les propos d'Alain Finkielkraut qui, je dirais, est en train de suivre la voie d'un autre polémiste qui s'était déjà distingué il y a plus d'un an en matière de dérapage et de caricature.

Je dirais, comme vous l'avez souligné, que ses paroles évidemment n'honorent pas son statut d'académicien, donc que l'académie française peut certainement se poser des questions. Evidemment comment peut-on tenir des propos sans nuances, insultants à l'égard d'une commune qu'on ne connaît pas. J'ai déjà réagi dans les médias aux propos d'Alain Finkielkraut puisque j'ai été interrogée mais je pense qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre la polémique car c'est d'une certaine manière faire de la publicité aux détracteurs qui portent des assertions, des mensonges sur notre commune et c'est leur donner une importance qu'ils ne méritent pas. Nous pensons, et je me fais, je pense, la voix de tous les conseillers communaux et je dirais des molenbeekoïses qui en ont plus qu'assez, nous en avons plus

qu'assez de ce bashing et donc il n'est vraiment pas utile de poursuivre avec ces propos. Et au contraire, toutes les manifestations, toutes les activités que nous avons eues au cours de ces derniers mois montrent que Molenbeek c'est une commune, comme on l'a dit, qui a ses difficultés mais qui a aussi ses talents, son potentiel. Il y a de nombreux groupes qui sont venus à Molenbeek notamment des groupes de jeunes venant de villes françaises qui sont venus et qui ont découvert cette commune et qui vraiment sont retournés chez eux avec un sentiment positif en disant « finalement en Belgique, dans les quartiers, ça se passe correctement et ça se passe souvent mieux que dans des quartiers français ». Mais voilà, on nous a mis une image à cause des événements et surtout des premiers attentats et je crois que de ces difficultés nécessairement il faut qu'il y ait un sursaut qui soit au contraire positif, solidaire, pour notre commune et on va de l'avant. Et je pense qu'on peut montrer tous ensemble que justement on peut vraiment mettre de côté et ne pas tenir compte de ces individus, d'ailleurs on en a parlé pendant un jour dans les médias et puis on n'en a plus parlé. Mais qu'est-ce que vous voulez, ces hommes ils doivent faire parler d'eux pour exister et c'est tellement facile d'exister sur le dos des autres.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

A la fois, je comprends un peu vos propos, mais je ne me satisfais pas de cela. Effectivement on fait plein d'activités positives, il n'a pas fallu attendre ce genre de discours, de déclarations venant de ce genre de personnes.

Moi je pense qu'il faut aller plus loin, il faut porter plainte parce que franchement c'est un discours que ces personnes, Monsieur Finkielkraut, Zémour également à travers la radio etc., tiennent des propos depuis déjà un an et demi et ça continue et cela ne va pas s'arrêter, pour moi je pense que ça n'arrêtera pas. Ce sont des personnes pour moi dangereuses, elles font le travail de DAESH pour moi. Pour moi, ils font leur travail. Daesh qu'est-ce qu'ils cherchent ? Ils cherchent à diviser, par ces actions ils cherchent à diviser, c'est ce que cherche à faire ce genre de personnage. Il utilise un titre d'académicien et le fait qu'il soit médiatisé par des confrères implantés dans les médias pour semer le désordre et viser une communauté en particulier parce qu'il fait un amalgame entre des personnes qui sûrement ont été téléguidées pour faire ce qu'elles font et puis il fait un amalgame envers toute une communauté pacifique, paisible, qui a toujours vécu en paix.

J'ai deux phrases à dire et puis j'arrête. Moi je veux simplement dire à Monsieur Finkielkraut, ce n'est pas comme vous voulez le faire croire, sur des territoires perdus mais c'est sur un siège au sein de l'académie française et un mode de pensée basée sur l'égalité, la liberté et la fraternité des valeurs républicaines chères à la France que vous vous essayez les pieds. Nous sommes des belges et français musulmans, nous ne cachons pas notre identité contrairement à certains prétendent soucieux de la grandeur de la France. Je dis vive Molenbeek, vive la Belgique, vive la France, territoires des droits de l'homme et de la liberté.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

**b) Question d'actualité posée par Monsieur Ait Jeddig relative à la rupture de confiance entre les autorités et le personnel communal.**

**Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Ait Jeddig, gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de vertrouwensbreuk tussen de autoriteiten en het gemeentelijk personeel.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

C'est par rapport au mécontentement des travailleurs communaux.

Il y a apparemment une rupture de confiance entre les autorités communales et les travailleurs communaux selon les propos d'un certain fonctionnaire, suite à la mise en place d'un nouveau règlement de travail.

Alors je voudrais savoir quelles avancées ont été obtenues pour les travailleurs de notre commune après la tenue du comité de négociation de ce vendredi 19 mai et savoir s'il y a un procès-verbal qui a été fait. Merci.

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

**Mme Vande Maele :**

Je peux vous confirmer que le comité de négociation du 19 mai s'est très bien passé et je propose de demander que le PV de cette réunion vous soit envoyé dès qu'il aura été approuvé par toutes les personnes présentes parce qu'il a déjà été envoyé mais on attend d'avoir l'accord des délégués syndicaux sur le texte.

**M. le président :**

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

D'accord, j'attendrai que le procès-verbal me soit envoyé mais néanmoins j'ai envie de dire, parce que j'ai eu, il y a quand-même un communiqué de presse, enfin pas un communiqué de presse, mais Madame la bourgmestre a été interrogée et elle parle de problèmes d'incompréhension au niveau de la réorganisation, sous-entendu que ce n'est peut-être pas dans l'application des mesures qu'il y a eu des problèmes. Or ici le front syndical a clairement dit que ce sont certaines mesures qui posent problème et c'est là que j'attends vos réponses, merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

**4. Secrétariat communal - Conseil de l'action sociale - Remplacement de Madame Carine Liekendael, démissionnaire.  
Gemeentelijk secretariaat - Raad voor maatschappelijk welzijn - Vervanging van Mevrouw Carine Liekendael, ontslagnemer.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

En fait, il n'y a plus de suppléant puisque Madame Liekendael est devenue conseillère communale et que le nombre de conseillers communaux qui peuvent siéger au conseil du CPAS est limité. Il faut, comme pour le conseil de police, nécessairement désigner une autre personne et donc il y a une présentation qui a été faite. La loi prévoit que ce soit les mêmes personnes qui ont désigné dans un premier temps les membres du conseil de l'aide sociale à savoir, c'était donc Madame Liekendael, Monsieur Van Merris et une autre personne et donc elle n'a plus de suppléant et donc nécessairement on revient au conseil communal avec la présentation d'un nouveau membre et de deux suppléants. Donc c'est Madame Gloria Garcia Fernandez qui est proposée et sa présentation a été signée par le nombre de conseillers communaux qui avaient déjà présenté la première liste en début de législature comme c'est prévu par la loi.

**5. Affaires juridiques - Terrain situé à l'angle de la rue Vandermaelen et du quai des Charbonnages - Constitution d'un droit d'emphytéose au profit de l'association sans but lucratif « ARCHI HUMAN ».**

**Juridische Zaken - Terrein gelegen op de hoek van de Vandermaelenstraat en van de Koolmijnenkaai - Vestiging van een recht van erfpacht ten voordele van de vereniging zonder winstoogmerk « ARCHI HUMAN ».**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**6. Cultures - Bruxellons - Convention.  
Culturen - Bruxellons - Overeenkomst.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**7. Jeunesse - Règlement des locations des salles polyvalentes du Service Jeunesse.  
Le Conseil approuve le point.  
Jeugd - Het reglement voor de verhuur van de polyvalente zalen van de Jeugddienst.  
De Raad keurt het punt goed.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je ne vais pas rentrer dans la polémique mais Monsieur Mohammadi Chahid est un conseiller communal. Il a le droit de faire la remarque qu'il souhaite et ça ne sert à rien d'essayer de le tourner en ridicule parce que ce qu'il dit n'est pas si ridicule que ça. Depuis le début du conseil communal il y a des gens qui prennent des photos sans problèmes. Quand il s'agit des gens qui sont en lien avec l'opposition ou le groupe PS, le président souvent entre en action et interdit qu'on prenne des photos. Donc je répète ce qui a été dit par Mohammadi Chahid pendant ce cas-ci comme dans d'autres cas : si on fait respecter une règle c'est la même pour tout le monde.

**M. le président :**

Oui tout-à-fait, merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

**Dhr. De Block :**

Je trouve que le règlement fait payer trop cher les locaux et le principe que les heures du personnel soient payées par les associations. Je trouve vraiment que c'est quelque chose qui met en cause-même le principe d'un service public où le public, la commune, met à disposition à des prix démocratiques des locaux. Beaucoup d'organisations sont à la recherche de locaux, ils ne sont pas tous constitués en ASBL ou associations et donc je trouve que ce principe-là, et puis par exemple quand je vois qu'une salle coûte pour une journée 130€, je dois dire que beaucoup d'associations, si tu veux faire une réunion ou une assemblée, payer 150€ pour une association bénévole je trouve que c'est beaucoup. Les associations qui ont une vocation philanthropique, culturelle, sportive ou sociale en lien avec la commune le font gratuitement mais je pense que tous les autres gens qui sont en train de chercher encore des salles un petit peu partout à Bruxelles ils ont le droit aussi. Et donc, oui je ne sais pas, moi je trouve qu'il faut être plus cool, plus relax, les ASBL qui, je ne sais pas si les locaux sont pleins, je trouve qu'il faut laisser la possibilité aux gens, les associations qui cherchent, par exemple les gens de Koekelberg qui sont tout près, il n'y a pas beaucoup d'infrastructures j'ai l'impression, s'ils cherchent et trouvent quelque chose à Molenbeek, de leur permettre de louer des salles, pas à 150€ pour une réunion. Ça, c'est mon avis, peut-être un petit peu trop solidaire peut-être.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Par rapport à ce règlement qui a été modifié j'ai plusieurs questions.

La première concerne déjà l'évolution entre la période où on avait adopté ce nouveau règlement et aujourd'hui. Donc je constate que dans les modifications on passe de trois salles polyvalentes à neuf salles polyvalentes. Donc je voulais juste savoir déjà quelles étaient ces salles qui se sont rajoutées.

Ensuite je voulais voir un petit peu si on pouvait me transmettre, et je ne demande pas ça maintenant tout de suite, l'occupation, le taux d'occupation de ces salles et de voir un petit peu qui a pu occuper ces salles notamment et voir s'il y avait cet effet de dissuasion au niveau des associations qui sont reprises ici dans les conditions pour obtenir la salle. Et sauf si je fais une erreur, mais quand on avait discuté de ce règlement au départ est-ce qu'on considérait les associations comme étant des ASBL ou également des associations de fait ?

**M. le président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Monsieur le président, j'avais une remarque qui consiste à dire que les renseignements politiques/religieux, on en avait discuté, c'était assez partagé mais je m'interrogeais. Au sein de notre commune il y a pas mal d'associations, mosquées également mais qui ont des associations, des antennes d'associations qui diversifient leurs actions. Est-ce que ces institutions-là sont également privées de pouvoir bénéficier gratuitement de ces locaux-là ?

**M. le président :**

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci Monsieur le président.

Alors avant tout, peut-être faire une remarque concernant l'affectation des salles polyvalentes où on insiste ici concernant le public. Donc on définit le public en le nommant ici comme étant prioritairement destiné à des jeunes de 0 à 25 ans or dans la précédente convention on parlait d'une certaine exclusivité, on visait exclusivement des jeunes de 0 à 25 ans. Donc c'est quand-même, je pense, une avancée parce qu'il serait quand-même regrettable d'exclure des jeunes qui ont 26 ans ou 27 ans donc je pense que c'était important d'apporter cette nuance, cette clarification.

Maintenant, par rapport au prix, moi j'ai aussi une réserve parce que je sais qu'une location nécessite bien sûr un paiement, mais du coup je me dis qu'il s'agit ici quand-même de location de salles à destination d'un public de jeunes et je me demande dans quelle mesure on ne devrait pas aussi permettre à des associations qui sont nouvellement constituées, qui n'ont pas les moyens, qui ne reçoivent pas de subsides, de pouvoir aussi bénéficier de prix vraiment préférentiels. Et ça malheureusement, cette dimension je ne la retrouve pas dans le règlement. D'autant plus que dans le précédent point, c'est vrai que je ne suis pas intervenue parce que je trouve que le festival Bruxellons c'est quelque chose de très honorable et de l'avoir au sein de la commune, mais là il s'agit d'une convention d'occupation précaire, on ne demande rien à un festival qui génère des fonds et des

bénéfices et ici on fait payer des petites structures, des associations de jeunesse. Voilà, moi je suis un petit peu embêtée, je me dis qu'on devrait peut-être réfléchir, peut-être pas ce soir mais à considérer des associations qui n'ont pas les moyens et qui investissent des lieux comme Molenbeek de pouvoir les encourager. D'autant plus qu'on connaît les moyens affectés au secteur de la jeunesse, on sait que ce sont des moyens dérisoires et donc voilà, je reste un peu sur ma faim par rapport à une grille comme ça de prix qui est assez stricte et qu'on pourrait peut-être réfléchir à pouvoir démocratiser un peu plus. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. l'échevin Majoros :**

Merci à tout le monde pour vos questions, tout d'abord il faut savoir que le règlement on l'avait adopté dans une première version il y a seulement deux mois et s'il repasse aujourd'hui c'est pour des raisons purement administratives. Parfois quelques précisions qui ont été données mais je vous rappelle simplement que le point était passé sans plus de remous il y a deux mois et donc les modifications sont vraiment mineures.

Alors, vous l'avez souligné, Madame Tahar, on ne parle plus d'exclusivité pour les associations de jeunesse mais de priorité et effectivement c'est une avancée puisque c'était l'esprit qu'on voulait développer à travers ce projet-là.

Oui, les montants, vous l'avez dit Monsieur De Block, sont réduits voire gratuits pour les associations en lien avec la commune dans le cadre des activités jeunesse. Evidemment il n'y a pas plus de places que ce qu'il y en a et donc il ne faut pas se dire qu'en accueillant tout le monde gratuitement on pourra accueillir encore les associations en lien avec la jeunesse sur notre territoire plutôt que d'autres. Donc à un moment donné il faut fixer des priorités et on ne pourra pas répondre au déficit de salles que d'autres communes ont pu laisser malheureusement. On l'a dit, si plusieurs demandes arrivent en même temps, le service verra comment les concilier sur base de différents critères, de diversité, d'activité, d'âge avec une adéquation en fonction de l'activité et de la salle qui est proposée.

On a, vous avez posé la question, plus de salles qui sont disponibles, c'est une question d'optimisation et également, d'un point qui passera au conseil communal prochainement, une des associations qui louent des locaux a demandé à réduire son espace, celui-ci devient disponible pour des locations plus ponctuelles.

Vous avez demandé si des associations de fait pourraient également être accueillies : oui. Le taux d'occupation, Monsieur Vossaert, je ne peux pas encore répondre à cette question puisqu'en l'occurrence le bâtiment a ouvert il y a assez peu de temps. Il n'y avait pas de règlement permettant de louer la salle à d'autres associations même si cela a été fait de manière sporadique, ça n'était pas connu avant il y a deux mois. Il est donc un peu trop tôt pour évaluer, on le fera bien sûr en temps utiles.

Je pense avoir répondu à la grande partie des questions que vous posiez.

**M. le président :**

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Finalement ce que j'ai dit c'est que je ne voulais pas avoir le taux actuel, je voulais avoir ça dans un temps à plus long terme bien entendu. Et par ailleurs je lis ici, 9 salles polyvalentes. Est-ce qu'on ne parle pas de 7 salles au lieu de 9 parce que, c'est peut-être juste une erreur matérielle, mais on parle de 9 salles ou de 7 salles ? Parce que ce n'est pas très clair, on fait le descriptif, même au niveau des tarifs, pour 7 salles mais dans le début du document, du texte, on indique qu'il y a 9 salles polyvalentes. Donc ça c'est une erreur, soit on en a bien 9 et là il faudra rajouter dans la grille tarifaire les prix pour les 2 autres qui manquent.

**M. le président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Monsieur Majoros, vous avez répondu mais je n'ai pas très bien saisi votre réponse.

Alors pour être très précis, vous avez dit associations de fait mais ma question était très précise, sachant qu'il y a énormément d'associations et d'associations de fait sur notre commune et qui ont un lien direct avec la religion et l'éducation mais entre-temps, au sein de leur structure, il y a des associations de devoirs ou autres et on fait souvent appel à eux, justement à ces associations. Il y en a plus d'une vingtaine je pense sur le territoire molenbeekois. Quand on fait appel à eux dans le cadre de problèmes, on les incite à collaborer, à participer, à éduquer, à informer et à préciser, à apporter un certain message lorsqu'il y a un souci.

Alors ma question est très simple, souvent ces structures ont besoin d'espace pour organiser des rencontres, pour y organiser un certain nombre d'événements, d'activités exclusivement réservées aux jeunes. Est-ce qu'ils rentrent dans vos considérations, puisqu'en préambule vous avez dit rassemblement politique et religieux, et ça peut prêter à confusion. Ici ce ne sont pas des rassemblements politiques ou religieux. Il s'agit bien évidemment de fournir à ces institutions qui sont très actives, et bien évidemment comme Sarah Turine l'a subsidié la dernière fois je pense dans le cadre d'un projet encadré par des gens den je pense si je me rappelle très bien c'était dans le cadre d'un événement dans les Ardennes pour leur inculquer les valeurs religieuses etc., etc., on avait discuté là-dessus et je pense que ma collègue Farida avait soulevé la question. Et ici c'est principalement adressé à des structures qui sont sur notre territoire où il y a énormément de jeunes et souvent la problématique de la disponibilité des salles se pose, est-ce qu'ils seront considérés au même titre que les autres ou alors avec un regard totalement différent ?

**M. le président :**

Merci Monsieur Achaoui, on prend note de vos remarques.

Vous connaissez quand-même les règles Monsieur Achaoui, vous posez vos questions, vous avez une réponse, vous avez une réplique et on passe au vote, svp, on ne recommence pas. Merci.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 23 votes positifs, 12 abstentions.*

*2 personnes présentes n'ont pas pris part au vote.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 23 positieve stemmen, 12 onthoudingen.*

*2 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stem.*

**M. le président :**

Monsieur Ikazban, vous souhaitez justifier.

**M. Ikazban :**

Simplement, au départ, on n'avait pas forcément l'intention de s'abstenir sur ce point. Ayant écouté les échanges, on n'a pas vraiment répondu à la question essentielle qui a été posée, à plusieurs questions, mais notamment à celle par Abdel Achaoui où il est question aussi d'un traitement équitable, le même traitement pour tout le monde, tout simplement. Donc ici, désolé, peut-être qu'il y a une gêne dans la majorité par rapport à ça mais en tout cas il n'y a pas eu de réponse claire. On voudrait savoir est-ce que toutes les associations, toutes les organisations auront accès oui ou non, parce qu'aujourd'hui c'est le cas pour certains et pas pour d'autres, donc nous déplorons en tout cas ce manque de réponse claire et limpide. Voilà, ceci justifie notre abstention.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig, pour la justification.

**M. Ait Jeddig :**

On donne la priorité aux jeunes, ça je suis tout à fait d'accord mais je m'abstiens parce qu'on exclut les rassemblements politiques et religieux et je trouve qu'il faut laisser ou ouvrir la porte à ce type de rassemblements aussi.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

**8. Finances - Budget communal 2017 - Modification budgétaire - Politique de la Ville 2017-2020.**

**Financiën - Gemeentebegroting 2017 - Begrotingswijziging - Stadspolitiek 2017-2020.**

**De Raad keurt het punt goed.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Juste introduire, cela n'a pas été présenté, c'est difficile de comprendre, je vois que c'est le PPD mais....

**M. le président :**

Monsieur Haouari va présenter.

**M. l'échevin Haouari :**

Je voulais juste donner un petit mot d'explication par rapport à cette petite modification budgétaire.

Donc la raison de l'introduction de cette modification budgétaire, maintenant en dehors des périodes classiques de modifications budgétaires qui sont plus vers le mois de septembre ou octobre, c'est que nous avons reçu l'information récemment quant au montant qui a été octroyé à Molenbeek dans le cadre de la Politique de la Ville, subside de la Politique de la Ville. Donc il devait être introduit, intégré dans le budget par voie de modification budgétaire pour pouvoir commencer à exécuter les dépenses. Et donc, comme vous voyez, il y a eu une augmentation des postes de dépenses et bien sûr ces dépenses sont couvertes par un subside. Donc c'est pour permettre d'exécuter le programme Politique de la Ville pour les années de 2017 à 2020 et ici en l'occurrence pour 2017. Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Le caractère de ces augmentations, je veux dire, je vois qu'il y a eu des augmentations mais est-ce que vous pouvez brièvement dire en quoi consiste le budget qui a été accordé extra et à quoi on va le dépenser, je vois qu'il y a des loisirs, je vois juste les grands titres mais à quoi exactement ?

**M. le président :**

Je vois que Monsieur Gypers a demandé la parole également en tant qu'échevin. Il va d'abord donner des précisions par rapport à l'explication de Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

**M. l'échevin Gypers :**

Het is Mijnheer De Block die dat gevraagd heeft.

Het gaat erover dat wij het Groot Steden beleid, het Groot Steden plan, dat wij die som, dat die ons toegekend is. In die som, dus het project zelf betreft ongeveer een klein wijkcontract, eigenlijk op 3,5 jaar, uitgevoerd wordt in plaats van op 6 jaar. En dus, maar dat maakt dat wij personeel moeten aanwerven, dus daar komt een projectleider, er komt daar een techniker en een administratieve medewerker bij. Er komen daar een gans pak verenigingen dus waaraan wij subsidies toekennen, dus die daar ook insteken maar die subsidies, al die projecten, hebben jullie in de vorige gemeenteraad goedgekeurd. Daar gaat het eigenlijk om, dat wij dat geld binnenkrijgen en dan zeggen wij kijk, wij krijgen zoveel binnen en aan wat gaan wij dat uitgeven, daaraan gaan wij dat uitgeven en dus die wijziging die er nu optreedt.

**M. le président :**

Dank u Mijnheer Gypers.

Monsieur De Block, vous vouliez terminer votre interpellation ou c'était terminé ? OK, merci.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci Monsieur le président.

J'ai bien entendu la réponse de l'échevin qui disait que c'était une opération blanche mais je voudrais quand-même rappeler, pour un peu plus de clarté, que la modification budgétaire a aggravé le déficit finalement car lorsqu'on le regarde, oui, le déficit avant la modification budgétaire était de 4.723.000€ et après modification il est de 4.838.000€ donc il y a quand-même 115.000€ d'additionnels. Donc il suffit de prendre la première page, modification budgétaire, après modification budgétaire numéro 1 on a un déficit supplémentaire de 115.000€. Voilà, simplement pour une petite précision à apporter dans le cadre de cette modification budgétaire. Effectivement on a reçu une recette qui se chiffre à 402.560€, on a une augmentation majorée de 402.000€ avec une petite diminution de 27.000€ mais au niveau total après modification budgétaire on a un mali total de 4.838.000€ alors que celui-ci était de 4.723.000€.

**M. le président :**

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

C'est exactement ce que vous voulez dire, ces 402.000€ qui ont été reçus comme recette, comme subside et puis qui vont tout de suite être dépensés, affectés apparemment à des bureaux d'étude ou un personnel ? C'est ça, si j'ai bien compris, pour la moitié à un bureau d'étude, dans le cadre du contrat de quartier, ce n'est pas ça si j'ai bien compris ? Donc c'est une opération apparemment blanche mais le déficit reste toujours aussi élevé de 4.800.000€.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

**Dhr. de schepen Gypers :**

Ja, Mijnheer de voorzitter, wel het gaat erover dat er een gans pak, hoe zou ik zeggen, verenigingen zijn, molenbeekse verenigingen, dat wij wat al personeel in PDV dus in het programma Groot Steden beleid, dat die daarmee betaald worden. Dus wat doen wij, moest er geen Groot Steden beleid zijn, dan zouden wij vandaag die mensen gewoon niet meer kunnen betalen en dus in dat project steken natuurlijk ook de lonen via een subsidiering aan die VZW's van die mensen, en dus daar gaat het eigenlijk om. Hoe dat dat

boekhoudkundig in elkaar steekt, ja sorry, ik ben geen boekhouder maar dus het principe komt daarop neer.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

**M. l'échevin Haouari :**

Merci Monsieur Achaoui.

Le déficit dont vous parlez, 115.000€, a trait aux exercices antérieurs, ça n'a rien à voir avec cette modification budgétaire-ci. Donc ce sont des exercices antérieurs, les 4.700.000€ c'est l'exercice-propre, 115.000€ c'est l'exercice antérieur et c'est indiqué. Donc voilà, c'est le déficit global de la commune, il y a deux déficits, il y a le déficit de l'exercice-propre qui est bien de 4.700.000€ et on y ajoute le déficit des exercices antérieurs et on arrive au total.

Par contre, par rapport à cette modification budgétaire-ci, il y a un poste qui est à l'article 76.40.111.03, donc les 27.100€, et qui est repris au 76.40.111.05. Une personne qui était déjà en personnel contractuel est retirée du personnel contractuel et passe au personnel subventionné. Au fait le résultat, et même si je voulais éviter d'entrer dans un débat technique, le résultat de cette modification budgétaire c'est une amélioration du résultat de l'exercice-propre de 27.100€ et je vous ai montré la raison. Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur l'échevin.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Ou alors je ne lis pas très bien. S'agit-il de la première modification budgétaire numéro 1 ? C'est la première modification, ok ? Dans l'intitulé des documents qui se trouvent dans le système, dépenses 2017 après la modification budgétaire numéro 1, donc il s'agit bien de celle-ci, ça sous-entend qu'il y avait une situation préalable à la modification budgétaire numéro 1. Or il est traduit clairement que le déficit préalable à la modification budgétaire il était de 4.723.000€, déficit après modification, il est de 4.838.000€. Alors je ne sais pas comment, vous, vous expliquez les choses mais en tout cas il y a une situation en amont et il y a une situation en aval et la situation en amont est différente de celle qui est en aval avec un déficit qui augmente. Merci pour les précisions apportées.

**M. le président :**

Merci Monsieur Achaoui.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*34 votants : 22 votes positifs, 12 abstentions.*

*2 personnes présentes n'ont pas pris part au vote.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*34 stemmers : 22 positieve stemmen, 12 onthoudingen.*

*2 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stem.*

**9. Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (peintures, revêtements de sol, ...) dans différentes propriétés communales sises à Molenbeek-Saint-Jean - Projet.**

**Gemeentelijk eigendommen - Verschillende opfrissingwerken (schilderwerk, vloerbekleding, ...) in verscheidene gemeentelijke eigendommen gelegen te Sint-Jans-Molenbeek – Ontwerp.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

J'ai une question par rapport à cela.

J'ai eu l'occasion de visiter les crèches communales qui sont encore gérées par la commune à savoir, Reine Fabiola, les Petits Poucets, Louise Lumen et le préguardiennat. Je tiens par la même occasion à remercier le collège et notamment le personnel mis à la disposition pour la visite. J'ai pu constater que dans l'ensemble, et c'est le but d'une crèche, d'une maison d'accueil c'est que les enfants sont très bien. Toutefois ici, par rapport aux travaux, je voulais savoir si les recouvrements des cours, notamment de la crèche Lumen et de la crèche Petits Poucets sont inclus dans les travaux de sols dans les divers bâtiments, ici que nous avons à ce point. Je vous remercie de la réponse.

**M. le président :**

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci Monsieur le président.

C'est juste pour signaler que dans le décide au point 2, la phrase est bizarre, je pense qu'il y a un problème de rédaction.

**M. le président :**

Il y a un L en trop.

**Mme Evraud :**

Ça me paraît bizarre.

**M. le président :**

Il faut lire : « D'approuver et de faire sien ».

Merci Madame Evraud.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais savoir, dans le cas échéant, pourquoi et si le marché public contient aussi ou a été ouvert à des ASBL ou des initiatives d'économie sociale ou locale. Je vois que le Logement Molenbeekois commence à le faire d'une façon que j'espère récurrente. Est-ce que Molenbeek, en tant que propriétaire de logements, est-ce qu'elle peut se joindre, est-ce qu'on peut faire des marchés communs pour justement éviter que l'irrégularité des demandes, des marchés fait en sorte que chaque fois on doit s'en passer ? Qu'en fait on dit que l'économie sociale ou locale n'est pas adaptée à réagir assez vite. Mais si ce sont des grands marchés et qu'on peut répartir un petit peu le travail sur une année, est-ce qu'il y a peut-être moyen de faire des demandes ensemble ?

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Je voulais simplement, c'est une dépense de 250.000€ qui sera confiée au secteur privé alors je voudrais simplement dire, vu la régularité de ce genre de travaux, de l'entretien de bâtiments communaux, pourquoi ne pas les confier à des ouvriers, à une équipe d'ouvriers communaux ? Ce serait peut-être moins cher et ça ferait travailler nos ouvriers communaux plutôt que d'avoir pas mal de licenciements en leur sein.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. l'échevin Majoros :**

Merci pour vos questions et votre intérêt.

Peut-on aussi considérer les cours intérieures des bâtiments dans ce marché public ? Non, ça fait l'objet d'autres dépenses extraordinaires et d'autres marchés. Ici, ce qui est concerné c'est bien l'intérieur des différents bâtiments de logements, de crèches, de locaux mis à disposition d'associatifs parfois de magasins ou locaux commerciaux qui sont loués. Est-ce que ce marché peut être adressé à l'économie sociale ? Oui, c'est un marché public et on espère que l'économie sociale y répondra mais on ne peut pas le leur réserver pour des raisons légales malheureusement. Nous travaillons pour toute une série de choses, hors marchés, avec la mission locale en direct et nous continuerons à le faire avec un grand enthousiasme. Nous espérons que les entreprises et économies sociales répondront à ce marché public et qu'on pourra travailler avec elles de manière prioritaire tout en garantissant des délais les plus courts possibles puisqu'on ne peut pas faire en sorte que ce soit pour ces sociétés d'économie sociale ou d'autres d'avoir des délais trop longs qui créent des vides locatifs problématiques ou qui maintiennent des difficultés pour des locataires, que ce soit des locataires de logements ou d'autres infrastructures.

Enfin, est-ce qu'on pourrait faire travailler les ateliers dans ces surfaces pour diminuer les coûts ? Oui et c'est tout le sens de la réforme qui a été mise en place il y a quelques mois

par le collège puisque maintenant l'ensemble des bâtiments communaux sont gérés par un seul service c'est à dire le service des propriétés communales qui en fait la gestion, la gestion immobilière, et qui réalise l'ensemble des réparations et en fait le suivi. Les ateliers ont donc été intégrés à cette division Logement et Gestion Immobilière, ce qui permet déjà progressivement de faire travailler des ouvriers dans des structures dans lesquelles ils n'allaient pas, c'est à dire des structures à usage plus privatif. Et nous espérons pouvoir continuer dans cette direction-là au fur et à mesure des années, progressivement, sans pour autant créer de difficultés dans l'organisation du travail. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je ne suis pas le grand spécialiste des marchés publics, mais est-ce qu'il n'y a pas possibilité de réserver certains lots ou une partie ou de conditionner la participation aux marchés à la collaboration avec une certaine économie ou à une initiative locale ? Ça ne se fait jamais, c'est impossible, tu dis ?

**M. l'échevin Majoros :**

Je réponds simplement, morceler, d'abord j'ai répondu, pour des raisons légales, ce n'est pas possible de morceler ce type de marché public, malheureusement, même si nous espérons pouvoir travailler avec l'économie sociale comme nous l'avons fait par le passé pour d'autres marchés. Voilà.

**M. le président :**

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
36 votants : 36 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**10. Propriétés communales - Logements temporaires - Augmentation du nombre de logements de transit d'une unité et transfert de sa gestion locative à l'asbl La MAIS - Approbation de l'avenant n°1 au mandat de gestion du 29.09.2016.  
Gemeentelijke eigendommen - Tijdelijke woningen - Verhoging van het aantal transit woningen met één eenheid en overdracht van het huurbeheer aan de vzw La MAIS - Goedkeuring van aanhangsel nr 1 aan het beheermandat d.d. 29.09.2016.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci Monsieur le président.

Je m'inquiète un petit peu du montant du loyer parce que je pense que pour un loyer MAÏS c'est un peu élevé et même non MAÏS. Je trouve que 6.100€ par mois c'est beaucoup et parallèlement on en n'avait pas parlé au conseil d'administration de la MAÏS. Donc je me pose quelques petites questions. J'aimerais bien avoir des éclaircissements. Je vous remercie beaucoup.

**M. le président :**

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

A peu près dans le même contexte je voulais demander si ce montant loyer, étant quand-même relativement élevé, qu'est-ce que paierait, qu'est-ce qu'on envisage, du moins quel est le battement que l'on peut prévoir de paiement d'une famille qui occuperait ce logement ? Et le complément, est-ce que c'est la MAÏS qui va devoir le payer à la commune ? Parce qu'un montant de 6.100€ je trouve que c'est vraiment assez élevé et qu'une famille aurait fort difficile me semble-t-il à payer un tel montant. Donc la MAÏS devrait compenser et je ne sais pas si dans les finances de la MAÏS on peut vraiment se permettre de faire un complément de cette valeur. Merci.

**M. le président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. l'échevin Majoros :**

Merci pour vos questions et votre intérêt, nous arrivons à 22 logements de transit. Le montant que vous voyez de 6.100€ c'est bien le montant pour l'ensemble des logements, ce n'est pas pour un logement en particulier. Donc ici c'est un avenant à un mandat de gestion et le montant de 6.100€ concerne l'ensemble de ces logements. Il est évident que l'augmentation pour ce logement 4-chambres c'est une augmentation de 400€ tenant compte du fait que les logements de transit ne sont pas occupés tout le temps puisqu'il faut à chaque fois les rafraîchir entre deux locataires et qu'il faut encore les attribuer. L'opération tient parce qu'elle est subsidiée comme cela a été expliqué au conseil d'administration, ce point de la MAÏS est passé, le montant payé par les locataires pour ce logement 4-chambres est évidemment tout-à-fait limité dans la grille de tarifs des agences immobilières sociales qu'on peut vous communiquer par ailleurs si vous le souhaitez mais dans la même lignée que les autres logements 4-chambres qui ont été déjà pris en gestion par la MAÏS. Voilà, et donc c'est bien un montant tout-à-fait limité pour les personnes qui pourront bénéficier de ce logement supplémentaire en sachant qu'on a souvent du mal à loger des personnes qui quittent des logements insalubres quand il s'agit de grandes familles et qu'ici ce logement 4-chambres vient améliorer notre capacité à accueillir ce type de familles. Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Je voulais dire à Monsieur l'échevin que je suis rassurée du fait que c'est pour 22 logements mais je pense qu'à ce moment-là le libellé de l'article 3 est mal, enfin me semble-t-il, mal rédigé parce qu'on voit dans le cadre de la prise en gestion 'du' logement supplémentaire et de 'le' fixer à la somme de 6.100€, pour moi c'était un seul logement et il n'était pas nécessairement indiqué que c'était pour 22.

**M. le président :**

Merci Madame Bastin, vos remarques sont prises en considération.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
36 votants : 36 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**11. Propriétés Communales - Rue Heyvaert, 107 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier durable « Petite Senne » - Occupation précaire du bâtiment par ASBL Energies et Ressources Sensiform.**

**Gemeentelijke Eigendommen - Heyvaertstraat 107 - Vastgoed aangekocht in het kader van het duurzaam wijkcontract "Zinneke" - Tijdelijk gebruik van het gebouw door de vzw Energies et Ressources Sensiform.**

---

**Dhr. de voorzitter :**

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de voorzitter.

Dat lijkt mij een interessant project maar ik had graag de volgende informatie gekregen. Dus de VZW Energie et Ressources Sensiform, dus waar heeft die haar maatschappelijke zetel ? Strekt die haar werkzaamheden over het ganse Brusselse Hoofdstedelijk Gewest en kan u ook zeggen, daar staat dat ze een aantal opdrachten gaat uitvoeren, onder andere opleiding, informering inzake energie. Kan men concreet weten hoe men daarbij te werk zal gaan bijvoorbeeld in de gemeente Molenbeek, gans de burgers contacteren, op welke manier, wat gaan ze allemaal doen ? Dank u.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Merci Monsieur le président.

Je pense que ces locaux sont occupés depuis 2014, j'aurais voulu demander s'il y avait une rétrocession des loyers ou si c'était uniquement à partir du moment où la convention sera signée qu'il y aura de la gratuité.

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Monsieur le président, en fait j'aurais bien voulu savoir quel genre d'aménagements ils vont faire pour pouvoir bénéficier de la gratuité de leur installation. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Madame Evraud.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

**Dhr. de schepen Gypers :**

Ja, Mijnheer de voorzitter.

Geachte leden van deze gemeenteraad, het gaat dus over dat wij in het kader van het wijkcontract Zinneke een aantal gebouwen hebben moeten opkopen dat wij eigenlijk pas binnen 2 of 3 jaar gaan kunnen inrichten. Dus het gaat erover dat wij die gebouwen bezetten, dat wij trachten van daar mensen in te krijgen omdat wij anders mensen of situaties erin zouden kunnen krijgen die wij niet wensen. En dus daarom trachten wij om daar VZW's in te krijgen met goede doelstellingen en wij geven hun de vrijheid, dus wij vragen daarvoor geen geld maar zij moeten het wel inrichten om de veiligheid van hun activiteiten te garanderen en dat is de reden waarom dat ze die 20.000 € gaan investeren. Dat is gewoon om hun veiligheid, om de elektriciteit in orde te brengen en om alles in dat gebouw veilig te maken zodanig dat die vereniging daarin kan functioneren. Dus dat is helemaal niet de bedoeling van daar iets meer om te vragen, wat dat wij vragen is 'beheer dat als goede huisvader en laat het een win-win situatie zijn. Dat is de bedoeling van deze operatie.

**M. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Gypers.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Ik had dat goed begrepen, dus de vraag waarop u geantwoord heeft, dus dat er geen huur moet betaald worden, dat had ik begrepen zonder de vraag te stellen maar de vraag die ik gesteld heb daar is geen antwoord op gegeven. Dus ik had graag wat meer informatie gekregen over wat die VZW is, strekken die haar werkzaamheden zich uit over het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest? Hoe zij te werk zal gaan bijvoorbeeld om de inwoners van Molenbeek bij haar activiteiten te betrekken. Dank u.

**Dhr. de voorzitter :**

Ja Mijnheer Berckmans, ik ben een beetje te snel geweest. Mijnheer Majoros wou informatie bijvoegen dus ik geef hem het woord.

**M. l'échevin Majoros :**

Cette association en fait est basée en Wallonie mais elle a une antenne rue Picard 214 dans notre belle commune de Molenbeek. Il y a une gratuité d'occupation étant donné que de nombreux travaux doivent être réalisés. Vous nous demandiez quelle était la nature de ceux-ci, réparer une gouttière, lutter contre une infiltration d'eau, identifier de quelle manière ils pourraient le faire, placer des étaçons sous des poutres abîmées, bref, viabiliser le lieu pour permettre une occupation temporaire comme nous le permettons à pas mal d'endroits. L'ASBL va dépenser 20.600€ pour réaliser ces travaux dans le cadre de cette occupation et c'est la raison pour laquelle nous lui offrons des loyers gratuits.

L'ASBL, ce qu'elle réalise c'est un atelier participatif et co-créatif de réemploi de matériaux et de déchets de bois dans le quartier Heyvaert, les déchets en bois ce n'est pas ce qui manque dans notre commune à ce qu'on peut observer un peu partout. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Monsieur l'échevin.

Monsieur Ikazban, vous n'êtes pas intervenu au départ du point, par exception je vous donne la parole.

**M. Ikazban :**

Je ne sais pas ce que Monsieur Majoros voulait dire par 'vous pouvez le remarquer', enfin bon, les déchets de bois. Moi j'ai une remarque que je voudrais faire mais il ne faut pas forcément la prendre pour ce point-ci, de manière générale, moi je vois arriver dans la commune beaucoup d'opérateurs de l'extérieur. C'est très bien, on a envie de montrer qu'on est attractif, comme si on ne l'était pas avant. Moi j'ai quand-même une inquiétude, je parle bien de manière générale pas spécialement pour ce point. Moi je ne voudrais pas voir arriver dans la commune toute une série d'opérateurs de l'extérieur un peu in un peu branchés et qui travaillent très peu avec la population locale, avec les molenbeekois et les molenbeekoises ou alors juste avec quelques-uns juste pour dire qu'ils travaillent avec des molenbeekois. Je dis, attention, là je mets en garde tout le monde, attention, depuis ce que Molenbeek a vécu il y a un attrait pour certains, pour se faire un nom, pour faire parler de soi dans beaucoup de domaines, dans bien des domaines, j'ai quelques exemples en tête, je voudrais qu'on fasse attention à ce qu'on attribue pas trop vite, trop facilement des locaux, des facilités, à des organisations qui n'ont rien à voir avec la commune et qui ne travaillent vraiment pas du tout avec les molenbeekois et qui donnent même l'impression aux molenbeekois que quelque part ils sont là un peu mis de côté, à l'écart. Encore une fois c'est une remarque générale, on va approuver ce point, je ne parle pas pour ce point précis, je ne connais pas cette association ni la qualité de son travail mais c'est une remarque que je voulais faire de manière générale et je sais que je n'ai pas pris la parole au début Monsieur le président et je vous remercie de me l'avoir donnée pour faire cette remarque.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur Majoros, vous voulez répondre d'une façon générale ?

**M. l'échevin Majoros :**

Outre les énergies qui sont données, et beaucoup d'occupations temporaires sont aussi données à des associations du cru, pour devenir une association du cru il faut bien arriver de quelque part et donc parfois ce sont des molenbeekoïes qui créent des choses, parfois ce sont des associations qui ont une antenne à Molenbeek qui créent des choses sans avoir leur siège social dans notre commune. Et je suis sûr que si on prend toutes les associations qui ont créé des choses à Molenbeek et qui aujourd'hui sont très impliquées avec la population locale, on pourra se rendre compte que toutes ne venaient pas au départ de Molenbeek mais sont devenues vraiment molenbeekoïes. Je pense que c'est une question d'intégration, je pense qu'on peut y être attentif mais sans pour autant avoir peur des énergies nouvelles qui peuvent arriver et créer des choses avec la population. Voilà, je répondais de manière tout-à-fait générale.

**M. le président :**

Monsieur Ikazban, on ne va pas se lancer la balle.

**M. Ikazban :**

C'est parce qu'il a répondu à mon interrogation.

**M. le président :**

C'est pour ça que je vous laisse répondre.

**M. Ikazban :**

Je ne mets pas du tout en doute votre volonté de faire attention à ce genre de choses mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Moi je n'ai pas peur de la nouveauté, je n'ai pas peur de ce qui vient de l'extérieur. Je dis simplement que quand j'observe certains endroits dans la commune, autour du canal par exemple, je suis inquiet de voir arriver toute une série d'acteurs, toute une série d'opérateurs qui viennent faire des activités diverses, parfois du business avec quasi aucun lien avec la commune, avec les molenbeekoïes. Je suis inquiet mais on en reparlera parce que je vais dire qu'on ne va pas se limiter à ça aujourd'hui mais comme vous essayez de me faire dire ce que je n'ai pas dit, j'ai cette inquiétude, je l'entends auprès de la population dans certains quartiers et je voudrais quand-même qu'on y prête attention et qu'on ne réponde pas à cette interrogation qui est sincère, une réponse politicienne pour donner l'impression qu'on dit n'importe quoi.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**12. Département Infrastructure et Développement urbain - Contrat de quartier durable Autour de Léopold II - Convention d'occupation précaire entre la commune et le Foyer Molenbeekois.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Wijkcontract Rond Leopold II - Tijdelijke gebruiksovereenkomst tussen de Gemeente en Le Foyer Molenbeekois.**

---

**M. le président :**

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**13. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQDPS: Opération 1M Logements Heyvaert, rue Heyvaert 107 et 109 à 1080 Bruxelles - Prolongation de la mise à disposition temporaire des boxes de garage du bien.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ONtwikkeling - DWC Zinneke: Project 1M Woningen Heyvaert, Heyvaertstraat 107 en 109 te 1080 Brussel - Verlenging van de tijdelijke terbeschikkingstelling van de garageboxen.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**14. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les rues de Liverpool, quai de l'Industrie, rue de Gosselies et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - CSC 16.055 - Approbation du cahier des charges.**

**Departement Infrastructuren en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Ingrep 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2: Herinrichting van een openbare ruimte en bouw van een Franstalige crèche voor 72 kinderen, gelegen in het blok begrensd door de Liverpoolstraat, de Nijverheidskaai, de Gosseliesstraat en de Heyvaertstraat te 1080 Sint-Jans-Molenbeek – Bestek 16.055 - Goedkeuring van het bestek.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Je suis contente qu'il y ait une nouvelle crèche mais je me demandais qui allait gérer cette crèche, si c'est encore Olina...

**M. le président :**

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Je trouve le montant très élevé pour la mission de service, 632.000€, moi je ne sais pas, j'aimerais bien avoir une explication là-dessus.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig, je donne la parole à Monsieur Majoros, pardon excusez-moi c'est Monsieur Gypers.

Monsieur Ikazban, vous voulez intervenir ici ? Avant que Monsieur Gypers ? Oui ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je voulais simplement dire, en boutade d'abord, que votre nouvelle conseillère communale n'a même pas encore pris la parole qu'elle a déjà un effet sur votre groupe incroyable parce qu'il y a une flopée de questions.

Mais je pense quand-même qu'à l'occasion de ce point il y a lieu quand-même de se réjouir quand on a la possibilité d'avoir avec un contrat de quartier des places supplémentaires en crèche puisque j'entends souvent qu'on reproche aux pouvoirs subsidiants, aux pouvoirs comme la région, de ne pas faire assez. Voilà encore un exemple de subside alloué à la commune de Molenbeek-Saint-Jean et on peut se réjouir d'avoir des places supplémentaires même s'il en faudrait encore beaucoup plus.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

**Dhr. de schepen Gypers :**

Het gaat dus wel eigenlijk over een crèche en dus in het kader van het wijkcontract. Dus die crèches uiteraard, die bouwen wij. Die gaan binnen een jaar of twee klaar zijn. In dit wijkcontract zal het nog een ganse tijd langer duren omdat er eigenlijk, hier zitten wij gewoon aan de studie bezig en dus eigenlijk elke uitbating van de crèches wordt dan opengelegd en er wordt dus een oproep gedaan aan operators die de crèches willen uitbaten. Nu kan dat in zekere gevallen de gemeente zijn maar wij trachten in ieder geval dat de crèches niet meer uitgebaat worden door de gemeente. Dus dat we daarvoor andere operators gaan hebben maar dat zit niet in mijn bevoegdheid.

En dan betreffende de prijs van dus de studie. Wel dat is eerst een raming geweest, van hoeveel dat het geheel gaat kosten en als ik dat zie, dus als dat 673.000 € is voor de studie dan wilt dat zeggen dat wij ten minste op acht à negen miljoen kaderen voor de uitvoering, dus dat is ongeveer 10% van de werken. En dus wij spreken hier, als u de beraadslaging goed leest, dan ziet u dat het niet alleen over die crèches gaat maar dat het ook gaat over de grote hall, de omgeving van de grote hall en de Nijverheidskaai. Het is een groter geheel dan eigenlijk alleen de crèches, dat er ook een deel is voor zes woningen die er ook bijkomt in de Liverpoolstraat dus dat is een groter geheel, het gaat niet alleen over die crèche van 72 plaatsen. Dat wou ik eraan toevoegen.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Gypers.

Pouvez-vous approuver?

*Le Conseil approuve le point.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**15. Département Infrastructures et Développement urbain - Politique de la Ville 2017 -  
Convention Ville durable 2017 - Conventions de partenariat.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stedelijk Beleid -  
Overeenkomst Duurzame Stad 2017 - Samenwerkingsovereenkomsten.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Monsieur le président, merci beaucoup.

Je voudrais dire à Monsieur Ikazban que je n'ai pas besoin de Madame Liekendael, je pose des questions d'habitude toute seule comme une grande.

Allez, on passe au sujet, les animateurs socio-sportifs, il y en a pour 145.800€. J'aurais bien voulu demander combien d'animateurs étaient subventionnés par ce montant et est-ce qu'il y en avait plus ou moins que les années précédentes, enfin que l'année précédente. Merci. C'était une petite blague Monsieur Ikazban.

**M. le président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Merci Monsieur le président.

En fait moi je voulais savoir les montants qui avaient été attribués l'année dernière au SAMPA et à la cellule technique mission locale si vous voulez bien.

**M. le président :**

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Histoire de faire bisquer Monsieur Ikazban je vais encore poser une question.

En fait, voilà, je suis évidemment très contente de voir que la mission locale Molenbeek Formation reçoive des sous mais je m'inquiète un petit peu au niveau de Bellevue. Est-ce que maintenant les installations seront tout-à-fait retapées ? Parce qu'il y a quand-même un certain nombre de soucis.

**M. le président :**

Merci Madame Evraud.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

**Dhr. de schepen Gypers :**

Ik heb daar straks al een deel daarop geantwoord maar dus u moet weten dat jullie deze conventie 2017 voor het Groot Steden beleid al goedgekeurd hebben op 25 januari van dit jaar. Dus wat wij nu doen is gewoon de uitvoering daarvan. Dus u heeft dat al goedgekeurd. Die cijfers dat zijn ze, dat is wat wij uitkeren in het kader van het Groot Steden beleid. Vraag mij niet wat zij verleden jaar uitgekeerd hebben, ik weet dat dus niet. Ik kan u dat wel laten opsturen, ik kan dat wel weten, en ik kan dus voor Mevrouw Piquard, zij vraagt voor 2016 om die cijfers te hebben, ik zal vragen dat ze die opsturen, dus de cijfers van verleden jaar. Maar het gaat er dus over dat wij in het Groot Steden Beleid dat wij de personeel van de bestaande structuren daarmee gaan betalen. Dus ik heb dat straks ook al gezegd, moesten wij het Groot Steden beleid niet hebben dan weten wij niet hoe wij het personeel dat wij daar nu in tewerkstellen, hoe wij die nog zouden kunnen betalen met de middelen die de gemeente vandaag heeft. Dus dat is wat deze beraadslaging beoogt. Dus hoe gaan wij die middelen verspreiden, wat zijn de vragen van die verenigingen om te kunnen blijven werken, dat zijn hun vragen en dat is wat wij hun toekennen met de middelen die wij hebben. Nu als u wilt weten hoe die VZW's in elkaar steken en wat hun middelen zijn, ik weet dat niet, maar ik kan dat wel vragen, dat zij u dat laten geworden.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Je vous remercie pour la réponse et tant qu'à faire, j'aimerais avoir tous les montants pour 2016 même si c'est subsidié je crois qu'il est intéressant de savoir l'évolution et la politique menée à travers toutes ces ASBL-là. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Merci Monsieur le président.

Moi j'aimerais surtout savoir, je comprends bien que c'est maintenant la ratification des différents montants mais j'aurais bien voulu savoir, avec ces nouveaux montants,

combien d'animateurs socio-sportifs ont été engagés et une comparaison par rapport à l'année passée. Merci.

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci bien mais je n'ai pas obtenu de réponse à ma question concernant Belle-View, les installations ont quand-même de gros problèmes et c'est vrai que c'est chouette d'avoir des subsides mais il y a quand-même des soucis, merci beaucoup.

**Dhr. de voorzitter :**

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

**M. de schepen Gypers :**

Mevrouw Evraud, het gaat dus uitsluitend over de vorming in het Belle-View. Dus die vorming is van de mission locale, dus dat is het hotel personeel dat wij daar vormen. Het zijn molenbeekenaren die daar gevormd worden voor die dan op de werkmakrt te laten werken en volgens mij zijn er daar geen problemen mee. Ik heb niet geweten van Mevrouw Comblin dat daar problemen mee waren met die vorming, dus de fiches, de project-fiches die ik daarvan krijg die zijn positief dus ik weet niet of u meer weet dan ik.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u.

Allez un dernier tour, je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Cela ne va pas durer longtemps, je vous remercie.

En fait je conçois très bien la question de Madame Evraud d'autant plus, effectivement, qu'il y a des problèmes vraiment solides, techniques, au niveau d'inondations du sous-sol là-bas. Bon, c'est récurrent dans ces quartiers-là puisqu'il y a la Petite Senne qui pose problème, j'espère que la crèche n'en subira pas les mêmes inconvénients. Toutefois je conçois que Monsieur, vous ne puissiez nous répondre mais Monsieur Majoros, échevin des propriétés communales, pourrait peut-être répondre à la question posée par Madame Evraud. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**16. Département Infrastructures et Développement urbain - Réaménagement des trottoirs du boulevard Edmond Machtens - Approbation de l'avis de marché, du dossier d'adjudication et fixation des conditions du marché - CC17.001.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Herinrichting van de voetpaden in de Edmond Machtenslaan - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht, het aanbestedingsdossier en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - GR17.001.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur le président, j'ai une question très simple, est-ce qu'on envisage durant ces réaménagements de trottoirs de supprimer des places de parking en voirie comme c'est systématiquement le cas dès qu'il y a un réaménagement soit de trottoirs soit on repasse l'asphalte sur les voiries, systématiquement on supprime des places de parking et je sais qu'à cet endroit-là beaucoup d'habitants sont très attentifs à ce qu'on garde du parking en voirie. Voilà, donc la réponse elle est simple, est-ce que ces travaux prévoient la suppression de places de parking en voirie, si oui, combien ?

**M. le président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Je vois que c'est une dépense de 440.000€. Je voudrais une précision sur ces travaux qui vont être faits parce que moi, personnellement, quand je vais sur le boulevard Edmond Machtens pour moi tout paraît en bon état donc. Ma vue peut-être, je ne sais pas, je ne vois pas tout. Mais j'aimerais bien savoir, je ne suis pas disons, je vois que dans le vieux Molenbeek historique il y a beaucoup de travaux à faire. Je ne suis pas en train de dualiser, je regarde l'utilité des travaux. Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

**M. Magérus :**

Un point de vue tout-à-fait contraire, moi je voudrais vous dire que je me réjouis de ce point et je dirais même « enfin » tellement ce point était attendu depuis longtemps par les riverains. C'était promis depuis belle lurette surtout qu'après divers travaux de rénovation de voiries, de nouveaux aménagements de coins ou autres oreilles de trottoirs ont été installés au boulevard Edmond Machtens, exemple des coins Mélopée/Machtens ou encore Tamaris/Machtens. Pour moi la situation boulevard Machtens est actuellement assez pénible, Monsieur, il faut aller voir de près alors, par exemple au Square Machtens, la route est défoncée à maints endroits, très dangereux je dirais pour les véhicules et peut-être plus particulièrement pour les motocyclistes. Par ailleurs, dalles de trottoir décelées, ballottantes et extrêmement dangereuses pour la population à de maints endroits. Je ne peux ici passer

sous silence aussi les environs immédiats du boulevard Machtens où la situation n'est pas plus enviable, je pense aux trottoirs de la rue Osseghem, il y a des témoignages réguliers de molenbeekoïses, surtout des personnes âgées victimes de chutes ou autres riverains fâchés de la situation actuelle. Voyez aussi l'état des voiries d'un autre quartier limitrophe, souvent oublié parce qu'il est très proche d'Anderlecht et où la situation est tout aussi mauvaise, au niveau voirie cette fois-ci, je pense à la rue Pastorale. Maintenant, pour les trottoirs du boulevard Machtens, je me réjouis de ce point.

**M. le président :**

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Moi je voudrais juste savoir, parce que dans les plans je ne vois pas très bien, mais donc est-ce que dans la partie qui est tout près de la station de métro, est-ce que c'est compris dans la rénovation ? Et est-ce qu'à ce moment-là on a prévu de tenir compte des remarques du comité d'habitants qui est venu il y a je pense une année et qui a demandé de ne plus faire de cet espace une autostrade où en fait les gens passent à grande vitesse ? Je ne sais pas mais je pense qu'ils avaient proposé même des mécanismes pour ralentir, de faire un plateau pour en faire un espace où au moins les automobilistes voient qu'ils ne sont pas chez eux à ce moment-là et qu'il y a une connexion directe entre le 1 et le 3, le petit parc et la station de métro. Voilà, c'est la seule question, je ne sais pas si c'est exactement cela mais vu qu'il s'agit des trottoirs, c'est peut-être l'occasion d'en même temps répondre à une demande, une demande qui date de longtemps des habitants de ce coin.

**M. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

**Dhr. de schepen Gypers :**

Mijnheer de voorzitter bedankt.

Voor jullie vragen. Dus het gaat er wel over dat wij de Machtenslaan, de trottoirs, die moeten herdaan worden. Als je een beetje er kort erop kijkt, dan weet je dat dat moet gedaan worden. En als ik de klachten lees en zie die ik ontvang, dan weet je dat die moeten gedaan worden. Nu, waarom worden die nu gedaan ? Wij hadden een convenant met de MIVB, dus dat zij alle kruispunten zouden heraanleggen en dat wij de trottoirs zouden aanleggen. En dus dat is de uitvoering van die overeenkomst dat wij hadden met de MIVB. Vermindering van parkeerplaatsen, nee, want de parkeerplaatsen die er eventueel weggenomen zouden kunnen worden door het aanleggen van de kruispunten, die zijn al weg. Wat wij nu doen dat is gewoon tussen de kruispunten de trottoirs heraanleggen. Het gaat er vooral om dat de trottoirs heel slecht zijn waar de ingangen van de garages zijn en dus daar hebben wij een voorkeur om daar speciaal op te letten zodanig dat de mensen gewoon op hun trottoir kunnen wandelen en dat zij echt, zoals Mijnheer Magérus aangehaald heeft, dus dat zij daar niet meer op vallen of dat ze daar echt in een gevaarlijke situatie terecht zouden komen.

Nu, Mijnheer De Block, het gaat dus niet over de ingang van het Weststation maar aan Beekkant, de andere kant van Weststation, de site van Weststation, en dus daar werken

wij niet op omdat dat een volume is dat veel groter is en dat moet opgevat worden in een groter project, waarvoor wij nu de middelen niet hebben. Dus u weet dat wij werken met het driejaarlijkse plan, dus de subsidies die wij krijgen driejaarlijks en die zijn hier in deze gemeenteraad vastgelegd. Wij hebben niet de middelen om nu aan grotere projecten gaan te beginnen, wij trachten van die ergens anders in programma's te krijgen van het gewest, maar wij hebben nu de middelen niet om daar een groot project vast te leggen en dus wij werken met de middelen die wij hebben en wij doen wat wij eigenlijk beloofd hebben van te doen.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Gypers.

Pouvez-vous approuver?

*Le Conseil approuve le point.  
36 votants : 36 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**17. Département infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de l'étude et du suivi des travaux de reconversion d'un site situé à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Quai de l'industrie 75, 77 et 79 en opérations comprenant un ou des espaces polyvalents, des logements et un espace extérieur, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » - Approbation du cahier des charges - CSC 17.003.**

**Departement infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Dienstenopdracht betreffende de opdracht voor een projectontwerper met het oog op de studie en de opvolging van de reconversiewerken van een site gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, Nijverheidskaai 75, 77 en 79 in ingrepen die (een) polyvalente ruimte(n), woningen en een buitenruimte omvatten in het kader van het Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Goedkeuring van het bestek - CSC 17.003.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
36 votants : 36 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**18. Département infrastructures et Développement urbain - Convention de désignation du pouvoir adjudicateur dans le cadre d'un marché public de travaux relatif au réaménagement partiel de la rue E. Pierron en un espace de liaison reliant le pied de la tour Brunfaut au parc Pierron. Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overeenkomst voor de aanduiding van de aanbestedende overheid in het kader van een overheidsopdracht voor werken met betrekking tot de gedeeltelijke herinrichting van de E. Pierronstraat in een verbindingsruimte om de basis van de Brunfautoren met het Pierronpark te verbinden.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

J'ai une remarque pour le 18 et 19.

**M. le président :**

On peut les joindre si vous le souhaitez. Ah, le 19 est retiré.

**M. Ikazban :**

Oui, bien.

En fait ce n'est même pas une question parce que je vois qu'aujourd'hui tous les conseillers n'ont pas de réponses mais une proposition, enfin une demande.

Donc ici on est dans le quartier de la rue Brunfaut, de l'espace Pierron, un quartier quand-même extrêmement important, un quartier qui vit beaucoup de difficultés, un quartier qui est densément peuplé, certains prétendent même qu'il est surpeuplé et je pense que tout aménagement aura un impact sur la qualité de la vie dans le quartier. Il me semble qu'on pourrait se permettre d'avoir une discussion, une réflexion ici au conseil communal. J'ai eu l'occasion de parler de certains grands projets, ici je pense qu'on est dans un quartier important de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, dans un quartier justement où il y a des investissements où il y a des opérateurs. Mais il doit aussi y avoir la volonté de garder des habitants, de permettre aux habitants de pouvoir vivre dans de bonnes conditions. A la fois le parc, l'espace, les rues, il y a des problèmes de mobilité, d'ailleurs, là, vous avez un noeud de mobilité incroyable dans Molenbeek. Il me semble qu'on ne devrait pas faire l'économie d'une présentation, en tout cas tant qu'on n'est pas plus loin dans le programme et dans le projet parce que sinon on viendra nous dire que c'est trop tard. Maintenant, prévoyons un moment où on peut tous ici, les uns et les autres, prendre connaissance de ce qui est possible et ce qui faudrait faire. D'ailleurs des associations ont même fait des études sur les difficultés de ce quartier et ce qui faudrait y faire et peut-être que des conseillers ont des propositions, des suggestions à faire. Voilà, c'est une demande que je formule, on avait déjà parlé de cet endroit-là, de ce quartier-là, je ne sais pas si vous vous souvenez mais il me semble que c'est un quartier qui mérite une attention toute particulière vu sa densité de population, vu sa précarité, vu son taux de chômage important, vu ses problèmes de mobilité, qui est quand-même un peu coincé entre la chaussée de Gand et vous avez la place Communale qu'on a rénovée et tout ce qui se passe, le canal et puis alors à l'arrière de la place de la Duchesse, c'est un quartier qui est un peu coincé entre tout ça, il ne faudrait pas qu'il soit étouffé et nous pensons qu'on pourrait de manière intelligente, de manière constructive en tout cas, contribuer à faire que ces aménagements soient un réel succès évidemment au bénéfice des habitants de ce quartier.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Mais donc effectivement ma première intervention ira dans le sens de Monsieur Ikazban.

Donc il est vrai que ce quartier est un quartier fort densément peuplé, qu'il y a effectivement ce projet du Logement Molenbeekois de réaménagement en profondeur de la

tour Brunfaut, qu'il y a également en parallèle le projet de réhabilitation des imprimeries Hayez notamment également en logements et en infrastructures collectives. Cependant je souhaite saluer la dynamique mise en place par les opérateurs communaux, par le Logement Molenbeekois, qui ont depuis quelques mois organisé des rencontres avec les citoyens du quartier pour les informer des projets et qui ont d'ailleurs, lors d'une réunion, joint deux projets à savoir, la rénovation de la tour Brunfaut et la construction, enfin la reconversion des imprimeries Hayez, ce qui a donné lieu effectivement à de nombreuses remarques qu'ont pris autant que faire se peut les acteurs communaux, le collègue notamment. Et donc effectivement je souhaite qu'on continue à œuvrer dans ce sens. Je pense que d'avoir joint effectivement l'aménagement de la tour Brunfaut et cet espace Brunfaut-Pierron est une excellente chose parce que ça permet de globaliser les projets mis en œuvre. Mais je souhaiterais vraiment qu'on intègre tous les projets qui se passent dans le quartier et aussi qu'on essaie de donner un peu de souffle à ce quartier notamment en ce qui concerne les espaces verts parce que c'est une vraie demande de la population qui effectivement à certains égards se sent, comme l'a dit Monsieur Ikazban, cloisonnée. Merci beaucoup.

**M. le président :**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci Monsieur le président.

En fait, je vais répéter ce que j'avais dit lors de la présentation de 2/3 avec l'équipe du Logement. C'est qu'on prévoit des espaces PMR mais en suffisance et même un peu plus dans la mesure où, si mes souvenirs sont bons, dans la tour Brunfaut il y aura des logements prévus pour des PMR. Donc qu'il y ait quand-même la possibilité, parce qu'à la manière dont les plans étaient présentés en tout cas, pour les PMR ça allait être l'enfer.

La deuxième chose, mais c'est vrai pour le 17 et le 18, j'ai vu, malheureusement je n'ai pas retenu, que la désindustrialisation de Bruxelles, du grand Bruxelles, la région est prodigieuse, c'est vraiment effrayant et je me dis qu'il faudrait peut-être qu'on laisse quand-même encore la possibilité de lieux productifs dans cette commune et j'ai un petit peu peur qu'en ne faisant que du logement, qu'on n'ait plus de place pour autre chose. Merci.

**M. le président :**

Merci Madame Evraud.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers, nee ?

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. l'échevin Majoros :**

Ça faisait plutôt partie d'une réflexion comme l'a signalé Khadija Tamditi, il y a eu quand-même de l'information et une prise en compte des citoyens dans ce processus qui a démarré en 2014, qui fait l'objet d'un marché d'architecture, qui maintenant fait l'objet d'un marché conjoint entre la commune et le Logement Molenbeekois. Donc il y a eu d'ailleurs une reconnaissance de ce projet comme un bâtiment exemplaire en ce qui concerne la tour, cela a été salué par la région également.

Après, les points que vous soulevez, je les trouve tout-à-fait pertinents. Maintenant, il faut quand-même dire qu'ils sont beaucoup plus larges que le seul projet qui est soumis ce soir, ça mériterait peut-être une interpellation plus large qui serait plutôt concentrée sur le développement de la commune de Molenbeek et de ses quartiers. Je ne suis pas sûr que c'est intéressant d'ouvrir ce débat ce soir dans ce cadre-là qui ne serait que limité par rapport à l'enjeu que cela représente. Voilà, je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

**M. l'échevin Mahy :**

Je voudrais apporter quelques précisions quant à la procédure qui a été suivie. Il faut savoir qu'un projet a été soumis aux habitants lors d'une commission de quartier pour présenter le projet de la refonte des abords de la tour Brunfaut, la commission de quartier et la commune ont soutenu un projet qui faisait la part belle aux habitants c'est-à-dire qu'on prévoyait que la rue qui longeait, je ne sais plus son nom, Pierron, on prévoyait que la rue Pierron soit un espace partagé avec plusieurs chicanes au profit des habitants pour sécuriser le passage de l'espace Pierron vers la tour Brunfaut. Hélas ce projet n'a pas été retenu par la région notamment Bruxelles Mobilité qui a estimé qu'il fallait une voie d'accès suffisamment grande pour notamment des camions et autres charrois, Voilà, de notre part nous avons fait notre travail avec les habitants du quartier mais hélas une partie du projet n'a pas été retenue par la Région.

**M. le président :**

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je reviens simplement sur ce que je disais tout à l'heure. Je ne pense pas que j'ai émis de reproches, c'était une question, une suggestion, je pense encore une fois qu'il ne serait pas inutile, mais voilà justement, vu les difficultés que vous avez rencontrées, vu que dans ce quartier finalement les aménagements vont toucher à tout dans la vie de ce quartier, je ne vais pas rappeler le traumatisme qu'ont vécu et que vivent encore les habitants, particulièrement de ces quartiers-là, je trouve qu'on ne ferait pas l'économie, on fait parfois des sections réunies sur des sujets parfois plus légers, ici je trouve que c'est un sujet extrêmement important. D'ailleurs, vous avez une certaine activité et donc on soutient l'impulsion mais on pense qu'il faudrait élargir quand-même la réflexion et je maintiens que ce quartier mérite une attention particulière vu ses difficultés, vu sa densité et vu tout ce qu'il s'y passe tout autour. Donc je reformule ma demande, j'aimerais en tout cas avoir une section réunie sur le développement de ce quartier.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban, on a noté votre requête.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
36 votants : 36 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**19. Département Infrastructures et Développement urbain - Approbation de la convention entre Le Logement Molenbeekois et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du marché de rénovation de la Tour Brunfaut et ses abords.**

**Departement infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Goedkeuring van de overeenkomst tussen Le Logement Molenbeekois en de Gemeente van Sint-Jans-Molenbeek in het kader van de renovatieopdracht van de Brunfautoren en haar omgeving.**

---

**M. le président :**

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**20. Enseignement néerlandophone - Adaptation du règlement du travail pour l'enseignement communal néerlandophone.**

**Nederlandstalig onderwijs - Aanpassing arbeidsreglement voor het Nederlandstalig gemeentelijk onderwijs.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Gadaleta qui veut donner quelques précisions avant.

**Mevr. de schepen Gadaleta :**

Ja, het is gewoon omdat ik gemerkt heb deze namiddag dat het getekende versie van de protocolakkoord niet in BOS secretariaat was dus er zijn twee alternatieven : ofwel stemmen wij en dan stuur ik jullie de getekende versie zo snel mogelijk ofwel stellen wij het punt uit tot de volgende gemeenteraad.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mevrouw Gadaleta.

Mijnheer Van Damme ? Uitsellen ? Ja ? Dank u

*Le point est reporté.  
Het punt wordt verdaagd.*

**21. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl Défi Belgique Afrique (DBA).**

**Internationale Betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw Défi Belgique Afrique (DBA).**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

**M. Magérus :**

Je souhaiterais avoir quelques précisions, quelques explications, je ne doute pas que cette association mène des actions tout-à-fait positives mais bon je vois, ce qui m'interpelle

surtout, c'est que l'association a encore une fois son siège dans une autre commune. Pourrait-on me donner des informations complémentaires ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Magérus.

Je donne ma parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Merci Monsieur Magérus pour votre question, effectivement cette association a son siège dans une autre commune en région bruxelloise. Mais néanmoins, comme vous pouvez le savoir, nous collaborons régulièrement avec d'autres associations qui travaillent dans plusieurs pays africains. Je ne vais pas rappeler ici tout ce que nous avons présenté dans le cadre des Sections réunies, tout ce que la Commune de Molenbeek développe comme projet, que ce soit ici ou au Sénégal, mais apporte aussi énormément de soutiens à des associations qui développent des projets qui s'inscrivent dans les missions que nous nous sommes définies au niveau de la Commune. Il se fait que cette association va soutenir un projet bien précis et qui implique une série de Molenbeekois. Dans un souci de transparence, nous avons indiqué le nom de la personne que nous avons découverte lors du traitement du dossier, mais donc ça s'inscrit pleinement dans les missions du service des Relations internationales. Vous constatez aussi que le montant est très symbolique par rapport à la dimension du projet.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'échevin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**22. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB\*PVDA, relative à la visite du président américain Trump en Belgique. (Complémentaire).**

**Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, betreffende het bezoek van de Amerikaanse president Trump in België. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je pense que Molenbeek est particulièrement concernée par la visite du président Trump. Trump est quelqu'un qui quand il était encore candidat a traité tout Bruxelles de trou à rats. Je pense qu'il a visé particulièrement la police molenbeekoise et qu'il l'a maltraitée. Ces derniers temps, on a constaté dans la presse à plusieurs reprises, que des gens ont eu des problèmes pour rentrer aux Etats-Unis, et qu'ils ont été ciblés par des interrogatoires et des contrôles spécifiquement parce qu'ils habitent ou travaillent à Molenbeek. J'ai lu que

même un fonctionnaire du service de la Jeunesse a été interpellé par rapport à cela. Ce qu'elle n'est pas le seul, je vois que la bourgmestre a réagi dans la presse. Je pense que Molenbeek en tant que commune devrait interpellier l'ambassadeur des États-Unis sur cette série de faits. Je pense que c'est d'autant plus important, parce que si je me rappelle bien, Molenbeek n'a pas nécessairement de mauvaises relations avec les États-Unis, ni avec l'ambassade des États-Unis. On n'en est l'ambassadeur dans une école à Serge Creuz à Molenbeek. Je me rappelle qu'il y a eu d'autres visites, et d'autres rencontres et je ne voudrais pas que des jeunes et des moins jeunes Molenbeekois qui ont des projets, qui sont parfois des lauréats de prix internationaux parce qu'ils ont développé des applications, des réseaux sociaux et qu'ils peuvent profiter de stages aux États-Unis, que des cinéastes qui voudraient peut-être faire un prochain projet de film avec Hollywood, que ces gens retrouvent mis à l'écart en rentrant aux États-Unis.

La motion demande très particulièrement à la bourgmestre de Molenbeek d'interpeller l'ambassadeur des États-Unis sur ces contrôles renforcés et de ciblant spécifiquement des Molenbeekois.

Je pense que Molenbeek a été la pionnière face aux attentats, on a choisi le vivre ensemble, on a choisi de réagir en tant que commune. Je pense que les actions auxquelles nous avons participé sont à l'opposé des propos et de l'attitude de la stigmatisation des propos xénophobes polarisants et divisants de Trump. Je me rappelle que dans la presse, on a parlé d'une action qui a eu lieu à la frontière entre Molenbeek et Bruxelles à laquelle les membres du collège ont participé. Je pense que Molenbeek et plusieurs associations ont choisi de construire des ponts avec les États-Unis, et de ne pas construire des murs comme l'envisage Trump. Je pense que Molenbeek s'est clairement déjà affichée contre l'esprit de guerre, contre les conflits internationaux et je pense que Trump, en choisissant d'investir des milliards, fait un choix proposé à celui de Molenbeek. Et là, je ne m'exprime pas encore sur les propos xénophobes, sexistes et humiliants les personnes avec un handicap, que le candidat et le président ont pu prononcer.

Je voudrais par cette motion inviter les Molenbeekois, et j'espère le Conseil, de montrer cet autre Molenbeek, ce Molenbeek qui se bat pour vivre ensemble, ce Molenbeek pour la paix, le Molenbeek qui s'investit et qui porte des projets innovateurs, qu'on se montre et qu'on soit présents demain aux actions à l'occasion de la venue de Monsieur le président Trump.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur le président, une nouvelle fois, on salue d'une certaine manière l'optimisme de notre collègue du PTB Dirk De Block qui une nouvelle fois vient avec une motion, qui est dans le fond défendable, mais qui est encore une fois une motion qui d'une part dépasse largement les compétences du conseil communal et d'autre part qui est une motion purement symbolique.

En ce qui nous concerne, on trouve que Bruxelles doit assumer pleinement sa dimension de ville internationale et elle abrite des institutions telle que l'Union européenne telle que l'Otan, des ambassades. Il y a une activité diplomatique intense dans cette ville. Nous, de notre point de vue, on voit d'un très mauvais œil le fait qu'on voit souvent dans la presse tel ou tel mayeur, ou tel ou tel élu local qui demande qu'on interdise tel président de

tel pays sous prétexte qu'il y a des dérives autoritaires, sous prétexte qu'il y a un discours populiste.

Ce genre de choses existent depuis longtemps et elles continueront à exister et le rôle de Bruxelles, c'est d'assumer, je parle ici en tant que communaliste, Molenbeek fait partie intégrante de Bruxelles jusqu'à nouvel ordre. Donc ce genre de motion, pour nous en tout cas, on envoie un message très négatif et qui n'est pas dans l'intérêt ni de la commune de Molenbeek-Saint-Jean qui doit rester une commune ouverte, tolérante. Même par rapport à certains Présidents ou pays problématiques, ce n'est pas notre rôle de faire de la diplomatie des relations internationales à ce niveau-là.

Pour nous, cette motion est non avenue, n'a aucun poids, si ce n'est que d'exprimer un mécontentement, un mécontentement qui n'est pas je pense général au niveau des Bruxellois. Il est vrai que la personnalité de Monsieur Trump est pour nous quelque chose de problématique. La plupart de ses déclarations, tant en tant que candidat qu'en tant que Président des Etats-Unis. La politique qu'il mène actuellement me semble être une politique assez dangereuse pour le monde, pour l'économie mondiale, pour toute une série de choses mais bon voilà, une nouvelle fois, c'est une motion qui dépasse largement le cadre des compétences communales et notre groupe va voter contre cette motion, merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Moi, je ne vote pas du tout contre cette motion, je pense qu'elle a son utilité. Bien entendu, Monsieur Trump, comme le dit Monsieur De Block, c'est un personnage assez atypique, pour moi bizarre, dangereux, on le voit à travers sa tournée au Moyen Orient ou avec tromperies et astuces il a réussi à vider les caisses de l'Arabie Saoudite et puis voilà, c'est vrai qu'aux Etats-Unis, il y a eu plusieurs problèmes où des Molenbeekois ont eu des soucis pour débarquer parce qu'ils venaient de Molenbeek et donc effectivement, ce qu'on dit sur Molenbeek à travers des médias, ça s'est propagé mondialement et là effectivement si on pouvait faire une action et interpeller l'ambassadeur sur cette problématique, ce serait bien.

Pour faire des activités, Molenbeek n'a pas besoin de ces gens pour se mettre à faire des activités et on sait très bien pourquoi Molenbeek est visée. Molenbeek est visée à cause de sa population. Ce n'est pas Molenbeek en tant que Molenbeek qui est visée, mais c'est sa population qui est visée et à travers l'Europe et à travers le monde. La politique américaine est très dangereuse, elle nous conduit vers des conflits. Depuis 1991, il y a des millions de morts au Moyen-Orient, à cause de cette politique dangereuse et désastreuse. Daech, ce n'est qu'un produit, ce n'est qu'une chimère de ces mêmes administrations, en complicité avec les monarchies d'Arabie Saoudite, pour dénigrer les musulmans et pour pouvoir continuer cette politique dangereuse. Et ce serait très bien de faire des actions et de dire que oui on a pris conscience Monsieur Trump de vos politiques et donc, ce serait très bien de le dire. Il y a d'ailleurs une manifestation qui est prévue demain et je vous invite à y être nombreux.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le président, il paraît que le président Trump tremble de savoir qu'on parle de lui au conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean. Plus sérieusement, moi j'ai un problème de fond et de forme avec ce genre de proposition. Est-ce qu'on peut parler de l'international ? Oui, je ne dirai jamais le contraire. Mais quand on parlait de Palestine par exemple, on ne ciblait pas de gens ou de personnes, on parlait du droit international qui n'était pas respecté, des droits de l'homme et en dénonçant une occupation illégale. Ici, je ne suis pas du tout un ami du président américain, il représente tout ce que j'ai en horreur et en hostilité, mais l'impérialisme américain qu'on peut dénoncer les uns et les autres, il existe et il existait déjà avant Trump et je pense qu'il existera encore après. Face à ça, peut faire de la résistance, par exemple, quand on veut s'opposer au traité transatlantique. Moi, je mets quand même garde sur le danger de commencer à discuter dans notre conseil communal de toute une série de sujets qui peuvent nous dépasser et qui n'ont pas un lien direct avec le conseil communal, parce que malheureusement Trump n'est pas le seul à avoir critiqué Bruxelles et Molenbeek, il y a un autre personnage qui a été cité, mais est-ce qu'il faut leur donner de l'importance ? Est-ce que nous, Molenbeekois, on doit encore continuer à être dans des postures de victime, est-ce que l'on doit encore se justifier, moi, je n'en ai pas l'impression. Moi, je n'impressionne que les Molenbeekois sont fiers d'être Molenbeekois, mais les Molenbeekois ont surtout besoin qu'on s'occupe de leurs problèmes et de leurs vraies préoccupations. Ce qui me fait mal au cœur, c'est que tout à l'heure on a parlé du quartier Brunfaut, on en a parlé pendant trois minutes alors que pour moi, c'est beaucoup plus important que ce président qui va venir en coup de vent, sa femme va faire du shopping. Mais je signale que si on devait commencer à parler de ça, ça voudrait dire qu'on laisse moins de place à tous les autres sujets. J'ai des collègues ici qui ont déposé des propositions d'interpellation sur des sujets très importants. Je signale aussi que si on entre dans ce mode de fonctionnement, demain on pourra parler de la Russie, demain pour parler de la Tchétchénie, de la Corée et on va s'occuper du monde entier, sauf de Molenbeek. Ça me pose un problème de principe, pour moi, on peut parler de l'international, avant d'être accusé par certains, parce que quand il s'agit de droit international, du respect des autres et de dénoncer ce qui se passe dans le monde, il peut le faire également. Mais encore une fois, il me semble qu'on doit se reconcentrer sur notre mission première qui est celle de représenter les Molenbeekois. Vous savez, Trump il fait partie d'un phénomène qui malheureusement être observé dans le monde, le populisme, la création médiatique etc. On peut interpellier le conseil communal de Molenbeek, d'accord, il me semble que Madame Schepmans ne va pas rencontrer Trump, ne va pas faire des courses avec Mélanie. Mais nous avons un premier ministre qu'on peut éventuellement interpellier. Je signale quand même que le président américain ne vient pas rendre visite à la Belgique, il vient à l'OTAN. Donc il s'en fout de la Belgique. Moi je n'ai aucune sympathie pour Trump et je participerai et peut-être à titre personnel à une manifestation anti Trump et anti-impérialisme à chaque fois que j'en ai l'occasion, mais il me semble qu'il faut rester sérieux et se reconcentrer sur nos missions, nous sommes à quelques encablures des élections communales, quand j'entends la population, ils ont plein de préoccupations, ils ont plein de problèmes, ils veulent vraiment qu'on s'attarde sur leurs vrais problèmes. Tout à l'heure, vous avez approuvé avec des points avec des montants énormes, il y a parfois très peu de questions sur des sujets importants, on parle de création de crèches, il en manque, on a parlé du quartier Brunfaut avec la densité de population qu'il faut gérer, je pense qu'il ne faut pas s'égarer et s'éparpiller, même si je peux me retrouver très souvent dans ce que propose Monsieur De Block. Il a le mérite parfois de faire des propositions, mais ici je pense que ce ne serait pas raisonnable. Donc nous, on ne votera par contre, on s'abstiendra, parce que nous considérons qu'on peut parler d'international, mais on ne peut pas parler de tout et n'importe quoi, et puis arrêtons de donner de l'importance à ces gens insignifiants.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Merci Monsieur le président, mon intervention ira dans le sens de celle de Monsieur Ikazban. Notre groupe politique s'abstiendra également par rapport à cette motion. Qu'on le veuille ou non, Trump a été démocratiquement élu. C'est donc le président qu'a choisi le peuple américain. Son programme a donc été désiré par les Américains. Notre groupe politique est bien sûr contre Trump, mais nous pensons que c'est plus au niveau du Parlement qu'il faut faire état des droits qui ne sont pas respectés, notamment par rapport aux personnes qui se font injustement refuser d'entrer aux États-Unis. À notre connaissance, mais aussi des personnes qui ne sont pas Molenbeekoises qui ont été injustement refoulées et qui n'ont pas été autorisés aux États-Unis. Nous pensons que c'est davantage le rôle du parlement et de la diplomatie, notamment du ministre des affaires étrangères et des députés et je pense que les députés écologistes, s'ils sont très actifs rapports à ces questions, il nous semble également que pour continuer à faire état de cette motion qui appelle à manifester, il ne nous semble pas être de notre ressort que de formuler une injonction aux habitants de Molenbeek de manifester contre la venue de Trump. Nous pensons que c'est à chacun de décider. Cette manifestation a été médiatisée puisqu'elle est soutenue par de nombreuses associations. Nous nous abstiendrons puisque notre groupe politique ne soutient pas la politique de Donald Trump, mais nous ne voterons pas favorablement parce que nous pensons que ce n'est pas le rôle de la commune d'entreprendre ce type de démarche ou bien le rôle des parlementaires par exemple. Merci.

**M. le président :**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Mon groupe s'abstiendra sur cette motion. Sur le fond, mon groupe ne se voit pas inciter les Molenbeekoises à manifester. Forcément, sur la forme, on estime qu'ici on dénature le sens même de la motion telle que nous l'avions définie ensemble, entre chefs de groupe lors des discussions par rapport aux règlements qui avaient été adoptés en début de législature.

**M. le président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove :**

Je voulais rejoindre un peu la position de tout le monde. Au niveau du CDH, on va s'abstenir. Je ne pensais pas que j'aurais l'occasion de parler de Trump au conseil communal de Molenbeek, mais je ne vais pas m'en priver. C'est effectivement sur le fond un personnage qui représente exactement l'inverse de ce à quoi je peux adhérer, qui divise plutôt que l'inverse. À terme, je crois qu'il risque d'être très dangereux. Mais de là à ce qu'on

en discute au conseil communal, et de là qu'on prenne une motion, je crois qu'il faut effectivement à d'autres niveaux de pouvoir.

**M. le président :**

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Merci Monsieur le président, effectivement nous allons aussi nous abstenir par rapport aux mêmes raisons. Je pense aussi que ça doit se passer à un autre niveau. Juste une petite précision, Trump n'est pas le choix des Américains, en tout cas de tous les Américains. La politique américaine est très complexe, il y a les électeurs et puis des grands électeurs.

**M. le président :**

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Je vais essentiellement répondre à Monsieur De Block puisque c'est lui qui a déposé la motion. Je voudrais quand même souligner que les relations entre les États-Unis et la commune de Molenbeek sont bonnes. Plusieurs initiatives venant des États-Unis d'Amérique ont vu le jour à Molenbeek. Nous avons eu des visites universitaires, une visite officielle de la ville de Los Angeles, un projet d'une université américaine consistant à la mise en place de groupes de travail dont le but est d'améliorer le dialogue et la relation de confiance qui peut exister entre la population et les services. D'ailleurs, le 7 juin il y aura toute une journée ici à Molenbeek où cette université viendra et où il y aura d'autres invités, que ce soit de la police fédérale, de la police locale, des habitants de Molenbeek qui participeront également à ces groupes de travail dans le cadre d'un WAM qui sera orienté sur les relations entre les services de sécurité et les citoyens. Il y a également l'invitation qui a été faite au fonctionnaire de prévention pour un voyage d'études aux États-Unis. Il y a le soutien financier qui a été apporté par l'ambassade des États-Unis au projet WAM (We are Molenbeek), où l'ambassade des États-Unis a soutenu l'initiative de manière tout à fait concrète et il y a eu également le soutien apporté à Molengeek.

Concernant les contrôles, si les États-Unis procèdent à ces contrôles, ceux-ci ne ciblent pas particulièrement Molenbeek. Au lendemain des reportages qui ont été présentés dans les médias, j'ai interrogé officiellement l'ambassade des États-Unis et celle-ci m'a confirmé officiellement qu'il n'y avait pas de contrôle ciblé sur les Molenbeekois. Je vous lis le paragraphe : « en réponse aux questions sur les restrictions présumées à l'encontre des résidents de Molenbeek souhaitant se rendre aux États-Unis, nous voudrions clarifier que l'introduction d'une autorisation de voyage aux États-Unis, peu importe d'où vienne la personne qui a introduit cette demande, est jugée conformément à la législation américaine et en tenant pleinement compte de la vie privée et de la dignité de chacun. Les résidents de Molenbeek ne soumis à aucune procédure supplémentaire lors d'une demande de visa pour les États-Unis. »

Pour le reste, je vous dirai, quoiqu'on puisse penser de Donald Trump, j'estime que cette motion n'a pas sa place dans le conseil communal et que nous ne pouvons pas avoir

prétention d'intervenir sur tous les dossiers internationaux, d'autant plus que la capitale de l'Europe, et Molenbeek est une des communes de la région bruxelloise, accueille de très nombreux visiteurs.

Évidemment qu'il faut demander à la population molenbeekoise de s'exprimer sur sa richesse, sur la richesse de la commune, d'appeler au vivre ensemble dans un monde de paix et de contribuer à une société chaleureuse et inclusive, mais je pense que ça se fait au quotidien, ça se fait par les nombreuses manifestations, comme je l'ai dit tout à l'heure lors des questions d'actualité. Ça se fait aussi par toutes les initiatives qui existent, que ce soit au niveau des écoles, de la culture, du sport et donc je pense vraiment que cette motion vous permet peut-être de faire tourner les réseaux sociaux de manière sympathique, mais qu'elle n'a vraiment pas sa place dans ce conseil communal. A un certain moment, il faut pouvoir mettre des contours et des balises et qu'il faut pouvoir se concentrer sur l'essentiel. Je sais qu'il y a une liberté de vote, mais moi, je ne vous suivrai pas dans cette motion, alors que souvent j'ai quand même une approche assez positive des interventions que vous pouvez faire.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je sens que la bourgmestre a hésité un moment. Je pense que c'est intéressant de lire la motion et on ne demande pas aux Molenbeekois de protester contre la venue de Donald Trump, mais d'exprimer la richesse et le côté positif de Molenbeek, contre la stigmatisation des propos de Trump. Ne faisons pas de caricature de la motion.

Ensuite, on me dit que cette motion n'a pas lieu d'être, d'être discuté ici. Mais très bizarrement, le point deux demande exactement ce que la bourgmestre a fait. Et d'ailleurs, je tiens à la féliciter de l'avoir fait ! Je trouve juste dommage qu'elle s'est faite leurrer est un petit peu, parce que le problème n'est pas tellement d'accorder des visas d'une façon discriminante pour les Molenbeekois, ça n'est pas de ça qu'on parle, il parle des contrôles particuliers qui ont visé un fonctionnaire Molenbeekois. Je ne parle pas d'insultes, je ne parle pas de personnalité, je parle de faits rapportés par la presse, je parle de faits touchant un fonctionnaire et je pense qu'il y a d'autres faits qui ne touchent pas juste des Molenbeekois, mais des gens qui se sont vus refuser l'entrée aux États-Unis. Malheureusement, Madame la bourgmestre, vous connaissez la différence au niveau de l'entrée aux États-Unis, il n'y a pas de visa, on entre et on fait une demande et au moment même où on arrive, on peut encore être refusé.

Je trouve qu'un conseil communal est un endroit où les autorités communales défendent les Molenbeekois ou prennent des initiatives pour inciter les Molenbeekois à s'afficher tous ensemble, c'est l'endroit pour le faire. Je trouve que le conseil communal peut et doit donner des signaux et inviter les Molenbeekois à s'exprimer.

On ne doit pas se tromper quand on dit qu'il y a des choses importantes au niveau de Molenbeek et j'introduis des motions sur plein d'autres choses aussi, mais je trouve qu'en lisant certains articles, les Molenbeekois sont touchés directement en tant qu'habitant de Molenbeek mais aussi en tant que membre d'une communauté, les gens se sentent visés et blessés. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas prendre ça ici en main au conseil communal ?

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

J'ai donné un point de vue au départ, j'ai dit pourquoi je justifiais l'abstention par ce que je considère qu'il n'y a pas lieu d'accepter ce genre de motion ici, mais néanmoins j'avoue que j'ai été un peu mal à l'aise et heurté par la réponse de la bourgmestre. Il aurait mieux valu d'ailleurs qu'il n'y en ait pas. Je ne voudrais pas ici donner l'impression qu'on ferme les yeux sur les discriminations dont souffrent des gens qui vont aux États-Unis, je ne voudrais pas qu'on donne cette impression-là. Je pense que nous devons être aux côtés de chaque Molenbeekois qui subit ou qui subira à l'avenir les discriminations par rapport à la politique des États-Unis. Les choses doivent être très claires par rapport à ça, d'ailleurs il y a un cas qui va nous préoccuper bientôt. Je ne voudrais pas que la réponse qui a été faite prête à confusion. Parce que la bourgmestre a fait l'éloge des relations entre Molenbeek et les États-Unis. Moi je ne suis pas d'accord, on n'est pas les ennemis des États-Unis mais nous ne sommes pas leurs amis non plus. Je pense qu'il faut dénoncer l'impérialisme américain sans développer chez les jeunes un anti américanisme. Si on devait faire comme vous, on aurait dû parler d'un Molenbeekois qui a beaucoup apporté aux États-Unis, Toots Thielemans. Parce que à vous écouter, nous on est les pauvres petits Molenbeekois qui avons tout reçu des États-Unis. Moi, je ne suis pas d'accord. Les Molenbeekois sont fiers, ils ont leur dignité et ils n'ont pas besoin d'être dans une position victimaire ou de justification. Maintenons notre idée que nous n'avons pas à discuter de ce genre de sujet ici, mais s'il y a un cas particulier qui se pose, on peut et on doit pouvoir en parler. Dans ce cas-là, il faudrait être aux côtés de ceux qui sont victimes de la politique américaine.

**Mme la Bourgmestre :**

Il n'y avait pas de problème de faciès avec le responsable du service jeunesse. Parce que vous parlez de faciès, mais il n'y avait pas de problème de faciès avec lui.

**M. Ikazban :**

Pour moi c'est simple, la réponse que la bourgmestre vient de donner, est-ce que c'est la réponse de la bourgmestre est-ce que c'est la position du collègue ? Moi, ça m'interpelle par ce que j'ai entendu ici des propos à la gloire des États-Unis. Je suis désolé, je ne suis pas du tout d'accord avec ça.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Nous passons au vote électronique.

Nous avons 33 votants, qui s'est trompé et qu'elle vote doit être changé ? Donc Madame Tamditi, c'est une abstention. Donc nous avons 2 oui, 13 non et 18 abstentions.

*Le Conseil rejette le point.*

*33 votants : 2 votes positifs, 13 votes négatifs, 18 abstentions.*

*1 personne présente n'a pas pris part au vote.*

*De Raad verwerpt het punt.*

*33 stemmers : 2 positieve stemmen, 13 negatieve stemmen, 18 onthoudingen.*

*1 aanwezige gemeenteraadslid heeft niet deelgenomen aan de stem.*

**23. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB\*PVDA, relative au soutien d'Oishi Shek. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, betreffende de steun aan Oishi Shek. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

On s'est rencontré juste avant et on s'est mis d'accord qu'on allait plutôt favoriser une action commune quand elle déposera une nouvelle demande de régularisation. Je suis d'accord avec ça.

**M. le président :**

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**24. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Azaoum, conseiller communal PS, relative au service GRH de la Commune - Report du 26/04/2017.**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Azaoum, gemeenteraadslid PS, betreffende de dienst HRM van de Gemeente - Uitstel van 26/04/2017.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

**M. Azaoum :**

Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, depuis le début de la législature, le service des ressources humaines de la commune est en crise. Cette crise ne semble pas s'être atténuée et ce, malgré l'engagement d'une nouvelle responsable du service des ressources humaines. Il semblerait même que cette crise soit de plus en plus aiguë. Nous avons en effet appris que le personnel des ressources humaines souffrait. Durant les deux derniers mois, un travailleur était en burnout tandis que deux autres de ses collègues introduisaient une demande de mutation. Par ailleurs, et c'est sans doute là le plus important, cette situation de crise du personnel au service du personnel, est-ce qu'elle a un impact sur les autres services et employés de la commune ? Concrètement, y a-t-il du retard accumulé dans le traitement de certains dossiers, par exemple les départs à la pension ? Y a-t-il un monitoring des erreurs dans le traitement des dossiers du personnel ? Est-ce qu'il y a une augmentation en 2017 des erreurs dans le traitement des dossiers du personnel ? Y a-t-il un monitoring du traitement des incidents critiques ? Y a-t-il eu des incidents critiques en 2016 et depuis le début de l'année 2017 ? Le plan de formation pour les travailleurs a-t-il subi des conséquences de cette crise du service du personnel ? Comment sont gérées les demandes de mutation en général, commençons gérer les demandes de mutation au sein du service du personnel ? Que pensent les organisations syndicales de cette désorganisation au sein du service censé organiser l'ensemble des autres services communaux ? Quels sont les solutions envisagées à ce jour pour que le service puisse à nouveau travailler dans la sérénité et la tranquillité ? Merci pour vos réponses.

**M. le président :**

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Vande Maele.

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Cette interpellation comporte des critiques portant atteintes globalement au fonctionnement de tout un service de l'administration. Des fonctionnaires y sont personnellement visés et sont clairement reconnaissables. De même des accusations dénuées de fondement sont lancées jetant le discrédit sur le service des ressources humaines. Dans un souci de transparence, je vais répondre à ces accusations, mais je tiens néanmoins à marquer mon désaccord et surtout celui de l'administration contre ces pratiques.

Concernant le service en lui-même, c'est un service performant de l'administration. Sa tâche est très difficile, ils gèrent l'entièreté des dossiers de plus de 1.200 personnes, sans l'aide d'un secrétariat social. Chaque mois, les objectifs sont atteints sans accuser de retard.

Deux demandes de mutation ont été demandées depuis quelques mois et ces personnes ont été transférées à leur demande depuis peu. Une personne a demandé son transfert comme secrétaire dans une école et l'autre travaillait depuis plus de 20 ans dans le service et avait envie de changer. Je peux comprendre cela, des mutations se font régulièrement dans ce service comme dans d'autres.

Il y a par ailleurs une personne absente pour maladie, mais cette personne n'a pas demandé sa mutation, et cette personne est soutenue par ses responsables avec qui elle garde contact permanent. Les personnes qui ont été transférées ont déjà été remplacées en interne.

Concernant les retards présumés dans les dossiers de pension, il n'y a aucun retard qui soit imputable au service GRH dans la gestion des dossiers de pension, pour la simple et bonne raison que ces dossiers n'y sont pas traités. Pour le personnel statutaire, ces dossiers sont traités par le service des pensions du secteur public, directement à la demande de l'argent et ce, depuis notre affiliation à l'ONSSAPL en 2011. Pour les dossiers de pension du personnel contractuel, ils sont traités à la tour des pensions et le rôle de la commune se limite à lancer la procédure de licenciement nécessaire au départ à la pension.

Le plan de formation, auparavant, il n'y avait aucun réel plan de formation. Les formations étaient suivies par certains services et pas par d'autres. Maintenant, un travail important a été accompli pendant cette législature pour rattraper un retard en matière de personnel, telles que les profils de fonction, les évaluations et l'uniformisation des statuts. Un plan global de formation validé par les syndicats a été présenté pour la première fois à Molenbeek et les plans de formation individualisés ont été présentés au personnel. À ce jour nous avons 770 plans de formation individuels qui ont été remis au GRH, et plus de 4.200 inscriptions aux formations proposées dans notre catalogue de formation en interne.

Au niveau de la gestion des demandes de mutation, une comptabilité des demandes de mutation est tenue au sein du service de gestion des ressources humaines. De même, les services en pénurie sont identifiés et le travail du service GRH consiste à mettre en concordance une demande de mutation avec un service en pénurie, en tenant compte bien sûr du profil de la personne, d'un besoin éventuel de formation pour accéder au poste et de la motivation du travailleur à intégrer ce poste, mais aussi de l'accord du responsable du

service demandeur. Nous appliquons la règle de la bonne personne à la bonne place, en tenant compte bien sûr du bien-être du travailleur, mais aussi de la nécessité objective des services.

Il va de soi que toutes les demandes ne sont pas suivies d'effets. Le fonctionnement des services et leur continuité reste une priorité et la personne qui quitte un service doit, si elle n'est pas en surplus, être remplacée, ce qui nécessite parfois un certain temps.

Que pensent les organisations syndicales de cette soi-disant désorganisation, les organisations syndicales ont soulevé un manque de disponibilité et d'accessibilité au service GRH, suite notamment à la récente organisation des permanences. Mais en fait, nous pouvons au contraire souligner que les mesures qui ont été prises sont dans l'intérêt du personnel en général et du personnel du GRH en particulier. Il est convenu ce qui suit : les permanences sont ouvertes à tous les mercredis et vendredis de 8 à 17 heures sans rendez-vous. Les autres jours, lundi mardi et jeudi, c'est uniquement sur rendez-vous. Le service reste aussi accessible toute la semaine par téléphone et par e-mail. Mais donc, il n'y a plus de va-et-vient constant dans le service GRH pendant toute la semaine. L'avantage de cette réforme, c'est de permettre notamment au personnel du GRH de travailler à bureaux fermés à certains moments, au calme durant trois jours par semaine. Vu la complexité de leurs dossiers, il y a la nécessité de se concentrer. Le travail à bureaux fermés à certains moments est de mise d'ailleurs dans d'autres services nécessitant une certaine technicité, par exemple aux Taxes, Finances et Recettes. Cette manière de procéder aura, nous l'espérons, un impact direct sur la gestion du stress du personnel et leur bien-être au travail, dans l'intérêt de tous. Les personnes peuvent toujours prendre rendez-vous avec un gestionnaire les autres jours.

**M. le président :**

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

**M. Azaoum :**

Merci Monsieur le président, tout d'abord, Madame l'Echevine, je vous remercie pour vos réponses. Par rapport à votre première remarque, le fait que j'interpelle publiquement le collègue sur un service qui dysfonctionne, je pense ne pas avoir outrepassé mon droit de conseiller communal. Vous aurez bien remarqué qu'il n'y a aucun nom qui a été cité. On constate simplement qu'un service est complètement désorganisé et il est désorganisé parce que le personnel est en souffrance. Là-dessus, qu'il n'y ait pas maldonne et, évitez de vous cacher derrière l'administration, Madame Vande Maele !

Ensuite, sur le fonctionnement général de ce service, moi on m'a toujours appris que le service GRH était le service qui était le plus à même à essayer dans la mesure du possible d'organiser une prévention dans l'organisation même du personnel et vous comprenez tout comme moi l'étonnement quand c'est justement le service GRH qui lui-même pose des problèmes ou crée des problèmes. Il y a avec évidence en tout cas un souci de gestion, surtout pour un service aussi fondamental auprès de la commune.

Vous mettiez en avant le fait que les syndicats ont signé et approuvé le plan de formation, de manière assez répétée nous semble-t-il, notamment ici au sein de ce conseil communal, on a remarqué que vous n'aviez pas toujours très régulièrement ni l'aval, ni l'appui des organisations syndicales. Donc je vous avoue honnêtement, j'ai vraiment, vraiment du mal à croire ! Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Monsieur Azaoum, l'incident est clos.

**25. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Piquard, conseillère communale PS, relative au braquage de la pharmacie du quartier Maritime.  
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, gemeenteraadslid PS, betreffende de overval van de apotheek in de Maritiem wijk.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Je vous remercie Monsieur le président, mais en fait c'est vous qui avez donné l'intitulé de mon intervention. C'est en fait un malaise qui existe dans le quartier. Me rendant après le 12 avril dans ma pharmacie habituelle, mon pharmacien m'apprend que sa pharmacie a été une nous le nouvelle fois braquée. C'est la quatrième fois depuis 2013 que cette pharmacie est braquée. Le braquage ayant eu lieu le 12 avril, j'avais introduit une question d'actualité, mais bon, on s'est arrêté sur le braquage de la pharmacie avec la date et je n'ai pas pu l'exposer.

En 2015, Madame la bourgmestre, vous aviez personnellement promis aux habitants du quartier Jubilé-Escout, à l'entreprise qui se trouve rue de l'Escout, l'installation d'une caméra au carrefour du boulevard du Jubilé et de la rue de l'Escout. Bien que nous ayons été amenés à voter un budget conséquent en vue de l'achat de plusieurs caméras de surveillance à installer dans les quartiers dits sensibles de Molenbeek, celle-ci est toujours en attente dans ce quartier bien précis. De plus, par voie de presse, en 2015, Madame la bourgmestre, vous avez annoncé la création d'un partenariat local de prévention dans ce quartier. Ma pharmacienne qui en fait partie, n'a rien vu jusqu'à ce jour. Nous sommes bientôt à l'été 2017 et comme je vous l'ai dit, jusqu'à présent, il n'y a ni caméra dans ce quartier et il y a le PLP qui patine. Je vous pose donc les questions suivantes : à ce jour quels sont effectivement les moyens mis à disposition des habitants, commerçants et à l'entreprise Jubilé-Escout en vue de les soutenir face à cette malfaisance récurrente dans ce quartier ? Quand sera installée la caméra de surveillance promise personnellement aux habitants, commerçants et à l'entreprise ? Les budgets prévus à cet égard ont-ils été utilisés ont-ils été affectés à l'installation de caméras dans d'autres quartiers ou encore auraient-ils été affectés à d'autres opérations et pourquoi n'est-elle toujours pas installée ? Pouvez-vous nous décrire le fonctionnement actuel de Telepolice, à savoir est-il opérationnel, quel commerce y a accès, quels commerçants notamment de ce quartier sont investis de son existence et par quel biais les commerçants ont-ils été avertis de l'existence de Telepolice ?

En ce qui concerne le PLP, nous souhaiterions savoir quand il a démarré, a-t-il démarré et qui le compose exactement ? Quels sont ses missions précises, le partenariat est-il fixé sur base d'une convention entre partenaires ? Quels sont ses partenaires ? Et dans l'affirmative, nous souhaitons en prendre connaissance. Il me semble à cet égard qu'un exposé relativement plus complet ne serait pas superflu. Existe-t-il par ailleurs d'autres PLP dans la commune et sont-ils opérationnels ? Je vous remercie pour vos réponses que j'attends avec grande impatience.

**M. le président :**

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Madame Piquard, je pense qu'une partie des réponses ont déjà été apportée à l'occasion de l'interpellation que vous aviez déposée au conseil de police. Mais évidemment il est important ici que ces questions puissent être abordées au conseil communal.

Je tiens à signaler que de manière générale les chiffres montrent une baisse de la criminalité sur l'ensemble de la zone de police et de la commune, chiffres dont nous avons connaissance jusqu'en 2017. Pour soutenir les commerçants, ceux-ci disposent de la possibilité de faire appel gratuitement à un conseiller en techno-prévention pour les guider dans l'installation des dispositifs de prévention adaptés et la possibilité d'installer le service Telepolice pour les commerçants et les entreprises. La plupart des pharmacies situées sur le territoire de Molenbeek ont fait appel à ce service de Telepolice et ont également une sonnette pour pouvoir contrôler les personnes qui entrent dans la pharmacie, puisque les pharmacies sont des lieux qui sont plus particulièrement visés par les délinquants.

Par ailleurs, la police fait également un travail de prévention, d'intervention et d'enquête. En ce qui concerne la pharmacie de ce quartier, l'enquête est toujours en cours et deux jeunes ont été interpellés.

En ce qui concerne le système de vidéosurveillance, vous savez qu'il y a 120 caméras qui ont été développées sur le territoire de Molenbeek et qu'il y a 12 caméras de surveillance qui ont été installées dans le quartier maritime et qui sont reliés au dispatching central de la zone de police. Je peux vous les énumérer : il s'agit de Lavallée, Léopold II-Ribaucourt, square des Libérateurs, Léopold II-Jubilé, Rotterdam, Intendant-Zwaab, Dubrucq-Picard-Belgica, Jubilé-Rotterdam, Dubrucq-Petit, Jubilé-Intendant, Intendant-154, Vanderstichelen-Vandenboogaerde.

Le choix de l'emplacement de cette caméra s'est fait en concertation avec la zone de police sur base des endroits criminogènes, mais aussi sur base d'autres critères qui peuvent intervenir telles que les questions de mobilité, d'incivilités. Évidemment il n'y a pas, et je ne sais pas si c'est souhaitable, il n'y a pas de caméras à tous les points de vue dans notre commune.

Au départ, l'implantation d'une caméra au coin Jubilé-Escout n'était pas prévue dans le plan de vidéosurveillance qui ait été présentée par la zone de police. Néanmoins, j'ai demandé qu'il soit à l'étude de pouvoir installer une caméra à l'endroit que vous indiquez et cela devrait se faire dans le second semestre de 2017. Je ne manquerai pas de revenir vers vous quand j'aurais plus d'information puisque le plan caméra est développé et complété et qu'il pourrait y avoir d'autres caméras qui seront installées dans le futur.

En ce qui concerne le fonctionnement actuel de Telepolice, les images sont surveillées par du personnel de police. Il y a un collaborateur CALOG qui est un civil et qui analyse les images qui sont enregistrées et tous les commerçants ont été informés du nouveau système Telepolice dans le courant de l'année 2015, qui prévoyait l'installation d'une caméra à l'intérieur des établissements pour ceux qui en font la demande. Je pense que c'est intéressant pour certains commerces, que la zone de police a fait le marché, que c'est la commune qui a communiqué vers les commerçants, et que le prix de revient de ce système est de 55 € par mois. La pharmacie qui fait l'objet de votre interpellation, elle dispose d'un système similaire qui n'est pas relié à la police, mais à une société de gardiennage privée. Ça, c'est le choix de chaque commerçant qui souhaite faire appel à une sécurisation.

En ce qui concerne le PLP, comme vous l'avez rappelé, les premières réunions pour la création d'un partenariat local de prévention ont été lancées en juin 2014, avec un lancement en janvier 2015 et la signature d'une charte en mai 2016. Je peux vous faire parvenir cette charte, de même que la circulaire du SPF Intérieur qui décrit le fonctionnement d'un PLP.

Je peux vous assurer qu'il y a une collaboration importante entre le fonctionnaire de prévention et la police et notamment la société BBDO et que c'est même la police qui a rempli la charte pour le PLP. Le SPF Intérieur a considéré que cette charte n'était pas suffisamment complète et donc, à ce jour la PLP n'a pas encore été officiellement reconnu par le SPF. Cette reconnaissance formelle n'a pas beaucoup d'implication pratique puisqu'il n'y a pas de subsides à la clé, mais que cela permet d'utiliser le logo officiel du SPF Intérieur et cela permet également au ministère de l'Intérieur de participer aux réunions. Aujourd'hui officiellement, ce PLP se compose de la société BBDO, de la pharmacie Herzeel, de deux citoyens, d'un représentant de la police et du fonctionnaire de prévention. Il y a eu plusieurs réunions qui ont été organisées pour lesquelles il y avait également la présence d'autres citoyens ou de représentants d'associations et l'objectif d'un PLP, c'est véritablement un accord de collaboration entre des citoyens, que ce soient des indépendants, des commerçants, des entreprises, la police locale au sein d'un quartier déterminé. Les acteurs sont les citoyens, le fonctionnaire de prévention et la police locale. Il faut donc qu'il y ait une implication des citoyens à bien un PLP. Ce sont les citoyens qui coordonnent un PLP. Malheureusement c'est surtout la commune, pas le fonctionnaire de prévention, ou la police, qui ont été les maillons de ce projet. Malheureusement nous n'avons pas eu suffisamment de citoyens qui s'impliquaient directement dans ce PLP.

Rappelons quand même que le PLP a essentiellement pour objectif d'accroître le sentiment de sécurité générale du citoyen, de propager l'importance de la prévention par un échange continu d'informations. Il faut véritablement que les citoyens participent à ce projet. Évidemment qu'un PLP a aussi un objectif de cohésion sociale, ce n'est pas le principal objectif, c'est pour cela que c'est le SPF Intérieur qui donne son aval. Ça montre bien que c'est plus un projet de sécurisation, qu'un projet de prévention à caractère social. C'est vrai que si le projet a participé à certaines activités de cohésion sociale, fêtes de quartier, brocantes, il y a eu des demandes pour créer un potager collectif, qu'il y a eu beaucoup de diversité par rapport au gens qui se sont intéressés, je pense qu'avec le temps, les participants se sont éloignés de l'objectif principal du PLP, qui est véritablement l'échange d'informations.

En ce qui concerne la zone de police, il existe un PLP à ce jour qui existe d'ailleurs depuis des années et qui est à Ganshoren, installé dans un quartier résidentiel, pour lutter contre les cambriolages et donc il y avait un échange d'informations qui se faisait en continu entre les résidents et généralement il s'agissait de résidents relativement assez âgés qui ont du temps et qui transmettent ces informations à la zone de police.

Je pense qu'un PLP, c'est une philosophie de toute façon intéressante et donc, il y a une réunion qui s'est tenue la semaine dernière et au cours de cette réunion, il a été demandé notamment à la pharmacienne, à BBDO, aux deux citoyens pour voir s'ils voulaient poursuivre. Ils ont répondu oui. Mais je pense qu'il faut maintenant motiver les autres habitants du quartier et donc, la prochaine étape sera d'assurer un tour du quartier, un tour approfondi du quartier avec les gardiens de la paix qui sont chargés de prendre en photo toutes les problématiques qui sont rencontrées et sur lesquels la commune peut agir. Parce que c'est vrai que un banc cassé, un trou dans la chaussée ou un luminaire qui ne fonctionne pas, ça perturbe ce sentiment de bien-être et de sécurité que les citoyens demandent. Ce sont les gardiens de la paix qui vont faire ce relevé, mais ce relevé pourrait être aussi faites par des citoyens. Les rapports seront transmis afin que le nécessaire soit fait. Un PLP, c'est compliqué mais ce qui est essentiel, c'est que les habitants soient

concernés et qu'ils le fassent à travers un PLP ou à travers des projets de participation et de cohésion sociale.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Merci pour vos réponses, je vous dois des excuses, c'est bien 54,90 euros et pas 50 € comme je l'ai affirmé. Pour le reste, vous m'avez donné exactement les réponses que j'ai reçues au conseil de police, mais bon vous m'aviez suggéré de les poser là aussi. Je voulais savoir s'il y avait une implication plus politique de votre part par rapport à cette problématique dans ce quartier ? En fait, je suis satisfaite quant à vos propos relatifs aux PLP. Dommage qu'il n'y ait pas de délai, car ce quartier est en difficulté de cohésion sociale et d'investissement. C'est pour cela à mon sens que le PLP n'a pas pu démarrer dans de bonnes conditions requises selon la circulaire. Toutefois, je pense qu'effectivement ces personnes ont besoin d'un soutien, d'autant plus que parfois ça tourne mal. Ces braquages consécutifs, ce n'est quand même pas évident à vivre. En ce qui concerne la caméra, vous parlez du second semestre, or il m'a été dit avec certitude que c'était pour septembre. Madame la bourgmestre, je vais vous demander un gros effort, c'est de pratiquer ce qui m'a été dit au conseil de police, de vous investir et de demander qu'effectivement cette caméra soit placée au plus tard fin septembre. J'aimerais bien aussi que vous m'envoyiez les deux documents dont vous avez parlé. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Madame Piquard, l'incident est clos.

**26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB\*PVDA, relative à l'incendie à l'école 6.**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, betreffende de brand in school 6.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je serai bref, comme toujours. Il y a eu un incendie à l'école six, il paraît que ce n'est pas le premier incendie dans un bâtiment neuf. On aimerait bien donc savoir quelles en sont les causes exactes ? ? Est-ce que les incendies sont liés ou pas ? Comment se fait-il que dans deux nouveaux bâtiments il y ait déjà deux incidents ? Ensuite, il y a eu toute la polémique sur le fait de réintégrer les enfants dans des classes, je voudrais savoir, avant de réintégrer les enfants, est-ce qu'il y a eu des tests pour vérifier que l'air est sain, autant pour les enfants que pour les professeurs ?

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

**M. Azaoum :**

Merci Monsieur le président, comme l'a signalé mon collègue, le 9 mai il y a bien eu un incendie à la rue de Bonne dans l'école communale numéro six. Assez curieusement, la presse qui en a fait écho a signalé de manière erronée que le feu avait touché uniquement un immeuble à appartements, ce qui est donc faux. En fait, pour être précis, c'est bien le toit de la cour de récréation où se trouve une serre qui a brûlé. Plusieurs classes et d'autres locaux de l'école ont également été touchés, en tout cas par les fumées. Ceci nécessitait un nettoyage en profondeur. Ni les parents, ni les enseignants n'ont été informés de cet incendie. Notre chef de file, Catherine Moureaux avait insisté sur une meilleure communication, précise et exacte sur ce qui s'est réellement passé à la rue de Bonne. Nous avons exigé que la sécurité et la santé des enfants, des parents et de tout le personnel soit totalement assurée et donc, Madame la bourgmestre, vous comprenez bien se pose une série de questions. Est-ce que vous avez cherché à cacher cet incendie aux parents et aux instituteurs, avez-vous tenté de minimiser les conséquences de cet incendie, est-ce que c'est le premier incendie qui a eu lieu sur place, parce que je vous rappelle tout de même que c'est une infrastructure neuve et sur ce qu'on a pu y comprendre, c'est déjà le deuxième? On est toujours étonné quand on constate que ni la direction, ni les responsables politiques ne préviennent correctement les parents et au moment le plus opportun c'est-à-dire le mercredi matin, quand les parents ont déposé leurs enfants. On a bien vu un courrier qui aurait été rédigé, on ne sait plus très bien quand ni pourquoi, mais le mal était fait. Il fallait informer les parents et les enfants directement, ce qui n'a pas été fait. Je vous remercie pour vos réponses.

**M. le président :**

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Je vais répondre aux deux interpellants et peut-être plus particulièrement à Monsieur Azaoum parce que je n'apprécie pas les sous-entendus à propos de cet incident est survenu dans la nuit du 9 mai à l'école 6. Pourquoi voulez-vous que l'autorité communale veuille minimiser ou pire encore cacher cet incendie ? Je ne comprends pas très bien quel est votre logique, s'il y en a une ? Je peux vous assurer que s'il y a des difficultés, il n'est pas dans mes habitudes de faire la politique de l'autruche. Et je pense que d'une façon générale, les difficultés je les ai toujours reconnues pour notre commune. J'ai le sentiment que sur base d'une information erronée qui a été transmise par des témoins de l'incendie sur le site de RTL Info, ces témoins ont cru que cet incendie concernait des logements qui jouxtent l'école six, ils ont cru que c'était un incendie qui avait pris dans les logements, ce qui est évidemment tout à fait faux et je pense que vous-même, vous vous construisez un film. Dire que la commune voudrait cacher la vérité, moi je peux vous affirmer Monsieur Azaoum que c'est tout simplement ridicule.

Le soir de cet incendie, qui est devenu important aux alentours de 21 heures, en tout cas c'est à ce moment-là que j'ai été alertée par la police et donc, je me suis immédiatement rendue sur place, et sur place, il y avait le directeur de l'école, plusieurs membres du personnel qui avaient été avertis par la concierge, il y avait également une personne du PUIC et il y avait des policiers. Il y avait également aussi les pompiers sont intervenus, mais quand je suis arrivée, ils portaient.

Je peux vous assurer que l'intervention des pompiers a été rapide pour éteindre l'incendie et que cet incendie s'est déclaré sur la toiture du troisième étage de l'école. Cette

toiture n'est pas une cour de récréation, c'est une plate-forme qui sert notamment de potager et les enfants n'y jouent pas, mais ils s'y rendent avec leurs titulaires pour découvrir le potager et arroser les plantes. C'est vrai que cet incendie était impressionnant parce qu'il se voyait de loin et malgré cela, les dégâts ont été limités à la toiture, et essentiellement à la serre du potager. Durant l'intervention, un pompier s'est blessé. Sur cette terrasse, il y a des puits de lumière, et il est passé au travers d'un de ses puits de lumière et il est tombé dans le local informatique qui se trouvait juste en dessous. Les pompiers sont intervenus pour le dégager et ont forcé la porte du local. Dans le cadre de cette intervention, il y a également le local de psychomotricité qui a subi des dégâts suite aux infiltrations d'eau.

Le laboratoire de la police est passé sur place et une enquête est toujours en cours concernant les causes de cet incendie. Il y a eu une inspection la nuit-même, une inspection minutieuse des services de secours, il y a eu l'avis des pompiers qui a été positif pour prendre la décision d'ouvrir l'école le lendemain. Le lendemain, le mercredi, à 7h40, l'Instruction publique a visité l'école, ainsi que les espaces qui avaient été touchés soit par l'eau, soit par la fumée. Je précise qu'aucune classe, sauf les deux que je vous ai citées et qui ne sont pas accessibles, n'ont été touchées par l'incendie, je pense que c'est important de le préciser. Les odeurs de fumée se trouvaient uniquement dans la cage d'escalier donnant accès aux étages et à la terrasse qui ont été touchés par le sinistre. A chaque étage, les portes s'ouvrant sur cette cage d'escalier ont été fermées hermétiquement, de sorte que les enfants ne pussent y avoir accès. Les élèves et enseignants ont utilisé l'autre cage d'escalier qui n'a pas été touchée par l'incendie. Il n'a pas été nécessaire de suspendre les cours et une firme spécialisée a effectué le nettoyage le lendemain.

Contrairement à ce que vous avez affirmé, le directeur de l'école a informé tous les membres du personnel, il était lui-même avec plusieurs membres de l'équipe pédagogique, il était lui-même présent le lendemain matin pour accueillir les parents et pour les informer de la situation. Il était également présent à la sortie de l'école de 11h50 à 12h15, puisqu'il s'agissait d'un mercredi et il a répondu aux questions des parents et il les a rassurés. Je peux vous assurer, connaissant le directeur de la rue de Bonne, c'est un jeune directeur qui est extrêmement consciencieux, motivé et qui est vraiment soutenu, tant par l'équipe pédagogique qu'administrative et je n'ai, moi, eu aucun retour de cet incendie, de la part des parents. Il n'y a eu aucune plainte concernant l'attitude du directeur ou des membres de l'équipe pédagogique. Un communiqué a également été ajouté dans la farde d'avis de tous les enfants. Tous les enfants avaient un avis par rapport à l'incendie. Je voudrais vraiment souligné la proactivité du directeur, de son équipe administrative, pédagogique et technique.

C'est le deuxième incendie qui se déclare dans cette école, le premier a eu lieu le 14 septembre, au même endroit, avec une intervention des pompiers vers 15h30. Ce premier incendie a été plus rapidement éteint, il n'a pas provoqué de dégât et le dossier est au service du contentieux. Aujourd'hui, il y a une enquête pour savoir où est l'origine de l'incendie. Est-ce accidentel ou pas, est-ce que ce sont des matériaux incandescents qui seraient tombés des fenêtres des logements qui jouxtent l'école ? Ce sera à l'enquête de le déterminer et voilà ce que je peux vous en dire à ce stade. En tout cas, je pense que toutes les précautions ont été prises et qu'il est envisagé d'installer une caméra de surveillance sur le toit de l'immeuble à appartements, de manière à avoir une vue sur les toitures de cette école. Voilà, c'étaient les réponses que je souhaitais vous apporter et vraiment, je ne peux pas admettre qu'on puisse jeter le doute sur l'implication des enseignants dans cette école et sur tout le service de l'Instruction publique et les services de police et le PUIC qui ont véritablement agi avec célérité pour rencontrer les difficultés à l'occasion de ce sinistre.

**M. le président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

**M. Azaoum :**

Merci Madame la bourgmestre pour l'ensemble des éclaircissements à la question posée. J'aimerais juste rappeler que le bâtiment dont il est question est un bâtiment neuf, c'est déjà le deuxième incendie, c'est un bâtiment passif, est-ce lié ou pas, les suites de l'enquête nous le diront. J'aimerais également apporter une petite précision Madame la Bourgmestre, dans les médias, ce qui avait été mis en avant, ce n'est pas que certaines personnes via les réseaux sociaux qui auraient expliqué la situation, mais c'est bien un responsable pompier, qui dans son témoignage, a dû se tromper sur la déclaration qu'il a faite et sur le départ d'incendie. Ça pose aussi la question, Madame la Bourgmestre, d'une communication proactive de la part des autorités pour éviter une série de rumeurs, et vous savez comment vont les rumeurs en général, il suffit qu'il y ait une petite étincelle et les rumeurs prennent une ampleur, surtout via les réseaux sociaux, qui dépasse fort probablement la réalité.

Madame la Bourgmestre, j'ai bien compris qu'une partie du bâtiment ne pouvait être utilisée suite à cet incendie. A nouveau, moi, je reviens sur mon principe de précaution, à l'égard de nos pupilles, j'ai cru comprendre qu'une partie de l'escalier..., tout ça pose une série de questions sur les principes de précaution et de la communication qui était erratique, nous semble-t-il, de la part des autorités communales sur cet incendie bien précis.

**M. le président :**

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Désolé, je n'ai peut-être pas bien compris ou pas bien fait attention tout au long de l'exposé, mais donc, est-ce qu'on parle bien d'un deuxième incident d'incendie ? Quelle a été la cause du premier incendie ? A-t-on plus de vue sur les raisons, pour le dernier incendie, je suppose que l'enquête suit son cours, mais quelle est la première cause, y-at-il un lien ? Pour un bâtiment, est-ce qu'on parle déjà de deux incendies ?

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

J'ai précisé qu'il y avait eu un premier incendie le 14 septembre qui était beaucoup plus limité et qui n'avait pas provoqué de dégâts, donc dans le cadre de l'enquête, on examine la question, mais laissons la place à l'enquête, pour voir si ce ne sont pas des objets incandescents qui tombent des logements annexes, c'est pour cela qu'il est envisagé de placer une caméra sur la toiture.

**M. le président :**

Merci madame la Bourgmestre, l'incident est clos.

Il y a quatre interpellations sportives que le collègue souhaiterait voir joindre, mais je cède la présidence à Dina Bastin.

**27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Azaoum, conseiller communal PS, relative à l'incendie à l'école 6. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Azaoum, gemeenteraadslid PS, betreffende de brand in school 6. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente, Gérardine Bastin :**

Comme il y a quatre interpellations concernant plus au moins le même sujet, est-ce que vous verriez une opposition à ce qu'on regroupe. Vos interpellations, vous allez les faire mais la réponse pourrait être regroupée par l'échevin et par Madame la bourgmestre et ça permettrait quand même de simplifier les choses et peut-être de raccourcir le temps. Est-ce que vous êtes d'accord ? Merci.

**28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC, relative aux questions sans réponses concernant les attributions sportives et relations internationales. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GGB, betreffende de onbeantwoorde vragen m.b.t. de bevoegdheden sport en ontwikkelingssamenwerking. (Aanvullend)**

**29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC, relative au partage des terrains de football entre les équipes des différentes écoles de jeunes - Stavaza projet "Football pour tous à Molenbeek". (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GGB, betreffende de verdeling van de voetbalterreinen tussen de jeugd ploegen van de verschillende jeugdscholen - Stavaza van het project "Voetbal voor iedereen in Molenbeek". (Aanvullend)**

**30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC, relative au manque d'entretien du stade Edmond Machtens et aux responsabilités concernant le club de football White Star. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GGB, betreffende het gebrekkig onderhoud van het Edmond Machtensstadion en de verantwoordelijkheden van voetbalclub White Star dienaangaande. (Aanvullend)**

**31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Achaoui, conseiller communal PS, relative à la résiliation de la convention d'occupation du stade Machtens. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Achaoui, gemeenteraadslid PS, betreffende de beëindiging van de bruikleenovereenkomst van het Machtensstadion. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank U Mevrouw de Voorzitster. Ik ben akkoord om die drie vragen te groeperen op voorwaarde dat ik op al de verschillende punten een antwoord zal krijgen.

Mijn eerste interpellatie gaat over een aantal vragen gericht aan de schepen van sport waarop ik geen antwoord heb gekregen.

Het eerste betreft de materie van zijn bevoegdheid sport.

Op 25 oktober 2016 om 10:41 stuurde ik een mail over de vzw Molenbeek Sport naar de Schepen van sport. Binnen 2 dagen, zijn we zeven maanden later en heb ik nog altijd geen antwoord gekregen. Mijn vraag is :

Welke is de geldige reden waarom ik hier na zeven maanden nog geen antwoord heb gekregen en wanneer zal het de schepen behagen mij een antwoord te geven?

Mijn tweede vraag betreft de ontwikkelingssamenwerking ook de bevoegdheid van dezelfde schepen.

Tijdens de gemeenteraadszitting van februari 2017 stonden enkele punten m.b.t. ontwikkelingssamenwerking/internationale betrekkingen op de agenda. Ik had daar enkele vragen over en daarna had de schepen mij beloofd om de gedetailleerde cijfers per mail door te sturen. Ook op die vraag heb ik vandaag nog geen antwoord gekregen.

Ik meen te mogen veronderstellen dat de schepen en zijn diensten op datum van de gemeenteraadszitting van februari 2017 reeds over die cijfers beschikten. Waarom heb ik dat antwoord nog steeds niet gekregen?

Toen ik tijdens de vorige gemeenteraad de zitting vroeger verliet en mijn interpellatie werd uitgesteld heb ik naar de schepen een sms gestuurd met de vraag kan U mij de antwoorden schriftelijk per mail bezorgen? De Schepen heeft geantwoord : « ok, je fais le nécessaire » mais je n'ai toujours pas vu le nécessaire.

Ik vraag mij af wanneer die vragen gaan beantwoord worden. Ik vind het in de democratie getuigen van een totaal gebrek aan respect wanneer men een vraag stelt aan een schepen en zeven maanden later geen antwoord heeft.

Pour combler le tout Monsieur l'Echevin a fait envoyer, par un fonctionnaire du Secrétariat communal, un mail pour préciser mes questions. Je comprends que l'échevin avec ses relations internationales est beaucoup en voyage mais qu'il désigne quand même quelqu'un pour lire ses mails.

Mijn tweede vraag betreft de verdeling van de voetbalterreinen tussen de jeugd ploegen van de verschillende jeugdscholen en over de stand van zaken van het zogenaamde voetbal project "Voetbal voor iedereen in Molenbeek".

Er wordt, voor het volgende voetbalseizoen 2017-2018, reeds volop gewerkt aan de verdeling van de verschillende voetbalterreinen in de sportstadia Edmond Machtens, Sippelberg en Verbist tussen o.a. de ploegen van de Jeugdscholen White Star, RWDM en Jeunesse Molenbeek.

Kan u ons een overzicht geven van het voorstel van verdeling van deze terreinen tussen de voormelde Jeugdscholen?

Kan u ons eveneens informeren over andere aspecten die dit dossier betreffen, zoals bijvoorbeeld:

- het aantal jeugd ploegen van de voormelde Jeugdscholen die volgend jaar zullen spelen;
- de regels en normen die in aanmerking zullen worden genomen om die verdeling te maken?

Pour votre information je répons partiellement à ma propre question parce que j'ai appris les derniers jours qu'il y a déjà plus que 40 équipes de jeunes pour le Club le RWDM qui seront présents pour la saison prochaine. J'ai aussi entendu que le White Star a organisé une réunion vendredi passé. Je n'étais pas présent mais j'avais un observateur qui m'a informé qu'il y avait vingt-cinq personnes présentes.

Een tweede punt. Kan U mij de huidige stand van zaken van het project “voetbal voor iedereen in Sint-Jans-Molenbeek3 waarover in de pers melding werd gemaakt?

Op uw aanvraag ga ik verder met de volgende vraag in de hoop dat U nog altijd kan volgen en dat ik vandaag eindelijk eens een antwoord ga krijgen.

Mijn volgende vraag betreft het het gebrekkig onderhoud van het Edmond Machtensstadion en de verantwoordelijkheden van voetbalclub White Star in dit verband. Omdat ik zo lang moet spreken en ik ben dat niet gewoon ga ik even drinken.

Degenen die de jongste jaren regelmatig het E. Machtensstadion bezochten, hebben zelf kunnen vaststellen op welke wijze sommige delen van deze gemeentelijke infrastructuur worden onderhouden. Dit onderhoud is gebrekkig om niet te zeggen onbestaande in sommige gevallen. Bij wijze van voorbeeld: vuile en niet gekuiste vestiaires, zeer vuil en onhygiënisch sanitair (toiletten), enz. Ik werd hierover reeds meermaals aangesproken. Dit is een schande, niet alleen ten overstaande van degenen die de frequentste gebruikers van deze infrastructuur zijn, te weten de ploegen van Molenbeek die er thuis spelen en hun jeugdscholen, maar ook ten opzichte van aanwezig supporters. U spreekt altijd over het imago van Molenbeek en het is bovendien nog beschamender ten overstaan van de bezoekende ploegen en hun supporters. Het tast ook de goede naam en faam van onze gemeente Sint-Jans-Molenbeek aan die uiteindelijk nog steeds eigenaar is van het stadion.

Er is door een andere ploeg, te weten KFCO Beerschot Wilrijk, na haar match tegen White Star, ook een officiële klacht ingediend bij de Koninklijke Belgische Voetbalbond (KBVB). In een recent schrijven maant de KBVB voetbalclub White Star aan de volgende gebreken dringend en schriftelijk te motiveren :

- Ten eerste ging het over een gebrekkige organisatie, de hilarische historie met de truitjes voor de spelers van White Star
- geen warm water,
- vuile en niet verwarmde vestiaires,
- geen drankjes voor de scheidsrechter,
- geen aanwezigheid van de afgevaardigde van voetbalclub White Star, hetgeen nochtans een verplichting is volgens de reglementering en dus mijn vragen zijn :

1° Wat is de positie/houding van het College van burgemeester en schepenen in deze zaak die, zoals hiervoor gezegd de goede reputatie van onze gemeente schaadt en getuigt van een zeer respectloze houding ten opzichte van alle personen die het Edmond Machtensstadion bezoeken ?

2° Gezien de conventie die over het gebruik van het Machtensstadion is afgesloten tussen het gemeentebestuur en voetbalclub White Star, is het duidelijk dat het die voetbalclub is die hiervoor verantwoordelijk is en dus duidelijk in gebreke blijft wat de voormelde punten betreft. Welke stappen zal het College ondernemen om White Star dienaangaande niet alleen op haar verantwoordelijkheid te wijzen maar ook de nodige garanties te bekomen dat de voormelde problemen zo spoedig mogelijk worden verholpen?

3° In de pers en elders duiken hoe langer hoe meer geruchten op over de precaire financiële toestand waarin voetbalclub White Star zich bevindt. Welke stappen zal het College ten overstaan van White Star ondernemen om er voor te zorgen dat, in het geval van White Star de voormelde problemen niet zelf oplost, die club er wel degelijk financieel verantwoordelijk wordt voorgesteld? M.a.w. welke stappen zullen worden ondernemen om de kosten te verhalen op White Star wanneer de gemeente uiteindelijk zelf de nodige werken zal moeten uitvoeren of laten uitvoeren om die problemen op te lossen?

Ik verheug mij bij voorbaat en ik dank U bij voorbaat voor uw zeer gedetailleerde antwoorden die ik hoop te mogen krijgen. Dank U Mevrouw de voorzitter.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Berckmans. J'ai vu que Monsieur l'échevin a bien pris note de toutes vos questions et je crois que vous allez avoir des réponses.

**Mme la présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Mes préoccupations rejoignent celles de Monsieur Berckmans. Je voudrais signaler que j'ai déjà fait une interpellation au mois de décembre dans laquelle je me souciais de l'avenir de l'école des jeunes étant donné les sombres perspectives du club. J'ai à maintes reprises reporté cette interpellation. Au mois de mars, je vous avais demandé une réponse par écrit. Je ne sais pas qui doit me donner cette réponse, mais apparemment cette réponse était déjà préparée au mois de décembre et donc ces réponses par écrit, je les attends toujours et c'est probablement Monsieur El Khannouss qui doit me donner ces réponses et je les attends toujours. Pourquoi ne répondez-vous pas aux réponses par écrit ? C'est pour ça qu'on est obligé de faire des interpellations au Conseil communal. J'attends cette réponse et je vous en serai gré le plus vite possible.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Ait Jeddig. Je pense qu'on a bien compris.

**Mme la présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Madame la présidente. D'abord, tout simplement, un premier mot par rapport au titre de RWDM champion. Nous l'avons fêté dignement avec les autorités communales, également l'échevin des Sports qui était présent et qui nous a fait l'immense honneur d'être là et ...

**M. Ikazban**

Normalement, c'est à Monsieur Achaoui de continuer.

**Mme la présidente :**

De toute façon, tout le monde aura la parole. Il n'y a pas de problèmes.

On laisse continuer Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur Achaoui, c'est très courtois de votre part. Vous savez Monsieur Ikazban, si vous préférez, je laisse parler votre collègue Monsieur Achaoui, il n'y a pas de soucis.

**M. Ikazban :**

Ce n'est pas que je préfère, mais il faut respecter les règles.

**M. Lakhloufi :**

Ben, allez-y Monsieur Achaoui, mais Monsieur Achaoui m'a laissé parler donc pas de problèmes et on respectera les règles alors. J'attends mon tour patiemment.

**Mme la présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci beaucoup. Je voudrais d'abord préalablement préciser une chose, j'ai également présenté beaucoup d'interpellations à ce sujet qui ont été à maintes reprises reportées. Mes interpellations ont été traduites en questions écrites et là Monsieur l'échevin, m'a répondu à moi.

Probablement parce que mes questions étaient claires, plus précises, plus pointues.

**Mme la présidente :**

Laissez parler les orateurs s'il-vous-plaît. Vous ferez vos commentaires après.

**M. Achaoui :**

Néanmoins, j'ai bien reçu une réponse, mais loin d'apporter les réponses souhaitées. La réponse qui a été évoquée, encore une fois très large, très panoramique pour essayer de noyer les poissons, et bien nous n'avons pas cette compétence de s'immiscer dans la gestion d'une école des jeunes du White Star et ceci à titre d'exemple.

Pour en venir à la question d'actualité, je m'étonne sincèrement de la tournure que ce dossier prend. Vous avez réussi à politiser la chose alors qu'initialement, le projet que nous avons tous défendus, c'était l'avenir et la préoccupation de nos jeunes.

Aujourd'hui, je vois tout le monde prendre des photos, féliciter et on est très content de la réussite, mais je tiens quand même à remercier tous ceux qui ont été sincères depuis le début, qui sont restés cohérents par rapport à leurs actions. Par contre, innombrables sont ceux qui ont tournés leurs vestes pour simplement féliciter et s'octroyer ce titre qu'ils ne méritent pas en tant qu'hommes politiques et prises de position. Je voulais le préciser et se reconnaîtront les personnes qui sont concernées. Ce n'est pas à moi de les citer.

Nous en tant que PS, nous nous sommes toujours focalisés exclusivement sur l'avenir de l'école des jeunes et notre position est toujours la même. Le débat qui doit se tourner aujourd'hui et on a fait des débats assez houleux et tout le monde semblait s'armer et se préoccuper de cet avenir des jeunes, des 600, des 400 on a cité des noms et aujourd'hui comme par miracle, ce n'est plus d'actualité. C'est le responsable d'un club contre un responsable d'un autre club et on en fait une histoire d'état et de terrains. Le débat n'est pas là.

Mijnheer Berckmans ik heb tot het einde naar U geluisterd.

**Mme La présidente :**

Vous aurez l'occasion de répondre après, Monsieur Berckmans.

**M. Achaoui :**

Puisque vous levez la voix, vous semblez vous préoccuper du football alors que vous n'y connaissez rien. Excusez-moi du peu, parce que vous interpellez sur tout, Monsieur Berckmans. Dans votre interpellation, vous avez été fautif dans le sens ou encoure une fois vous ramenez un débat ...

*(Cris dans la salle - Geroepen in de zaal)*

Laissez-moi continuer s'il-vous-plait. Ça, c'est important parce qu'il faut marquer précisément que notre préoccupation et ça doit être comme ça, c'est l'avenir de nos jeunes.

Alors, récemment nous avons effectivement appris dans la presse que le collège avait décidé de résilier le contrat d'occupation du stade occupé par le RWS. Le RWS ne semble pas comprendre les choses de la même manière que vous puisqu'encore aujourd'hui, on a reçu un communiqué de presse émanant de la direction. C'est simplement pour repositionner un certain nombre d'éléments pour qu'on puisse réfléchir différemment.

Plusieurs raisons ont été évoquées, encore une fois, certains se sont sentis audacieux en évoquant un certain nombre de raisons et plusieurs intervenants de la majorité se sont prononcés à cet effet. Ces prises de position et sorties multiples créent une certaine ambiguïté au niveau de ceux qui sont concernés directement par la problématique de l'école des jeunes. En effet, tous nos conseillers, j'en suis persuadé, aimeraient comprendre les aboutissements de cette histoire. Il est évident que tout ceci nous éloigne de la clarté objective, une clarté que nous exigeons tous car elle nous semble plus que jamais indispensable dans ce dossier.

C'est pourquoi, je me permets avec tout mon groupe de vous interpellé pas pour essayer de polémiquer, mais pour essayer de vous poser des questions vraies qui demandent des réponses justes et pour vous demander de nous éclairer une fois pour toute quant à l'avenir de nos jeunes parce que là, nous sommes devant une situation assez dramatique. Des enfants, qui je le rappelle n'ont rien demandé dans votre feuilleton du siècle. Un dossier qui, par manque de savoir-faire et de discernement de la part de certains, aura miné la majorité tout au long de cette législature, mais ce qui est évident, c'est que ça a surtout causé du tort et une grande incertitude à notre jeunesse qui elle est amoureuse du ballon rond. Alors, certains aujourd'hui prennent le bâton du pèlerin pour essayer de le défendre. Ce sont les jeunes qui sont concernés, ainsi que les parents qui aujourd'hui s'interrogent.

Alors mes questions sont les suivantes :

- Quelles sont les raisons objectives qui vous ont amenés à prendre cette décision sans consultation préalable du conseil communal ? Je vous rappelle qu'initialement, quand ce sujet avait été évoqué, il était bouillonnant parce qu'on avait évoqué la renaissance du RWDM qui était à juste titre, on a créé un débat constructif où il y a eu des échanges de part d'autres et on n'a pas hésité à polémiquer, à donner des arguments et donc là, il y a eu un geste noble de la majorité puisque le débat était ramené au sein même du conseil communal. Je m'interroge pourquoi pas cette fois-ci ? Certains me diront que c'est de la gestion quotidienne, ça c'est trop facile puisque le dossier semble être beaucoup plus important qu'il ne l'est.

- Quelle est la portée de cette décision dans son champ d'application ? Prendre une décision, ça peut être juste, injuste, mais il faut prévoir son champ d'application puisqu'il y a énormément d'éléments, de paramètres qui posent problème. Est-ce qu'on a bien réfléchi à la portée de ces décisions ?
- Pouvez-vous nous fournir un état financier précis du dossier RWS (payements effectués, dettes, encours et autres charges) puisqu'on a évoqué un non-respect de la convention qui a été clairement identifiée, mais ça ne s'invente pas, ça ne s'énonce pas. Ça se traduit par des chiffres et par des faits. Alors, quelles sont ces dettes en cours, quelles sont les charges aujourd'hui qui vous ont poussé à prendre une décision qui vous semblait objective ? Nous ne la connaissons pas et vous nous demandez aujourd'hui de prendre une position sur des éléments qui ne semblent pas opportuns puisque nous ne les avons pas. On pourrait éventuellement s'inscrire dans cette dynamique mais de grâce, venez avec des faits.
- Pouvez-vous nous fournir un état financier précis du dossier RWDM (payements effectués, dettes, encours et autres charges) puisque certains semblent opposer RWS, RWDM mais si on demande une clarté du RWS il faut aussi la demander au RWDM pour qu'il n'y ait pas d'injustice de prise de position inéquitable par rapport à ce dossier puisque il me semble que les deux occupent le même stade.
- Puisqu'il s'agit des jeunes, il serait peut-être préférable de nous faire un état des lieux précis de la situation des écoles des jeunes à la fois du RWS et du RWDM parce que certains, Monsieur Berckmans vous l'avez dit à juste titre, que certains ont déjà dit qu'il y avait quarante équipes et qu'ils sont saturés et qu'ils ne peuvent pas ... Alors, la date du 30 avril 2017, est une date qui est connue pas tous et certainement par la majorité et l'échevin en question, c'est une date qui permet d'avoir une situation d'affiliés des « in » et des « out » de transferts d'un club à un autre. Ne me dites pas que cette information n'est pas possible, elle existe, elle est palpable, il faut la traduire.  
Idem pour le RWDM parce qu'on nous dit qu'il y a beaucoup de joueurs du RWS qui sont parti vers le RWDM et pas vice versa. Cette situation peut être identifiée.
- Monsieur l'échevin, Madame la présidente, cette décision de résilier en tant que telle, s'agit-il d'une résiliation définitive ? Si oui, il faudrait savoir quelle est la date effective de cette résiliation ?
- Alors, encore une fois, quid des dettes, puisque c'est un sujet important ?
- Quid des jeunes qui sont toujours affiliés au RWS et là, viendra évidemment notre réflexion si on se décide de se séparer définitivement du RWS comme c'est la volonté de certains, quid des jeunes qui restent ou pas sans club ?  
Evidemment l'idée de créer une asbl, et je vois que Monsieur Berckmans encore une fois s'étonne. Ça peut être une solution de rechange, mais encore une fois, il faut travailler dans un pragmatisme.
- Quid du nombre de jeunes qui ont rejoint le RWDM ? J'ai cru comprendre que le RWDM était saturé. Alors vous, vous avez des espions Monsieur Berckmans qui assistent à des réunions pour vous, c'est très bien mais le RWDM, ils sont saturés.
- Y-a-t-il un plan de reprise prévu par le RWDM pour les jeunes qui resteront sans club ?
- Y-a-t-il un projet de convention obligeant le RWDM à reprendre tous les jeunes restés sans club puisque nous l'avons fait dans le cadre du RWS à l'époque, on a décidé qu'il y avait une clause qui stipulait clairement et qui obligeait clairement le RWS de prendre l'ensemble des jeunes. Quid par rapport à cela ?
- Quelle sera la nouvelle approche pour l'occupation du stade Machtens, exclusive ou partagée ? Là, je rejoins Monsieur Berckmans dans la vision de recadrer et du partage des autres terrains. Le projet foot pour tous est un projet qui doit s'inscrire dans la dynamique locale et est-ce qu'on le prend en considération ou est-ce que c'est simplement à titre d'assumer, il faut lui donner l'assise qu'il faut, dans quelle perspective, comment et pourquoi ?

- Y-a-t-il une volonté de la part de la commune de participer activement à la gestion de la nouvelle école des jeunes du RWDM puisque le RWDM, avec ce titre, et bien demain prendra encore une dimension plurielle, est-ce qu'on ne va pas être proactif dans le cadre pour éviter justement ce qu'on reproche aujourd'hui au RWS ? Probablement que demain il pourrait également se poser le même problème. Est-ce que le Collège et l'Echevin sont proactifs puisqu'ils semblent maintenant retrouver des bons contacts avec le RWDM ?

Compte tenu de la complexité du dossier et les zones grises qui minent le paysage, ne serait-il pas opportun de programmer une section réunion puisqu'on fait des sections réunies un peu pour tout, ce qui permettra non seulement de faire le bilan de la situation, mais surtout de mieux apprécier les choses et collégialement prendre des décisions qui sont les plus appropriées à la situation actuelle.

Je vous remercie infiniment pour toutes les précisions que vous allez nous apporter.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Achaoui.

Je redonne la parole à Monsieur Lakhroufi et je propose aux intervenants de faire des synthèses de leurs propositions et de leurs idées, merci.

**M. Lakhroufi :**

Je suis assez content de passer après Monsieur Achaoui pour faire une petite synthèse, quand même un rétroacte de toute l'histoire, c'est vrai que c'est une histoire qui nous a tenu en haleine pendant plusieurs saisons et je pense que ce n'est pas encore terminé. Du côté du RWS, le club ne l'entend certainement pas de cette oreille-là, ils ont certainement des arguments à faire valoir et donc ils les feront certainement valoir où ce genre de discussions auront lieu, c'est-à-dire devant un tribunal finalement. A mon avis, la question ne va pas se trancher ici, mais je pense qu'il y aura des recours, des appels et ainsi de suite. C'est notre compréhension du message que le RWS envoie pour l'instant sur les réseaux sociaux et sur le dernier mail qui a été envoyé à l'ensemble des conseillers communaux, c'est comme ça que je le traduis.

Le Groupe d'Intérêt Communal, Dirk Berckmans et moi-même, nous avons toujours eu la même attitude depuis le début de ce dossier, c'est-à-dire que nous souhaitons la cohabitation entre les deux clubs, une cohabitation intelligente, productive pour les deux clubs, qu'ils évoluent à des divisions différentes avec des écarts entre les deux clubs, qu'il y ait un club professionnel et un club amateur. Il est évident que pour nous, le RWS avait à ce moment-là la priorité sur les installations, mais que ceci n'empêchait pas une collaboration intelligente avec le RWDM qui quand-même étant un club historiquement lié à la Commune avait également des arguments à faire valoir et nous, le Groupe d'Intérêt Communal, nous l'avons entendu dès le début et notre attitude n'a pas changé.

Aujourd'hui, ce que nous demandons, c'est que le RWS, et je pense que c'est la volonté du Collège également, que le RWS présente son programme, présente la politique qu'ils souhaitent mener. Je ne suis pas convaincu qu'il y ait une volonté de terminer, mais si de l'autre côté, on est face à un mur qui ne répond pas, à un moment donné, s'il y a des responsabilités qui sont prises et je pense que le Collège les prend actuellement, et bien c'est parce qu'il n'y a pas de réaction de l'autre côté. On ne sait absolument rien de ce qui se passe au niveau du RWS. Quoi qu'il en soit, moi je suis mieux informé au niveau du RWDM. Au RWDM aujourd'hui, ça se passe très bien. L'équipe première qui remporte son championnat, des finances qui grâce aux milliers de supporters se portent à merveille et

également au bénéfice des commerçants du quartier qui toutes les quinzaines ont en saison des ventes de bières, autres produits, donc tout cela fonctionne bien.

Maintenant reste la question de la politique de la jeunesse qui est pour nous l'essentiel et depuis le début, c'est d'ailleurs pour cela que le Groupe d'Intérêt Communal n'était pas disposé à ce que le RWS ait l'exclusivité, parce que finalement nous avons et l'histoire a montré que nous avons raison, nous n'avons pas confiance dans ce club parce que ça ne s'est pas super bien passé dans l'ancienne commune où ils étaient locataires parce que des jeunes ont été jetés à la rue du jour au lendemain dans une autre commune, parce que d'autres éléments aussi on fait qu'on avait raison d'être méfiants.

Je vais en venir à ma question. J'ai fait une petite synthèse et je passe à ma question. Il y a quelques mois de cela, lorsqu'on essayait de convaincre Monsieur El Khannouss de pouvoir dégager pour le RWDM des plages horaires, et je pense que tout le monde s'en souvient, on a eu des discussions constructives et Monsieur El Khannouss est venu à juste titre avec des arguments que les terrains n'étaient pas extensibles et qu'il y avait quand même des règles dans les attributions de ces terrains et notamment ces règles prenaient en considération la chronologie des clubs qui venaient demander, et pour Monsieur l'échevin il était hors de question à ce moment-là qu'on octroie au RWDM des plages horaires alors qu'il y avait d'autres clubs qui sont dans la liste d'attente, il y a d'autres projets sportifs qui étaient en liste d'attente. Pas nécessairement des clubs de foot, il y avait des autres disciplines, mais donc, c'était l'argument qui était pour moi juste et tout à fait défendable qui a été émis par l'échevin des Sports.

Aujourd'hui, nous, on s'étonne que du jour au lendemain, on lit dans la presse qu'il y a un nouveau projet, une asbl qui se crée, « Sport pour tous » qui est là pour je ne sais pas quoi récupérer, les jeunes qui seraient laissés de côté. Qui vous dit que la jeunesse, le RWDM ou même encore le RWS, puisqu'on est encore dans l'incertitude, laisseraient des jeunes de côté ? Aujourd'hui de ce que je sais de la part des dirigeants du RWDM et des dirigeants de l'école des jeunes de ce club, ils ont la capacité logistique pour accueillir un maximum de jeunes.

Je termine et je clôture par-là, ma question est simple, pourquoi aujourd'hui alors qu'on n'a pas défini clairement les heures qui iront au RWDM, les heures qui iront à la jeunesse Molenbeek, on est déjà en train de spéculer depuis un certain nombre de mois avec un nouveau projet qu'on met sur la table et qui est créé du jour au lendemain et qu'on ne sait pas trop comment et pourquoi et qui aujourd'hui passerait même devant d'autres projets qui sont en liste d'attente, d'après les dires de l'échevin, depuis un certain nombre d'années. Comment cela se fait-il ? Est-ce qu'il y a un règlement qui gère ça ? Est-ce qu'il y a aujourd'hui des demandes qui sont introduites officiellement ? C'est ce qu'on veut savoir. On veut que ça se passe en toute transparence.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Madame la présidente. Je ne vais pas rentrer dans les détails de ce dossier triste et pitoyable pour la commune et pour les clubs. J'entends tout le monde qui parle des clubs, on accable une fois l'un, une fois l'autre, je suis désolé, la première responsabilité du chaos dans ce dossier, c'est la gestion communale. Il y a un problème depuis le début dans la gestion de ce dossier par les représentants communaux, depuis le départ et il faut avoir

l'honnêteté de le reconnaître. Sans l'apport constructif de l'opposition à un moment donné, la situation serait pire aujourd'hui. Donc rendez-vous compte, c'est déjà la catastrophe sur le terrain.

J'aime bien, j'entends parler les uns et les autres de tel club et puis de tel club et puis certains sont devenus les avocats de tel club et puis d'autres ont changé de crèmerie. Par contre, j'entends très peu de personnes parler vraiment des jeunes et de l'avenir des jeunes et proposer des solutions concrètes durables, et pas du bricolage. Ici, ça fait quelques mois que je vois et j'entends des solutions de bricolage.

Moi, je pense que la première chose qu'il faut faire, chacun est libre d'avoir confiance ou pas dans un club, mais jusqu'à nouvel ordre, ceux qui gèrent la commune et qui dirigent la commune, ce ne sont pas les clubs, c'est la commune, c'est le Collège, c'est la Bourgmestre, c'est l'échevin des Sports et puis ce sont les autres membres du collège et je pense que nous devons avoir une évaluation de tout ce qui s'est passé depuis que vous êtes au pouvoir en réalité, depuis cette cacophonie avec le RWS et puis le RWDM enfin toutes ces décisions que vous avez prises.

Je suis désolé, on ne va pas recommencer le feuilleton, on ne va pas revivre cette dramaturgie jusqu'au bout de la législature. Il faut une évaluation sérieuse qui doit être faite qui doit être réalisée avec la présence des conseillers communaux parce que je pense que pour éviter de commettre les erreurs dans le passé et d'éviter de reproduire les erreurs du passé, il faut pouvoir mettre en lumière toutes les failles, toutes les erreurs qui ont été commises, tous les mauvais choix, l'amateurisme et les querelles qui ont minés ce dossier depuis le début.

Le plus triste dans cette histoire, c'est que ceux qui subissent les conséquences, ce sont les jeunes. Les jeunes, qu'ils soient du RWDM, qu'ils soient RWS ou qu'ils soient de n'importe quel autre club, ce sont des jeunes, des jeunes de Molenbeek et ils veulent une chose comme leurs parents, c'est un encadrement de qualité, une activité sportive de qualité, des terrains disponibles en bon état et bien entretenus, c'est tout. Quel que soit le maillot qu'ils portent ou qu'ils ont envie de porter, ils ont encore le droit de porter le maillot qu'ils veulent. Et là, je trouve qu'on est à nouveau en train de reproduire les erreurs qui ont été commises en début de législature.

Donc, j'insiste et ça a été dit par mon collègue, il faut une évaluation sérieuse et si nous ne l'avons pas, on la forcera, mais il faut une évaluation pour mettre en lumière les responsabilités des uns et des autres.

Je vous avoue, j'attends les réponses avec impatience, mais je ne vois pas clair dans les solutions d'avenir. Je ne vois pas clair du tout dans ce qu'on est en train de faire, dans la façon dont les choses se mènent et sont organisées.

Pour ne pas être plus long, Madame la Présidente, on a eu beaucoup de débats ici, on a eu beaucoup de public qui a assisté et c'est vous dire l'importance que ce dossier a eu chez les gens et en tout cas certains n'ont pas arrêté de parler de dépolitisation de ce dossier. Ah, il faut dépolitiser, c'était la solution magique. Il ne faut plus prendre ses responsabilités. La Commune abandonne tout. On abandonne les jeunes, les terrains, le stade. Certains ont même voulu le raser. J'ai l'impression que dans ce dossier, non seulement la Commune n'a pas assumé ses responsabilités, mais en réalité on n'a pas dépolitisé ce dossier, mais on a sur-politisé ce dossier et c'est ça la raison principale qui fait qu'on est dans le KO aujourd'hui, qu'il y a des jeunes ainsi que des parents qui voient l'avenir être de plus en plus sombres.

J'espère qu'on aura des réponses concrètes et j'espère qu'on aura cette évaluation, merci !

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Je voudrais dire qu'indépendamment de la réussite du projet porté par le RWDM, on avait demandé à l'époque quand on avait discuté de la convention de la viabilité financière du projet, qu'il y ait aussi un projet derrière pour les jeunes et aujourd'hui, il y a des bases qui sont établies, mais il est évident que c'est important que les membres du Conseil puissent avoir cette information sans pour autant, et je crois que là, il faut faire attention à ce débat sur la politisation, c'est sans pour autant dépasser cette frontière, donc de là où nous, membres du Conseil, on peut intervenir dans la gestion d'un club de football ou dans la gestion d'une école de jeunes. Donc soyons attentifs à ne pas tomber non plus dans ces travers, travers que moi j'avais déjà depuis le départ annoncés et dénoncés.

Ensuite, je pense que pour avancer maintenant, on a perdu pas mal de temps et j'espère que la décision du Collège de résilier une convention avec le RWS n'est pas liée à la réussite même du RWDM. Ce serait tout à fait incohérent. Par contre, il est important de savoir si, et bien voilà, il y a une série de jeunes qui se retrouvent un peu sans projet clair, ils ne savent pas où ils vont aller. Est-ce qu'ils vont rester dans un club où ils vont aller dans un autre et là, c'est évident que je pense qu'on aurait pu avoir une décision prise par les autorités communales, bien plus rapide pour permettre, et c'est lié à la politique des transferts en terme de football, c'est que tout doit se décider finalement avant le 30 avril, c'est l'enjeu, c'est de savoir si on démissionne ou pas d'un club pour aller dans un autre et là, la décision est prise plus tardivement.

Ensuite, pour construire l'avenir il faut avoir, et là on a une bonne opportunité, on ne rase pas le stade, je crois qu'il y a un consensus sur cela et donc on a des infrastructures qui ne sont peut-être pas encore optimales, mais on en a. Maintenant où le bât blesse et c'est là où je rejoins un peu les questions de certains collègues, c'est de voir comment à court et moyens termes, comment on assure leur rénovation très importante. Les infrastructures qui sont notamment le stade Edmond Machtens, les locaux, les sanitaires et voir encore cette cafétéria qui pourrait être utilisée pour développer des fonctions économiques, mais tout en lien avec ce qu'on fait dans le stade c'est-à-dire qu'on pratique un sport ici, le football.

Ça, c'est vraiment important. Je voudrais voir quels sont les plans qui sont mis en œuvre par le Collège aujourd'hui. Vu la situation financière de la Commune, je l'entends bien, on n'est pas dans une situation idéale pour entreprendre des rénovations, mais est-ce qu'il n'y a déjà pas un plan de rénovation qui a été décidé ou qui est en cours ou qui pourrait être négocié avec notamment les instances régionales ou fédérales ? Je dirais qu'il y a, je donne peut être une idée et vous me direz tout de suite si vous l'avez déjà explorée, ce sont les plans d'infrastructures sportives communales qui sont proposées notamment au niveau régional.

Je terminerai par dire que dans ce dossier, même si certains membres du conseil communal ont été clairvoyants sur l'idée même de la renaissance du RWDM et du problème présent du RWS, je pense qu'il faut absolument se focaliser sur la réussite. C'est quoi la réussite d'un projet ? C'est qu'est-ce qu'on va faire avec ces jeunes qui sont pour le moment en situation et donc des parents qui se demandent ce qu'ils vont devoir faire dans les

prochaines semaines. Ensuite, dans quelle infrastructure ? Donc, comment on rénove au plus vite les infrastructures et ça donne encore une meilleure image de la commune d'avoir les infrastructures dignes de ce nom et comment règle t'on le problème de cohabitation si elle existe encore ? Je pense qu'il y a eu un acte qui a été pris aujourd'hui de résilier et donc d'aller vers une occupation par un seul club et donc comment on organise maintenant l'occupation des infrastructures par ce club notamment au niveau du stade Machtens ?

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Merci Madame la présidente.

Effectivement beaucoup de questions ont déjà été posées. Disons que j'ai moi ces mêmes préoccupations par rapport à la situation actuelle et quant aux possibilités que nos infrastructures permettent.

Effectivement, je rejoins mes collègues et surtout la préoccupation de Monsieur Ikazban par rapport à nos jeunes. Effectivement, le plus important c'est l'avenir de nos jeunes et je connais certains parents qui ont investi pendant pas mal d'années dans leurs enfants et qui aujourd'hui se retrouvent avec la question où ils pourraient inscrire leurs enfants pour qu'ils puissent continuer leur passion. Sinon, le dossier est complexe et ce n'est pas ce soir que nous allons trouver la solution, merci.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Rahali. Je pense que nous allons être tous particulièrement attentif à la première réponse.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Je vais répondre pour partie aux interpellations qui ont été faites notamment en me concentrant sur l'aspect juridique de la situation en ce qui concerne l'occupation du stade Edmond Machtens.

Concernant cette occupation, après cette année de cohabitation entre les deux clubs, la Commune a décidé d'entrer en négociation avec eux afin de trouver un nouvel accord où chaque club dispose d'un espace suffisant pour exercer ses activités.

Aussi dans un souci d'efficacité, de transparence et pour éviter de multiples amendements ou avenants affectant la bonne lecture des conventions, le collège a décidé en sa séance du 27 mars, de faire usage de la faculté de résiliation anticipée moyennant un préavis arrivant à échéance le 30 juin et ce, pour les conventions tant avec le RWDM qu'avec le RWS, la volonté du Collège étant de remettre les dossiers à plat pour renégocier en fonction des situations des deux clubs.

Ainsi, très rapidement, le RWDM a fait part à la commune de sa volonté de maintenir sa présence au stade Machtens et a répondu aux diverses demandes qui ont été faites par

la commune à savoir ses besoins sportifs, les locaux, le nombre d'affiliés, la fréquentation moyenne de spectateurs et la situation comptable.

Les courriers qui ont été adressés au RWS sont quant à eux restés sans réponse et nous n'avons pas reçu de réaction de leur part. Nous n'avons même pas reçu un accusé de réception, si ce n'est, je dirais comme par hasard un email que nous avons reçu ce soir à 18h37, d'un cabinet d'avocats.

Concernant le RWDM, en ce qui concerne sa situation, je peux vous apporter les informations suivantes, à savoir que pour les jeunes, l'académie a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> juillet 2016, elle a compté pour la saison 2016-2017 quatre cents affiliés, plus les affiliés de Molenbeek Girls et, étant donné la dynamique dans laquelle se trouve le RWDM, il est probable que les demandes s'accroîtront pour l'année prochaine.

En ce qui concerne la situation financière de l'Académie, celle-ci n'a pas de dettes au 31 mars 2017.

En ce qui concerne le RWDM lui-même, il a été champion et donc évoluera en deuxième division amateur l'année prochaine et avec une moyenne de 2.500 spectateurs par match, il a terminé la saison 2015-2016 avec un boni de 54.000 euros et n'a pas de dettes en tout cas n'a certainement pas de dettes vis-à-vis de la Commune et aucune dette portée à notre connaissance au 31 mars 2017.

En ce qui concerne le White Star et sa situation financière, outre divers créanciers qui se sont plaints directement à la Commune de ne pas avoir leur créance soldée, selon notre conseil, le fichier des saisies fait état de 38 inscriptions à charge de White Star pour un montant de 596.775 euros, dont des dettes pour les contributions et l'ONSS. Le White Star est également redevable à la Commune d'un montant de, puisqu'il faut apporter des précisions, de 994 euros pour des frais de propreté ainsi que de 14.000 euros des montants dus à Molenbeek Sport pour l'occupation des terrains au Sippelberg.

De plus, le White Star ne satisfait plus à ses obligations légales de déposer ses comptes à la BNB puisque les derniers comptes disponibles sont ceux de 2014 qui mentionnent un résultat négatif à reporter de 3.995.000 euros. Le club a été suspendu 3 fois par l'Union Belge durant la défunte saison et a été relégué en deuxième division amateur et donc, vous comprendrez qu'au vu de cette situation, il était vraiment de la responsabilité de la Commune, comme je l'ai dit, de résilier les conventions et de mettre les choses à plat et de renégocier. Nous ne pouvons pas nous permettre de fermer les yeux, de poursuivre ces conventions comme si de rien n'était parce que ça donnerait le sentiment que finalement, la Commune se porte garante par rapport au White Star par rapport à ses activités, par rapport à des sociétés, des sponsors qui pourraient s'engager vis à vis du White Star en disant finalement rien de neuf, tout ce passe dans de bonnes conditions au White Star et je pense qu'il était vraiment du devoir de la commune de prendre ces précautions et de résilier à titre conservatoire la convention. Nous aurions souhaité que le White Star réagisse plus rapidement puisque le premier courrier leur a été envoyé au mois de mars.

Donc, au vu de la situation nous sommes en train de travailler sur une solution, une solution d'occupation du stade Machtens qui puisse offrir un maximum de garanties à la Commune évidemment et aussi aux jeunes puisque dès le départ, et moi je ne m'inscris pas dans l'argument comme quoi il y a une politisation de ce dossier. Je pense qu'il y a eu non pas une politisation, mais une appréciation différente des intérêts qui étaient en présence. Je pense que ce n'était pas uniquement la volonté du Collège, c'était la volonté de ce conseil communal, qui a toujours été de donner la priorité aux jeunes, aux jeunes de Molenbeek qui veulent pratiquer le football. C'est pour ça que confiance avait été faite au White Star quand le Brussels est parti.

Ces préoccupations des jeunes, elles restent là, elles restent prioritaires et donc toutes les mesures, toutes les décisions qui sont prises et je souhaite qu'elles le soient avec le conseil communal le plus largement possible, qu'ils puissent adhérer à un projet positif pour le football à Molenbeek, pour les occupations des infrastructures du stade Edmond Machtens, nous, nous souhaitons vraiment, comme par le passé, que la priorité soit donnée aux jeunes et tant mieux si à côté de ça, il y a un projet sportif positif qui se développe, mais nous ne pouvons pas ignorer l'absence de respect des engagements ou des dettes qui sont prises par des clubs occupants, parce que nous ne voulons pas nous retrouver dans le même syndrome que celui que nous avons connu par le passé avec d'autres clubs.

Voilà moi, je voulais surtout aborder l'aspect juridique de la question.

**Mme la présidente :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur l'échevin.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Merci Madame la présidente.

Merci Madame la Bourgmestre pour cet éclairage sous l'angle juridique. Les précisions que vous avez apportées sont très importantes pour rappeler le contexte dans lequel nous sommes et surtout, ce qui nous a amenés à être proactifs par rapport à l'organisation sportive et surtout à l'occupation des différentes écoles de jeunes au sein de nos infrastructures.

Peut-être avant de répondre aux nombreuses questions, je vais vous dire Monsieur Berckmans, que je n'ai pas envie de polémiquer avec vous parce que j'ai senti à travers vos propos l'amour sans limite que vous me portez. Si ça peut vous rassurer, je voyage moins que vous et vous savez très bien que vous, vous avez disparu pendant six ou sept mois, je ne me le rappelle plus très bien, tellement que la durée a été longue, et le secrétariat communal, comme vous l'avez rappelé vous a demandé de repréciser vos questions d'ailleurs que nous n'avons pas retrouvées. Je pense à trois fois de suite et donc mes services sont disposés..., laissez-moi terminer Monsieur Berckmans s'il-vous-plaît. Je voudrais vous dire simplement Monsieur Berckmans que le service du Secrétariat communal vous a enjoint de bien vouloir réintroduire vos questions. Si jamais nous n'avons pas répondu dans les délais, je m'en excuse, je m'en excuse au nom de mes services, mais de grâce ne faites pas de procès d'intention en me présentant comme quelqu'un qui ne réponds jamais aux questions.

Je remercie d'ailleurs Monsieur Achaoui d'avoir établi une certaine vérité, en partie, pas tout à fait parce qu'après, il n'a pas été sympa et donc Monsieur Berckmans, pour clore cette polémique qui n'a pas lieu d'être, je vous invite à introduire vos questions et je peux vous garantir que dans les prochains jours, vous aurez une réponse la plus complète possible d'autant plus que je pense que Madame la Bourgmestre, pour l'aspect juridique, pour l'aspect financier par rapport aux dettes du White Star je pense qu'elle a été très complète dans ses réponses.

Alors Monsieur Lakhroufi, j'aurais aimé que vous soyez en face de moi et que je vous réponde parce que vous avez évoqué la création de ces structures et j'ai l'impression que vous nous reprochez d'être proactif par rapport à une situation, je dirais que nous avons suivie depuis le début.

Je vous rappelle qu'il a été annoncé dans la presse à maintes reprises que le White Star risquait de mettre la clé sous le paillason, cette fameuse faillite qui était annoncée à cause des dettes, d'ailleurs que la bourgmestre a rappelées qui sont quand même de l'ordre de près d'un demi-million d'euros et donc il s'avère qu'au sein du White Star, des personnes avec un cabinet d'avocat, mais aussi avec ma collègue l'échevine de la Jeunesse, ont anticipé l'éventualité d'une faillite et donc ont créé cette structure qui s'appelle « sport pour tous » qui avait pour vocation et qui a pour vocation et qui aura avec le soutien et en partenariat si ça peut vous apaiser Monsieur Berckmans et Monsieur Lakhroufi avec le RWDM avec toutes les structures de l'école des jeunes qui occupent notre infrastructure, aura pour vocation de récupérer l'ensemble des jeunes qui n'auront pas la possibilité d'adhérer dans l'un ou l'autre club. Il ne s'agit pas d'une structure supplémentaire il s'agit simplement de pouvoir assurer l'encadrement des jeunes qui n'auront pas l'occasion de pouvoir retrouver un terrain.

Monsieur Lakhroufi, vous dites dans votre interpellation qu'il y a un ordre de priorité par rapport au club. Je le répète ici, il s'agit de pouvoir récupérer donc d'occuper les créneaux qui sont déjà, je dirais occupés. Nous n'allons pas faire comme vous l'avez démontré lors d'un précédent conseil communal, un atelier créatif, on va être créatifs et voir comment on va trouver des solutions. Non, moi j'ai une solution beaucoup plus pragmatique, c'est de mettre tout le monde au tour de la table et c'est de proposer à tout le monde sur base des créneaux horaires qui seront disponibles et là, ça répond à une partie des questions une fois que nous aurons plus de clarté quant au futur de certaines structures, je pense ici au White Star, nous aurons à ce moment-là la possibilité de pouvoir attribuer les créneaux horaires d'une manière juste et équitable et évidemment en tenant compte de l'évolution de certaines structures. On a évoqué ici le nombre de jeunes du RWDM et donc, ça va se faire en bonne intelligence avec tous les responsables des différentes structures et il n'y aura pas de conflit ni de tension. L'année dernière nous avons obtenu un consensus que tout le monde a validé via une convention co-signée, ce qui permet évidemment d'éviter des tensions qui n'ont pas de raison d'être.

Je ne vais pas revenir sur tout l'historique de ce dossier parce que j'entends certains qui seraient atteints d'amnésie, je crois qu'on doit sortir de ce bac à sable et essayer, je rejoins l'ensemble des différents intervenants, pour essayer de nous focaliser sur l'intérêt de notre jeunesse. Notre priorité, c'est de pouvoir offrir à notre jeunesse le meilleur des encadrements. La volonté du Collège, et je peux vous dire qu'il n'y a pas une feuille de papier tabac entre les membres du Collège quant à la volonté de pouvoir trouver des solutions qui s'inscrivent dans le temps et qui puissent évidemment s'assurer que l'école des jeunes fonctionne.

On a demandé combien d'écoles de jeunes il y a sur le territoire de la commune. Nous avons celle du RWDM, nous avons le White Star, jusqu'à quand, ça c'est un grand point d'interrogation. Nous avons aussi une qui fait un travail extraordinaire, mais qu'on évoque rarement, c'est l'Académie Jeunesse et alors une école de jeunes féminine qui était en pleine expansion qui est le FC RWDM Girl qui fait un travail remarquable et qui ont d'ailleurs remporté toute une série de championnats cette année, avec une dynamique qui fait qu'ils ont aujourd'hui plus de deux cents jeunes filles qui participent aux différents tournois et championnats auxquels elles sont inscrites et donc notre souhait c'est de pouvoir d'un côté offrir à ces jeunes le meilleur encadrement, mais sans naïveté. Les structures qui sont amenées à occuper une infrastructure et je pense au RWDM seront traitées sur le même pied d'égalité.

Je réponds à une autre question je suis l'échevin de tous les clubs de sport de notre commune, toute discipline confondue et j'ai une position d'équidistance par rapport à tous ces clubs. Mon intérêt, c'est évidemment l'accès aux infrastructures dans les meilleurs

conditions possibles, mais aussi de garantir les intérêts de la commune et ceux de la population molenbeekoise.

Alors je pense avoir brossé l'ensemble des questions qui ont été posées et je ne sais pas s'il y a encore des questions, mais je reste à votre disposition. Merci.

Il y a encore une série de questions par rapport aux investissements au sein du stade. Il est prévu qu'il va y avoir une série de travaux assez rapides qui sont liés à l'usure naturelle de nos infrastructures. Il faut savoir que le stade n'est plus très jeune, qu'il a subi des dégradations qui sont liées non seulement à son âge, mais aussi à sa suroccupation et donc, il y a des travaux qui sont prévus et ça a été confirmé par mon collègue qui est en charge des propriétés communales. Il va y avoir des rénovations qui vont être faites en bonne intelligence avec les responsables des occupants.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci Madame la présidente, j'ai deux remarques importantes d'abord adressées à Madame la Bourgmestre.

Vous aviez évoqué la volonté et cette ambition de vouloir nous adhérer à un projet. Vous nous avez expliqué un état des lieux financier du RWDM, c'est une très bonne chose, on a plus d'information, mais lorsqu'on veut faire adhérer un ensemble de conseillers à un projet, et bien on l'aborde différemment, je pense. On consulte, on conseille, on discute, on met tous ces objectifs en amont et puis on prend une décision comme cela se fait normalement et alors il n'y aurait pas eu cette situation.

Je comprends qu'on a d'un côté une situation claire, de l'autre ambiguë, les dettes, etc. je peux vous croire, mais comme je suis un homme de chiffres et c'est un défaut de fabrication, j'aimerais quand même pouvoir apprécier cela. Vous avez dit que l'un dépose ces chiffres à la banque de carrefour et l'autre pas. Ce sont donc des informations qui sont disponibles. Ça c'est déjà une chose.

Je regrette tout simplement qu'on n'ait pas pu discuter de cela. Ça aurait évité de polémiquer outre mesure.

Vous n'avez pas répondu à toutes les questions. Ça reste encore vague, mais je présume que la situation n'est pas encore définitive. Sur le plan juridique, on ne sait pas ce qu'il en devient.

J'ai posé la question s'il s'agissait d'une occupation partielle, définitive ou partagée ? Il me semble qu'il y a une volonté d'affecter l'ensemble du site à RWDM puisque je ne pense pas que dans un dossier tel que vous l'avez peigné, on va aller dans une situation possible avec le White Star. C'est ce qu'on peut en déduire facilement et aisément puisqu'on ne voudrait pas revivre la même chose demain car il n'y a pas les garanties financières.

Deuxième question et là, je m'adresse à Monsieur l'échevin des Sports, et là c'est mon tout grand étonnement Madame la bourgmestre et Monsieur l'échevin des Sports, j'aurais aimé encore une fois que ce que vous venez de nous dire à l'instant, qui s'inscrit dans une logique absolue, à savoir l'entente parfaite, la consultation parfaite, les échanges

qui semblent aujourd'hui évident pour vous, que vous ayez cette volonté d'équité, de justice, de considération optimale, de remettre à plat mais c'est un an et demi plus tard, je pense avec beaucoup de regrets, si vous aviez pu adopter cette même attitude initialement, je ne dis pas que les problèmes du White Star et sa dette financière aurait été résolus, mais en tout cas la problématique des écoles des jeunes n'aurait pas été aussi chaotique que maintenant. Ça, c'est déjà une chose.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Essayez de rester correct, car vous risquez de dire des choses qui vont peut-être vous faire du mal.

**M. Achaoui :**

Monsieur l'échevin, il faut accepter la critique. Vous êtes en charge d'une compétence qui est le sport. Vous semblez vouloir dire que vous êtes l'échevin de tous les Sports, mais il me semble que vous l'avez complètement ignoré.

C'est pour cette raison-ci qu'aujourd'hui, on est dans une situation de bac à sable, de discussions et je suis content finalement de cette solution.

Donc la question de la jeunesse, et là je rejoins tout à fait mon collègue Jamal Ikazban, la question de la jeunesse, aujourd'hui il y a des solutions qui se dessinent. J'entends que Monsieur l'échevin était très proactif. Tout dépend de là où on met le curseur. La proactivité, ça ne s'invente pas, la proactivité aurait été nécessaire bien avant, je pense encore une fois la cohabitation, l'harmonisation des deux clubs, des écoles etc., aurait pu être possible.

Aujourd'hui, on dit attention, il y a aussi la jeunesse marocaine, il ne faut pas l'oublier. Bien évidemment, aujourd'hui c'est le RWDM et l'école des jeunes du White Star. Moi je ne suis pas le partisan de défendre l'école de l'équipe première. On a toujours été cohérent, c'est l'école des jeunes. Aujourd'hui il y a une possibilité, il y a un projet qui se dessine, certains ne veulent pas le voir parce qu'ils s'inscrivent dans une logique unique, partisane, mais il faut rester ouvert et tout ceci se discute.

Là où je rejoins Madame la Bourgmestre, ce sont des solutions, des pistes envisageables, mais encore une fois, est-ce que la majorité aujourd'hui, comme vous dites que c'est politisé, je ne suis pas d'accord avec vous, puisque, Madame la bourgmestre, vous prenez de toute façon la parole pour défendre un certain nombre de points qui à juste titre doivent être dits, mais là encore, une fois de plus, la majorité a pris une décision sans consultation. Ça, c'est politiser la chose.

Vous avez estimé en âme et conscience que vous aviez tous les éléments pour prendre une décision sur base des éléments que vous avez évoqués. Nous, on n'est pas averti alors comment voulez-vous qu'on partage ces éléments-là ? Aujourd'hui, on peut encore se poser pas mal de questions. Moi, je n'ai aucune certitude par rapport à l'avenir des jeunes.

Vous avez cité des chiffres par rapport à l'équipe première et le club des jeunes du RWDM, mais vous n'avez pas cité l'état des lieux du White Star. Combien de jeunes aujourd'hui au 30 avril sont sans club ? Je pense que certains ont quand-même contacté la fédération pour avoir un certain nombre d'informations. Je pense que cette information peut être évoquée. Imaginons la situation suivante, on évoque entre 250 et 300 jeunes qui sont sans club au White Star. Aujourd'hui, à l'état actuel des choses, c'est une estimation, mais je ne suis pas très loin de cette estimation. Est-ce que le RWDM ou l'asbl Foot pour tous, on a

une garantie qu'ils vont tous les prendre ? C'est ça la question. Le reste, l'affaire juridique, ça c'est politique finalement parce que ça nous éloigne de l'élément essentiel, à savoir nos jeunes. Pour ces éléments, on n'a pas de réponses claires et nettes et pourquoi, et bien parce qu'on n'a pas les informations précises pour justement se positionner clairement par rapport au projet de demain.

Les partenariats bien évidemment, on peut les faire. Ils peuvent exister, mais encore une fois, dans quel dynamique, avec quel certitude, avec quel garantie, avec quels moyens ? Avec quel pouvoir décisionnel par rapport au club du RWDM qui demain semble-t-il deviendra l'élément essentiel de notre commune ?

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank U Mevrouw de voorzitter. Par courtoisie, Monsieur l'échevin des Sports, je vais m'adresser à vous en français comme ça, vous allez comprendre ce que je vais vous raconter.

Je vous invite d'abord à ne pas trop inverser les rôles. C'est ce que j'ai constaté et je ne parle pas d'aujourd'hui, ni de l'année passée, mais depuis le début de la mandature, tant qu'on vous soutient, tout est beau et bien et je ne parle pas des deux dernières années, mais dès qu'on a eu le culot en tant que conseiller communal de vous poser une question un peu critique, vous devenez tout de suite rancunier. Je trouve ça très petit, Monsieur l'échevin !

En ce qui concerne votre histoire, parce que c'est vous qui commencez à polémiquer dans le début de votre réponse, je vous ai envoyé un email le 25 octobre avec des questions bien précises. Si maintenant vous me demandez, sept mois après, de préciser mes questions, et bien là, vous prouvez que vous n'êtes pas un bon gestionnaire ! Là, vous prouvez que vous n'êtes pas un échevin digne de ce nom. Vous avez des collaborateurs pour lire vos emails, pour faire des projets de réponses et maintenant vous demandez que je répète mes questions.

Pour le reste, je n'ai pas eu de réponse à ma question où on en est avec la répartition de terrains entre les différentes équipes des écoles des jeunes et je tiens à rappeler que moi et mon collègue, même si on a défendu un club que vous disiez rempli de racistes à l'époque, mais que maintenant vous allez les embrasser et vous n'êtes pas le seul...

**M. l'échevin El Khannouss :**

Vous avez une mémoire défaillante, hein. Quand ils sont venus au conseil communal et qu'ils m'ont traités de bougnoul, vous applaudissiez à ce moment-là.

**M. Berckmans :**

Moi, je n'ai pas applaudi à ce moment-là. Je tiens à rappeler que parmi mes interpellations, il y en a une qui visait notamment les écoles des jeunes et nous, c'est là que je voulais en venir, nous on a aussi toujours défendu les écoles des jeunes, peu importe RWDM, White Star ou Molenbeek jeunesse.

Je vais m'arrêter là parce que je comprends qu'avec toutes vos autres occupations, vous n'avez pas le temps pour vous occuper de vos compétences d'échevin.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je vais être très très court Madame la présidente. Je pense qu'on a assez tourné dans le bac à sable. Quand j'entends les réponses ce soir, je pense qu'il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir des jeunes de Molenbeek parce qu'on n'est pas prêt de trouver des solutions concrètes. Les querelles sont loin d'être terminées, les chamailleries, les batailles de clochers également. Moi, je ne vois aucune solution à l'horizon.

Je parlais des responsabilités, d'évaluations et bien rien. On ne propose pas d'évaluations, ça fait cinq ans qu'on accumule erreur sur erreur dans ce dossier, on ne propose pas d'évaluations, on ne propose pas éventuellement d'entendre les clubs ou ceux qui veulent organiser ou gérer le sport ici puisque la Commune a abandonné sa responsabilité parce qu'en réalité, vous dites parfois dans vos discours que vous voulez vous occuper des jeunes, mais en réalité vous avez déjà abandonné il y a quelques années, quand vous avez décidé de vous séparer de toutes structures qui encadrent les jeunes. Vous avez contribué à la privatisation et on sait le résultat que ça a donné.

Je le regrette, je le déplore, je pense qu'on ne va pas attendre de vous une évaluation sérieuse. Donc, nous la provoquerons parce que je pense qu'il faut pointer les responsabilités, il faut pointer les mauvaises décisions qui ont été prises à certains moments dans vos négociations, dans vos discussions, les faits de donner des contrats de longues durées par ci par là, le fait de traiter les uns et les autres de magouilleurs, de voleurs ben ceux que vous primez aujourd'hui, ceux à qui vous avez remis des prix aujourd'hui, vous les traitiez de voleurs il y a quelques années, il y a quelques temps, il y a quelques mois et les choses se sont inversées aujourd'hui.

Encore une fois ce sont les jeunes qui vont en subir les conséquences et nous avons fait la remarque, nous avons dit à plusieurs reprises, attention la Commune n'assume plus sa responsabilité qui est d'encadrer les jeunes. Le football est quelque chose d'important à Molenbeek-Saint-Jean. Le football est un élément important au niveau sportif, mais c'est aussi un patrimoine culturel de Molenbeek-Saint-Jean et je pense que la Commune a commis une grave erreur en laissant aller à la privatisation des jeunes et on n'a pas fini d'en payer les conséquences.

Je pense que je n'ai plus autre chose à dire parce qu'on est vraiment rentré dans le bac à sable dans ce dossier qui se poursuit malheureusement.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Ikazban et je pense qu'on tourne en rond pour toute une série de choses et j'aimerais bien Monsieur Lakhroufi que vous preniez la parole, mais que vous synthétisez votre ...

**M. Lakhloufi :**

C'est bizarre, c'est toujours à moi que vous le demandez. Les autres conseillers de l'opposition, vous ne leur demandez rien et à moi, systématiquement. Je prendrai la parole nécessaire, si vous le permettez mais je vais être bref comme d'habitude.

Vous dites, Monsieur l'Echevin, j'ai bien entendu et je pense que vous essayez de trouver des solutions, mais je crois que les solutions elles sont là. Les solutions elles existent déjà. On ne va pas inventer des nouvelles solutions.

Vous avez aujourd'hui deux clubs, deux académies de jeunes qui fonctionnent. Vous en avez une qui est défaillante et l'autre, celle du White Star, elle ne sait pas où ça va aboutir, mais les deux académies qui sont aujourd'hui existantes et qui tournent plutôt bien, c'est l'académie du RWDM et l'académie de la jeunesse. Ça, c'est un fait. Pourquoi créer des nouvelles solutions ?

Vous dites que vous vouliez être proactifs, mais il ne faut pas faire du zèle non plus dans la proactivité. Si aujourd'hui il y a des jeunes, et je sais qu'au niveau du RWDM, je ne connais pas les chiffres au niveau de la jeunesse, mais au niveau du RWDM, vous avez deux cents jeunes qui sont en liste d'attente. Si en tant qu'échevin, vous octroyez les terrains suffisants, et bien le RWDM pourra absorber ces deux cents jeunes-là. Quant à la jeunesse l'Académie Jeunesse Molenbeek, je voudrais simplement dire un petit mot qu'ils ont posté sur les réseaux sociaux et qui pourrait nous indiquer où en est la situation au niveau de l'Académie jeunesse.

Je vais vous le lire, c'est très court : « avis aux joueurs du club. Nous estimons que nous avons assez attendu vos démarches pour la réinscription au club pour la saison 2017-2018. A partir du mercredi 24 mai 2017, le club inscrira tous les joueurs qui sont sur la liste d'attente, quelle que soit la catégorie. Une fois la catégorie remplie, nous arrêterons les inscriptions pour tous. J'insiste qu'il n'y aura aucun passe-droit, même si vous êtes au club depuis longtemps. Nous sommes quasi fin mai et le club doit avancer.

Si je comprends correctement ce message, c'est qu'au niveau de l'Académie Jeunesse, ils n'ont peut-être pas assez de jeunes pour l'instant et donc ils envoient un rappel. C'est ce que je lis sur les réseaux sociaux. Il y a des jeunes qui sont en liste d'attente de ce côté-là.

Je dis simplement et pour être bref Monsieur l'échevin, si vous octroyez suffisamment de terrains pour les eux académies, normalement ça va absorber la demande. Pas besoin d'un troisième projet à mettre sur pied dont on ne connaît ni les tenants, ni les aboutissants, ni qui seront les personnes qui seront à la tête de cette asbl, comment elle sera gérée, quelle sera la politique qui sera mise en ordre là-dedans.

Ce qu'on peut dire par rapport à ce nouveau projet, on peut leur dire oui, préparez-vous, on ne sait jamais si le besoin se présentait, on fera appel à vos services

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Ce qu'il y a, c'est que du point de vue du plan de rénovation, si j'insistais là-dessus, c'est parce que forcément, on doit aller vite, parce que les jeunes, les parents doivent voir clair. Donc le plan de rénovation s'inscrit dans ce plan d'action sportif et de voir au travers d'une section réunie, quels sont les scénarios envisagés pour l'occupation des terrains par les deux académies, voir dans quel délai parce que vous avez le plan de rénovation, mais sans indiquer un agenda. Est-ce que ce sera prêt en début de saison ? Donc voir un petit peu comment on occupe et c'est pour ça que je dis qu'il y a quand même une page blanche qu'on peut réécrire sur base des erreurs qui ont été commises, de voir qu'est-ce qu'on pourrait établir pour occuper au mieux le stade Machtens avec une académie, une deuxième peu importe, mais voir comment la Commune joue son rôle sans pour autant trop s'investir, trop s'initier dans la gestion d'un club ou d'un autre et forcément essayer d'informer l'ensemble du conseil communal. Je pense que dès le moment où on aura fait ça, on évitera toutes les autres polémiques.

Donc, redemander à un club, parce qu'on va devoir rediscuter de la nouvelle convention avec le nouveau club occupant, eh ben forcément on va demander des informations financières, des informations concernant les projets qui sont établis pour l'école des jeunes notamment, et je pense qu'on va devoir y arriver à un moment de mettre bien les choses à plat, d'organiser notamment une section réunie avec tous ces éléments.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur l'échevin El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Très rapidement, juste pour répondre à quelques questions auxquelles nous avons déjà répondu, mais je vais peut-être préciser les choses.

En matière de répartition des terrains, il y aura, une fois qu'on aura toutes les réponses à nos questions, et la bourgmestre a rappelé que nous sommes en attente d'une série d'informations, nous allons réunir ceux qui seront encore présents à ce moment-là autour de la table avec, Monsieur Lakhloufi, cette nouvelle structure non pas qui va être créée, mais qui a déjà été créée et qui va être amenée à s'occuper d'un certain nombre de jeunes dans le cadre du futur dispositif qui est mis en place.

Ça, c'est une question de répartition des infrastructures qui se fait et je le répète en bonne intelligence avec l'ensemble des écoles des jeunes et donc, il va y avoir, et c'est là que j'ai parlé de proactivité, je l'ai dit tout à l'heure, mais apparemment vous n'avez pas très bien compris, nous avons soutenu cette initiative après qu'il y a eu cette menace de faillite du White Star. Ils ne voulaient pas se retrouver dans une situation où nous nous retrouvions avec un certain nombre de jeunes sans encadrement donc nous avons soutenu, l'échevine de la Jeunesse et moi-même, ainsi qu'un avocat pour pouvoir assurer les intérêts des enfants, des parents et aussi de leurs entraîneurs, nous avons accompagnés et il y a eu je vais juste vous éclairer votre chandelle plusieurs réunions avec les responsables du RWDM qui vont dans le sens d'une collaboration avec toutes les structures. Il n'est pas utile je crois d'essayer de s'imaginer qu'il y a des oppositions. On travaille tous la main dans la main afin de pouvoir offrir un encadrement optimal et de qualité aux jeunes en tenant compte du volume de leur structure.

Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, mais sans vouloir polémiquer, rappeler pourquoi on a mis fin à l'ancienne asbl, école de foot qui est en liquidation pour l'instant parce qu'à l'époque, en début de législature, nous avons lancé un audit financier qui avait démontré de graves lacunes en matière de gestion et je dirai même des choses beaucoup plus graves et pour ces raisons-là, mais aussi parce qu'il y a eu au sein de ce conseil un débat qui était très intense où on remettait en question, et à l'époque on parlait déjà de politisation parce qu'au sein des structures de gestion de cette école, il y avait des représentants du conseil communal et je me rappelle qu'à l'époque, il y avait une unanimité au sein de ce conseil pour qu'il n'y ait plus de représentants.

Alors aujourd'hui, vous venez nous proposer que de nouveau des responsables politiques de cette commune intègrent des organes de gestion, et bien moi, à titre personnel, je m'y oppose. Par contre Monsieur Vossaert, nous sommes propriétaires des infrastructures et à ce titre, il y a des devoirs de s'assurer que justement les occupants remplissent leurs obligations aussi bien légales, mais aussi qu'ils s'inscrivent à la vision qui est la nôtre en matière d'encadrement des jeunes. Je pense que nous pouvons tous être d'accord par rapport à cette vision, merci pour votre écoute.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur l'échevin.

Je pense que le sujet est clos.

**32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rekik, conseiller communal PS, relative à la coordination des gardiens de la paix. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rekik, gemeenteraadslid PS, betreffende de coördinatie van de gemeenschapswachters. (Aanvullend)**

---

**Mme la présidente :**

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

*Michel Eylenbosch entre en séance et reprend la présidence / treedt in zitting en herneemt het voorzitterschap*

**33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB\*PVDA, relative à l'augmentation des loyers et des logements vides à Saint Martin. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, betreffende de stijging van de huren en van de lege woningen in Sint Maarten. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'ai rencontré une locatrice d'un logement communal Rue Saint-Martin qui nous a expliqué que depuis un mois son bail a été renouvelé et le loyer a doublé. Elle nous a montré son dernier versement de mars où elle payait 260 € de loyer, charges d'eau incluses. Maintenant, elle paie plus de 500 €, charges d'eau comprises pour le même appartement. C'est une augmentation de 250 €, un doublement de loyer. Elle m'a confié: "C'est vraiment

dur, passer de 260 € à 500 €. On vit sur une seule pension et on a des frais médicaux importants. »

A l'invitation de cette locatrice, nous avons rencontré d'autres habitants de la rue Saint-Martin où il y a plusieurs logements communaux. Ils nous ont montré le même genre de papiers, le même genre de lettre demandant de refaire un bail, et c'est exact : il semble que beaucoup de baux ont été renouvelés avec à chaque fois une grosse augmentation du loyer. En moyenne, ils ont augmenté de 60 à 100 %, passant de 250 € à 500 €, de 150 € à 450 € parfois, parfois de 170 € à 250 €. Pour un monsieur qui a déménagé, son loyer a doublé alors qu'il est passé d'un appartement à trois chambres vers un appartement d'une seule chambre. Ça fait mal. Ce sont des gens qui n'ont pas devenus très larges, sinon ils ne seraient pas dans un logement communal ou ils n'y resteraient pas.

Des histoires difficiles donc, des gens pour qui 150 ou 200 en plus par mois, c'est énorme. On entend : "Moi en plus cette année, j'ai eu 700 € à payer pour le décompte Electrabel" ou encore "Moi j'ai des soins médicaux énorme et en plus le CPAS m'a refusé la carte médicale!". En plus de cela, ils nous ont aussi signalé, à confirmer, que beaucoup d'appartements sont inoccupés et je pense qu'ils attendent des rénovations.

La lettre fait référence à un règlement du conseil communal voté le 4 juin 2014. J'étais absent ce jour-là. Mais j'ai relu le compte-rendu et les documents de l'époque. On parle de documents qui devaient être plus équitables, qui devraient permettre à des gens qui ont des appartements avec trop de chambres comparé à leur composition de ménage, de pouvoir les faire déménager vers des appartements plus adaptés. On parle d'un règlement qui doit permettre à faire en sorte que des gens qui ont un revenu trop élevé par rapport au revenu de référence puissent être orientés vers des autres logements. On donne aussi des assurances dans ce nouveau règlement que des gens qui ont plus de septante ans ne seraient pas touchés, qu'à ces gens, on proposerait des autres logements à l'intérieur des logements communaux. J'ai l'impression que la communication ne s'est pas passée de telle façon. Les gens l'ont ressenti comme s'ils étaient obligés de signer ou autrement ils pouvaient aller voir ailleurs.

Je trouve que pour des logements communaux qui se disent s'inspirer sur les logements sociaux comme modèle ou comme comparaison, je trouve que ce n'est vraiment pas la façon de procéder.

J'ai des questions précises :

1. De combien ont augmenté les loyers de base de la grille, comparé avec les loyers de base d'avant 2014?
2. Combien de locataires ont vu leur loyer augmenter depuis le vote du règlement? Et de combien en moyenne est cette augmentation?
3. Pour un appartement de 3 chambres, la locatrice paie près du maximum. Normalement les loyers maximaux sont réservés pour les bâtiments économes quant à leur consommation d'énergie. Est-ce que Rue Saint-Martin est un bâtiment économe? Je ne pense pas et j'aimerais bien avoir des explications comment cela se fait qu'ils paient le maximum de ces loyers dans cette catégorie-là.
4. Dans le logement social, l'augmentation du loyer ne peut se faire que par tranches de 20%. Pourquoi ce n'est pas le cas pour les logements communaux?
5. La locatrice a des problèmes de santé importants, pourquoi on ne tient pas compte de cette situation, via les assistants sociaux parce que les gens ont été convoqués par l'assistante sociale des logements communaux comme par ailleurs ça se fait parfois dans des logements sociaux?
6. Pourquoi le loyer semble dépasser les 30% des revenus? Alors que selon votre règlement, la famille aurait droit à un plafonnement à 30% de leurs revenus. Il y a des

locataires qui disent que la prime ou la réduction qui est promise dans le règlement au cas où la prime ne serait pas accordée, les logements communaux accorderaient eux-mêmes une prime de réduction. J'ai peut-être mal compris le règlement, mais c'est comme ça que c'est indiqué. Comment cela se fait que ce n'est pas accordé d'office ?

J'ai cru comprendre que des personnes qui ont dépassé les septante ans ont reçu une lettre pour changer de logement. Est-ce que ceci est vrai ou pas ?

C'est toute une série de questions précises mais qui me préoccupent et qui je dois dire inquiètent beaucoup les locataires et la procédure pour eux n'a pas été très transparente. Ils n'ont pas très bien compris. Je sais qu'ils ont été accueillis par des assistants sociaux, mais ce n'est pas suffisant pour répondre à leurs questions.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'échevin Majoros.

**M. l'échevin Majoros :**

Monsieur le conseiller, merci pour votre interpellation. Il est un peu particulier de monter un cas en épingle. Je répondrai dans les limites de ce que le respect de la vie privée me permet. Je ne m'attarderai pas sur la vérification de votre propre mandat pour représenter cette locataire, en occurrence rien ne me dit que la locataire en question vous a demandé quoi que ce soit. Je sais que les gens détestent être instrumentalisés. Je présume que ce n'est pas plus le cas ici que dans d'autres situations agencées parfois au conseil communal.

Je vais répondre à vos questions une par une.

Vous me demandez, je cite, de combien ont augmenté les loyers ? Vous auriez-pu aussi me demander de combien ils avaient diminués dans certains cas.

Il faut savoir qu'avant l'adoption en conseil communal en 2014 de ce règlement, après l'avis largement positif des trois associations spécialisées dans le logement dans notre commune, Bonnevie, La Rue et LMK, il y avait aucun encadrement des loyers des logements communaux. Malheureusement, c'était l'anarchie. Les loyers pour un logement comprenant le même nombre de chambres pour deux familles aux revenus similaires variaient du simple au triple. Le loyer variait suivant un pourcentage variant de 1,5 à 4 % annuel du prix de construction et c'était en fait une grande injustice. Notre collège et notre conseil communal ont donc objectivé la situation avec une vraie grille de loyer et pour une même catégorie de logement, par exemple un logement trois chambres, on paie le même tarif. Il est inférieur de 10% et vous l'avez souligné, au tarif maximum celui prévu pour les agences immobilières sociales et il est encore de 20% inférieur pour les logements énergivores, de telle sorte que chaque ménage paie un montant similaire pour le total loyer plus charge, que son logement soit énergivore dans 73% des cas, dont Saint-Martin ou pas.

Vous me demandez combien de locataires ont vu leurs loyers augmenter ? Vous auriez pu aussi me demander, je vous le disais, combien avait vu leurs loyers diminuer, mais en réalité aucun bail n'a été augmenté. Cette arrivée à une équité entre locataires prendra neuf années, trois sont déjà passées et quand vous évoquez des hausses de loyers, et bien en fait, vous commettez malheureusement un abus de langage puisque les services de la commune ont mené un travail titanesque pour clarifier beaucoup de situations comme prévu, comme annoncé par courrier à l'ensemble des locataires en 2014 et lors de réunions, parce que nous avons besoins de communications orales. Nos réunions d'information qui ont été

organisées à destination des locataires dans chaque quartier comme expliqué par notre assistante sociale individuellement lorsque les familles arrivent en fin de bail, nous avertissons très tôt que le bail ne sera pas renouvelé. Si ces dernières sont toujours dans les conditions d'accès à un logement communal, la commission d'attribution apolitique analyse la situation et propose alors un nouveau contrat de bail dans un logement communal. Ce nouveau contrat de bail s'inscrit automatiquement dans le cadre du règlement locatif communal de 2014 et le loyer proposé est directement adapté en conformité avec la grille de loyer adopté, c'est l'article 21 explicitement indiqué dans notre règlement communal. Aucun locataire ne paie un loyer hors charge supérieur à un tiers de ses revenus. Je dis bien de l'ensemble de ses revenus analysés sur base du document complet. En effet, nous appliquons une allocation de loyer à chaque ménage qui y a droit. C'est nouveau et cela se revoit chaque année, si le revenu des ménages diminue. Alors que dans le privé, des gens paient parfois deux tiers ou 80% de leurs revenus pour se loger, notre modèle limite le loyer à un tiers.

Saint-Martin est-il énergivore ? Oui, car il n'est ni passif, ni basse énergie d'où un loyer de 435 € pour un logement trois chambres.

Le logement communal doit-il répondre à la loi sur les sociétés immobilières de service public et appliquer les règles qui en découlent ?

Ma réponse, elle est induite par votre question, non, puisque le logement communal n'est pas du logement d'une société immobilière de service public.

Doit-on tenir compte des problèmes de santé ? Oui certainement pour favoriser les mutations vers un logement adapté aux problèmes de santé, par exemple si une chambre supplémentaire ou une accessibilité aux personnes à mobilité réduite est nécessaire.

Notre règlement ne prévoit pas de différencier deux familles avec des mêmes revenus sur base d'autres choses que de leurs revenus.

Le loyer dépasserait un tiers de leurs revenus. Non, c'est faux. Nous avons vérifié, nous comptons tous les revenus vérifiés par le représentant des associations qui siègent en commission indépendante, pas seulement le revenu que vous évoquiez et qui ne reflète pas la réalité de toutes les rentrées financières officielles de cette famille.

Enfin, vous me demandez combien de ménages bénéficient d'un plafonnement à 30%. Ben toutes les familles bénéficient d'un plafond à un tiers de leurs revenus et je dis bien toutes les familles.

Monsieur le conseiller, j'ajouterai deux éléments. Notre gestion plus proactive du parc a permis de diminuer considérablement les temps d'attente en mutation. C'est en tous les cas moins de 3 ans maintenant, ce qui par rapport à d'autres opérateurs est vraiment très restreint. D'un logement trop grand vers un logement plus petit et vice et versa, certaines familles quittent des logements inadaptés pour aller dans un appartement de leur taille. Certains, plus nantis, ne sont plus dans les conditions d'un logement social et partent après parfois 10 ou 20 ans et il est bien nécessaire de remettre à niveau, de rafraîchir profondément leur logement. Le vide locatif, en ce qui concerne ces logements-là, est donc naturel et il évite aussi de devoir déranger ultérieurement les locataires qui aménagent pour réparer ou restaurer tel ou tel élément. Si on proposait trop vite des logements pas assez rafraîchis, je suis sûr vous hurleriez, à raison d'ailleurs, et donc nous tentons toutefois à réduire ces délais au maximum.

Enfin, j'ajouterai qu'une grille de loyer objectivée et très basse ne peut s'appliquer qu'avec justesse et pas à la tête du client en dehors des règles fixées avec l'associatif au travers d'un processus transparent.

Enfin, vous me demandez en ce qui concerne les personnes de plus de septante ans s'il est normal qu'on leur propose une mutation, nous ne leur imposons pas, c'est prévu dans notre règlement, mais par contre il y a des personnes de plus de septante ans qui dans certains cas, lorsqu'on les sensibilise au fait que d'autres personnes vivent parfois avec des familles, vivent parfois en souffrance dans des logements trop petits alors que leur propre logement en tant que personne âgée est parfois trop grand, certains locataires sur base volontaire sont prêts à changer de logement pour aller vers un logement adapté et de tel manière jouer à la solidarité avec des familles qui vivent dans des logements trop petits, nous leur proposons parce que nous estimons que c'est notre devoir pour avoir une plus grande justice et un meilleur confort de l'ensemble de nos locataires. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Monsieur l'échevin Majoros.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Monsieur Majoros, j'aime bien l'enfumage, mais j'ai posé des questions relativement simples. Donc, les chiffres dont je dispose et c'est avec des documents, les gens ont vu augmenter le virement mensuel qu'ils font de 260 € à plus de 500,€.

**M. l'échevin Majoros :**

C'est faux.

**M. De Block :**

En tous les cas, j'ai le bail, je veux bien qu'on le voie

**M. l'échevin Majoros :**

Si vous comptez les charges et le reste...

**M. De Block :**

Non, non, non, le loyer, on va le regarder ensemble, mais donc sur papier, il y a un montant et le montant n'est pas de 435 €, il dépasse.

Je pense qu'il se rapproche beaucoup plus des 480 €.

Karim on ne va pas discuter les chiffres ici. Je viens te voir tantôt, je vais te présenter le bail, tu vas me dire si le chiffre 435 € est noté quelque part ou pas et après on verra.

J'ai demandé combien de gens ont vu augmenter leur loyer. Je n'ai reçu aucune réponse. Tu me dis, j'ai entendu « personne n'a vu son loyer augmenter », si tu dis ça Karim les gens te lynchent. Ils paient un montant

**M. l'échevin Majoros :**

J'espère que personne ne me lynchera, mais je veux juste vous donner une réponse, c'est 435 €. J'ai vérifié les baux, on ne va pas prendre l'électricité privative et l'électricité des communs dans le bail, dans le loyer, ce sont des charges supplémentaires et pour le reste je trouve que l'article 21 est clair. J'ai précisé les choses et je ne lancerai pas ...

**M. De Block :**

Monsieur le président, est-ce que vous pouvez demander qu'il me laisse parler ?

**M. le président :**

Oui mais vous contestez ses dires. Il a quand même le droit de les défendre aussi.

**M. De Block :**

Oui tout à fait. Il peut les contredire, mais pas quand moi j'ai la parole. Donc, ce qui est important, c'est que les gens paient plus, tu peux le tourner comme tu veux, les gens doivent déboursier de leur poche 100 €, 150 €, 200 €, 250 € par mois de plus.

Tu peux dire avec ton petit air, et bien évidemment, on ne doit pas appliquer le règlement des logements sociaux. Je vous demande, les gens qui voient leurs dépenses mensuelles passer de 250 € à 500 €, je voudrais qu'on réfléchisse sur l'impact que cela a sur le budget d'une famille et donc oui de considérer que peut-être, comme dans les logements sociaux, on fait cela par échelle ou par étape de 20%. Si on l'a fait dans les logements sociaux, c'est parce que les gens en ont besoin pour adapter leur budget.

Donc, c'est une question très concrète, je n'ai pas eu de réponse. En ce qui concerne les autres trucs, on va aller rassembler les chiffres, on va revenir là où il faut, mais sur la question « est-ce que les gens doivent payer plus ou non », je n'ai pas de réponse.

A la question pourquoi on se rapproche des 500 € officiel pour les trois chambres, vous dites 435 €, je vais vous montrer le bail. Il me montre un autre chiffre Karim, et c'est comme ça.

On va se retrouver à un autre moment.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je clos la séance publique.